

1944 à 1989

Dans « le rétro » de Lamarque-Pontacq...

Par Céline Baa-Puyoulet Caillabet

Sommaire :

LAMARQUE PONTACQ avec

1° - un peu... d'Histoire avant 1944

2° - de... Modernité de 1944 à 1973

3° - et de ... Continuité de 1973 à 1989



Vue aérienne de Lamarque (1^{er} plan) et Pontacq (en fond) 1958

Nos « Anciens » en 1922



Centre du village en 1964



Mairie, Place, Bassin, Groupe scolaire (1957-1965)



Mais avant 1944... , il y eut l'époque de nos « Anciens » à qui nous devons aussi la « Vie » de notre village...

MAIRES de LAMARQUE-PONTACQ

1792-1795 Jean SEMPÉ
 1795-1799 Jacques PÉDEFER
 1799-1800 Jacques GASPALON
 1800-1804 Dominique PÉTOURNÉ
 1804-1808 Pierre FRANCÈS
 1808-1815 Dominique CAPDEVIELLE
 1815-1831 Jacques PÉDEFER
 1831-1834 Jean HOURCASTAGNÉ
 1834-1835 Jean CAZAUX (Adjoint remplaçant le Maire décédé)
 1835-1846 Jacques PÉDEFER
 1846-1860 Pierre Vincent PÉTOURNÉ
 1860-1871 Adolphe CAPDEBOSCQ
 1871-1900 Pierre FOURGUETTE
 1900-1922 Vincent FOURGUETTE
 1922-1944 Henri CAZAUX
 1944-1973 Jean-Marie CAILLABET
 1973-1989 Henri CAILLABET

Repas Républicain en 1922 et plantation du Chêne « Place de la République »



1° rang

2° rang

3° rang

4° rang

01 GASPALON Lucien
 02 ?
 03 CASTAING Joseph
 04 ?
 05 VIGNES Gabriel
 06 PEYRET Joseph
 07 SANSOT Charles
 08 VIGNE Pierre
 09 MAUMUS (Instic)
 10 PEYRET Jean
 11 CASAUX Henri
 12 ?
 13 DOLEAC Gabriel
 14 PASQUINE Vincent
 15 BIGNES Léon
 16 CASTAING François

17 DOLEAC Louise
 18 MATHE Aristide
 19 DOLEAC Gaston
 20 HABAROU Jean
 21 ?
 22 BENGUE Ulysse
 23 DOLEAC Léon
 24 MONGOY Louis
 25 CASAU X Gabriel
 26 BERNATA Léon
 27 BUZY Jean
 28 BUZY Bernadin
 29 POSE Justin
 30 QUIDARRE Victor
 31 DOLEAC Noël
 32 SERROT Jean
 33 SERROT Cèlestin
 34 LASSUS
 35 PALUS Jeanne

36 PEYRET Carmen
 37 POSE Gaston
 38 PELAT Jean
 39 PELAT Raymond
 40 ?
 41 PASQUINE Pierre
 42 LAVIGNE Léon
 43 BROUSSET Victor
 44 BENGUE Alphonse ?
 45 ?
 46 PELAT Ulysse
 47 ?
 48 COSTE Isidore
 49 POUZAC Hypolite
 50 COLLINET
 51 DOLEAC Marie ?
 52 DOLEAC Marie
 Albert ou Charlou

53 POSE Joséphine
 54 IBRAC Maurice
 55 VIGNAU François
 56 CAMBLANNE
 Edouard
 57 ?
 58 LABARRERE
 59 PEYROUS Yves
 60 MARRACQ Jean
 61 Abbé MERRICQ
 (futur monseigneur)
 62 FOURGUETTE
 Vincent, Maire
 63 BUZY Léon
 64 BROUSSET Auguste
 65 BERNATA Paul
 66 POUZAC Jean-Pierre
 67 PEYRE I Joseph
 68 LOSTE Léon
 69 ?

Cette « photo archive » a donné lieu à des recherches pour identifier les convives « masculins »... Soulignons la présence « féminine » pour assurer le service... de ce repas, organisé en l'honneur de la Victoire de la Guerre 14-18.

Le Chêne de la Libération provenait du bois de Lamarque... Il fut abattu en 2019 pour cause de « maladie ».

1922



2019

Petit village... grands projets...

« Les 30 Glorieuses de LAMARQUE-PONTACQ » 1944 - 1974

Un peu d'Histoire... puis de Modernité... et enfin de Continuité...

C'est au travers d'écrits découverts au hasard de recherches du temps passé, de coupures de presse conservées, de récits... que j'ai voulu retracer, en toute modestie n'ayant pas de talent d'écrivaine, le parcours d'hommes ambitieux, leur rendre hommage et montrer aux générations suivantes ce que fut le développement de ce village.

Durant ma carrière, 39 ans, dans la Fonction Publique Territoriale, je reconnais « être tombée dans le chaudron...des affaires communales » par le fait que, dès mes 8 ans, je fus « stagiaire municipale ! » : j'accompagnais mon grand-père, Jean-Marie Caillabet, souvent à pied, dans ses pérégrinations au travers du village en tant que Maire soucieux du devenir de ses Administrés.

Tout commence, pour moi, dans les années 1965... avec les visites de chantier du Bédât, du Centre du village ... période des constructions de lotissements, des réseaux d'assainissement, de l'adduction d'eau potable ... Pour ma scolarité, j'ai profité d'un Groupe scolaire moderne, d'une Place dotée d'un bassin carrelé qui nous servait de « piscine », du préau où se déroulaient les bals, apéros, jeux de la St Pierre et Foires aux Chiens...très appréciés et attendus par tous.

C'était un grand-père « visionnaire », tourné non seulement vers l'avenir mais surtout la « modernité ». Je pense avoir hérité de « ce gène ». Effectivement, pendant plus de 25 ans, j'ai œuvré au développement « informatique » des Mairies rurales des Hautes-Pyrénées et dans diverses régions françaises... Ainsi, une fois de plus, notre village fut la commune « de référence » pour la Préfecture, la Trésorerie et les communes du 65...tout comme nous pouvons le constater dans ce document, de 1944 à 1989, puisque LAMARQUE fut prise en exemple et surtout convoitée par les villages voisins mais aussi renommée dans tout le département et au-delà !

Il faut quand même avouer que la gestion municipale de cette collectivité ne fut pas « un long fleuve tranquille » ! Le Conseil Municipal dut faire face à « l'opposition », au Tribunal administratif, à des « histoires de clocher » qui pouvaient se comparer aux histoires...de Don Camillo et Pépone !

C'est au travers de ces quelques pages, que je souhaite faire connaître et revivre ces « temps héroïques » ... Bonne lecture !

Tout commence en 1944... Le Territoire et la chute du régime de Vichy conduisent à de nouveaux changements pour les municipalités.

L'ordonnance du 21 avril 1944 portant organisation des pouvoirs publics en France après la libération avait consacré son titre I aux Conseils municipaux.

Pour LAMARQUE, ce fut le 23 octobre 1944 qu'eut lieu l'installation de la Commission Municipale provisoire comme suit : Président : Jean-Marie Caillabet Adjoint : Henri Marchan Conseillers : Didier Pouzac, Gabriel Vignes, Léonce Fourcade, Jules Pose, Alphonse Benguè, Jean Buzy, Léon Bernata, Hyppolite Pouzac. Il faut souligner que c'est par l'action décisive de Lamarquais, au lendemain de la Libération, qui sans hésitation ont dénoncé la municipalité qui durant l'occupation collaborait étroitement avec le gouvernement de Vichy que fut formé le Conseil municipal provisoire, ce « provisoire » a duré 32 ans puisque cette même municipalité a toujours été renouvelée avec à chaque consultation une majorité plus écrasante !



« Arche de la Libération 1944 »,
édifiée à l'entrée du village,
côté Mairie sur la Place de la République,
face au Chêne planté en 1922.



LISTE D'UNION REPUBLICAINE ET D'ACTION LOCALE

de 1945 à 1971...les Elus, leurs projets et réalisations...

constituée par des hommes visionnaires... de 1945 à 1971... C'est à eux que nous devons ces « années glorieuses » par la concrétisation de projets grandioses et la modernité de notre village à une époque où il fallait « oser se lancer »...

Les Conseillers Municipaux élus, réélus au cours de toutes les élections municipales ... furent :

1945 : Buzy Jean, Bengué Alphonse, Caillabet Jean Marie, Castaing Emile, Fourcade Léonce, Larré Alexis, Loste Louis, Marchan Henri, Pouzac Didier, Pouzac Hypolitte, Vignes Gabriel.

1947 : Buzy Jean, Caillabet Jean Marie, Castaing Emile, Larré Alexis, Labarrère Louis, Pouzac Didier, Vignes Gabriel.

Opposition : Castaing Vincent, Ibrac Pierre, Mousseigne Célestin, Quidarré Victor.

1953 : Buzy Jean, Caillabet Jean Marie, Castaing Emile, Coste Pierre, Labarrère Louis, Permasse Alexis, Vignes Gabriel.

Opposition : Ibrac Pierre, Loste Joseph, Mousseigne Célestin, Quidarré Victor.

1959 : Buzy Honoré, Caillabet Jean Marie, Castaing Emile, Coste Serge, Habarou Pierre, Labarrère Louis, Mongoy Louis, Paletou Bernard, Pelat Raymond, Pouzac Jean Marie, Vignes Gabriel.

1965 : Buzy Honoré, Bengué Roger, Caillabet Jean Marie, Coste Serge, Gaspalon Joseph, Habarou Pierre, Jouanmiquou André, Labarrère Louis, Marchan André, Mongoy Louis, Paletou Bernard, Pelat Raymond, Peyras Léonce.

1971 : Buzy Honoré, Caillabet Jean Marie, Carassou Léonce, Coste Serge, Gaspalon Joseph, Habarou Pierre, Hourcade Léon, Jouanmiquou André, Labarrère Raymond, Marchan André, Paletou Bernard, Pelat Raymond, Peyras Léonce

Bulletins... Professions de foi...

COMMUNE DE LAMARQUE-PONTACQ

Elections municipales du 29 Avril 1945

*Liste de la Libération Républicaine
appuyant le Gouvernement De GAULLE
et d'Action locale*

- CAILLABET, Jean-Marie.
- MARCHAN, Henri.
- BUZY, Jean.
- POUZAC, Hypolitte.
- LARRÉ, Alexis, Prisonnier (Rapatrié).
- LOSTE, Louis, Prisonnier.
- BENGUÉ, Alphonse.
- VIGNES, Gabriel.
- FOURCADE, Léonce.
- POUZAC, Didier.

COMMUNE DE LAMARQUE-PONTACQ

ELECTIONS MUNICIPALES DU 26 AVRIL 1953

**Liste d'Union Républicaine
et d'Action Locale.**

- CAILLABET Jean-Marie, *Maire sortant.*
- BUZY Jean, *Adjoint sortant.*
- VIGNES Gabriel, *Conseiller sortant.*
- LARRE Alexis, *Conseiller sortant.*
- LABARRERE Louis, *Conseiller sortant.*
- CASTAING Emile, *Conseiller sortant.*
- MONGOY Louis, *Cultivateur.*
- HABAROU Edouard, *Condomnier.*
- PERMASSE Alexis, *Cultivateur.*
- COSTE Pierre, *Maçon.*
- MARQUE Léon, *Commerçant.*

COMMUNE DE LAMARQUE - PONTACQ

ELECTIONS MUNICIPALES - SCRUTIN du 19 OCTOBRE 1947

Liste d'Union Républicaine et d'Action locale

Chères Electrices, Chers Electeurs,

Le 19 Octobre prochain, vous serez appelés à choisir un nouveau Conseil Municipal. Ce qu'a fait ou obtenu votre Conseil sortant parle pour lui :

- Amélioration sensible du rationnement, amélioration que nous envient d'autres localités ;
- Amélioration des communications avec Tarbes quotidiennement et Lourdes le dimanche ;
- Enlèvement du dépôt d'ordures du cimetière et alignement des murs de clôture ;
- Assainissement du devant de l'Eglise ;
- Réparations au Presbytère et aux Ecoles publiques ;
- Réparations au lavoir communal et construction d'un nouveau lavoir au Bédat ;
- Création d'une Agence postale, acceptée par l'Administration et dont l'installation ne saurait tarder ;

Malgré ces réalisations, l'excédent des recettes qui était de 92.973 fr. 50 en 1943, s'élève aujourd'hui à 158.232 fr. 30 ;

Il reste encore à obtenir la mise en application du projet d'électrification de tous les écartés « Turon » et « Gourgue » compris. Projet qui est en bonne voie de réalisation.

Nous entrevoyons également des améliorations qui seraient souhaitables :

- Elargissement de l'Avenue de la Place ; aménagement d'un terrain de jeux pour les enfants de toutes les écoles ; construction d'un préau à l'école des garçons.
- L'état de l'église paraît nécessiter aussi des réparations coûteuses mais cependant urgentes.

Hommes respectueux de toutes les consciences, épris des idées de liberté et de progrès, nous serions heureux de continuer à servir les intérêts bien compris de notre chère commune.

Si vous croyez que nous sommes dignes de votre confiance, vous le manifesterez en votant pour la liste, toute la liste d'Union Républicaine et d'Action locale qui brigue vos libres suffrages :

CAILLABET Jean-Marie	maire sortant
BUZY Jean	adjoint sortant
LARRE Alexis	conseiller sortant
VIGNES Gabriel	conseiller sortant
POUZAC Didier	conseiller sortant
BEUGUÉ Alphonse	conseiller sortant
BERNATA Léon	ancien conseiller
POSE Jules	ancien conseiller
CASTAING Emile	retraité
LABARRÈRE Louis	cultivateur
DOLÉAC Bernard	mutilé du travail

COMMUNE DE LAMARQUE-PONTACQ
ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 8 MARS 1959

Liste d'Union Républicaine et d'Action Locale

Électrices, Électeurs,

A qui de bonne foi, hésiterait sur le comportement à adopter vis-à-vis de la Municipalité sortante, nous disons simplement :

RAPPELEZ-VOUS !

L'aspect fâcheux de notre localité il y a 13 ans seulement et livrez-vous à quelques comparaisons.

Il n'y avait pas à LAMARQUE :

L'Agence Postale ni la Cabine Téléphonique
Les abris pour les usagers des cars ou autres promeneurs.

Le lavoir du Bédat.

L'électricité aux écarts.

L'eau courante au presbytère, au cimetière, à la Place.

Les persiennes ni les gouttières au clocher.

La sonnerie électrique, les cadrans lumineux à l'horloge.

Il n'y avait pas non plus le Groupe scolaire moderne encadré par la nouvelle Mairie rendue convenable et par un square garni de bancs confortables.

Il n'y avait jamais eu un préau indispensable pour les ébats des écoliers et combien utile et pratique pour les fêtes de la jeunesse.

Au surplus, sauf quelques exceptions, tout ce qui dépend du domaine public, ayant subi les conséquences d'une trop longue négligence, a été rénové ou embelli.

SOUVENEZ-VOUS !

De l'état lamentable où se trouvaient :

La toiture de l'Eglise, son entrée, ses façades, son horloge.

Le cimetière, le corbillard.

L'immeuble abritant l'ancienne Mairie et ses alentours.

Le mobilier de la Mairie et celui des Ecoles.

Les appareils de chauffage des classes.

Les peintures des bâtiments publics.

Le réseau électrique du village et l'éclairage des rues.

Les chemins vicinaux.

Certains carrefours (dangereux pour la circulation)

Les Ponts (plusieurs inexistantes autrefois).

Etc..., etc...

REFLECHISSEZ !

N'avons-nous pas démontré assez de compétence en tant qu'administrateurs municipaux ?

N'avons-nous pas déployé un dévouement suffisant pour la défense de vos intérêts ?

Notre action municipale dans le passé, n'est-elle pas un gage valable pour l'AVENIR ?

Alors vous ne demanderez plus si ceux qui se sont employés à accroître le patrimoine communal méritent d'être soutenus sans arrière pensée.

Dimanche prochain pour des raisons très différentes trois de nos amis ne solliciteront pas le renouvellement de leur mandat après l'avoir rempli dignement, ayant eu jusqu'ici une conduite exemplaire à tous égards.

Notre LISTE, est cependant composée d'hommes mûrs, expérimentés, toujours soucieux de concourir au bien être de tous.

Elle comprend aussi des hommes nouveaux et, à l'exemple de leurs aînés, ils sont résolus à servir avec bonté, simplicité, désintéressement.

Il seront également tolérants et RESPECTUEUX des LIBERTÉS.

VIVE LA FRANCE ! VIVE LA RÉPUBLIQUE ! VIVE LAMARQUE !

Pas d'abstentions ! Votez tous liste ENTIERE pour les Candidats présentés par le Maire sortant, **J.-M. CAILLABET**, Chevalier de la Légion d'Honneur.

VU : LES CANDIDATS.

COMMUNE DE LAMARQUE-PONTACQ

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 14 MARS 1965

Liste Républicaine et d'Action Locale

Électrices, Électeurs,

A quatre reprises depuis vingt ans, vous nous avez confié la charge d'administrer la Commune en nous accordant des votes favorables toujours plus nombreux et, le 8 mars 1959, tous les candidats de notre liste furent élus au premier tour de scrutin avec une confortable majorité.

Nous avons été très sensibles à la confiance que vous nous avez témoignée.

Mais, direz-vous, cette confiance est-elle encore méritée ?

Faites donc appel à vos souvenirs. Regardez attentivement autour de vous et comparez.

Nous vous y aidons en ne citant que les travaux effectués durant les six dernières années écoulées.

LA COTE BOUSCAT. Permet déjà la mise en valeur des terres de Lande.

LE CHEMIN ALLIAS. Favorise des promenades agréables mais aussi la circulation de tous véhicules.

LES AUTRES VOIES. Sont goudronnées et bien entretenues dans tout le réseau pourtant très étendu.

Des parapets sont placés sur les ponts.

De plus, le financement est déjà assuré pour la modernisation de la chaussée autour du village et pour l'empiérement du chemin de LENTAGNAC.

REBOISEMENT. La plantation de résineux et de peupliers dans 70 hectares de notre Forêt peut devenir une source de revenus pour la Commune, pas avant 20 ou 30 ans, bien sûr !

ELECTRIFICATION. La dernière tranche des écarts comprenait : le Château Couët, les métairies Bellevue, Couët-Daban, le quartier du Loup, le lotissement du Bédat.

SECURITE. Achat de matériel pour premier secours en cas d'incendie.

LOTISSEMENT. Ce premier lotissement est vraiment une réussite puisque 16 pavillons y seront bientôt construits.

GROUPE SCOLAIRE. La construction d'un garage et mur de clôture côté Ouest.

AGENCE POSTALE et PRESBYTERE. Ces immeubles étant remis à neuf, nous disposons, à notre avis, de deux logements très convenables.

EGLISE. Importants travaux de maçonnerie, carrelages, plâtrerie, menuiserie, électricité.

Eau courante à la Sacristie.

Sonnerie des cloches automatique. Trois cadrans lumineux à l'horloge.

MAIRIE. Réfection des sols et des murs intérieurs, un éclairage adéquat.

Acquisition d'appareils de chauffage, du mobilier approprié pour le Secrétariat.

La salle de réunions améliorée dans son ensemble.

ADDUCTION D'EAU. Ce vaste projet de 43 millions d'anciens francs a été financé et exécuté intégralement sans le concours d'autres municipalités.

C'est ainsi que LAMARQUE est une des rares Communes de France à avoir fait bénéficier toutes les ménagères en même temps de l'eau à l'évier en fournissant des moto-pompes dans 21 foyers trop éloignés des canalisations normales de distribution.

PLACES PUBLIQUES. Le pourtour de la croix de « Hitté » est protégé et embelli avec des matériaux de qualité de même que le jardin d'agrément de la Mairie sans oublier un bassin décoratif avec jet d'eau.

TOUTES CES REALISATIONS donnent à notre village un aspect nouveau et agréable permettant aux fêtes locales de remporter de vifs succès, sensibles à tous les habitants et à la jeunesse en particulier.

Chers amis,

Aujourd'hui comme hier, les difficultés et les avantages d'ordre budgétaires sont à peu près identiques, mais nul ne peut sans parti pris, rester indifférent devant les tâches accomplies pour le bien public.

Car, on sait quels efforts constants, que de dévouement désintéressé et d'expérience aussi, exige la gestion municipale pour arriver à de bons résultats.

C'est parce que nous nous sommes vu donner la preuve de tout cela que nous vous demandons de confirmer votre confiance à notre égard.

Vos votes massifs stimulant les nouveaux candidats venus spontanément se joindre à nous pour combler les vides et occuper les sièges supplémentaires nécessités par l'accroissement de la population, seront aussi la meilleure récompense pour les membres sortants, **tous résolus à poursuivre l'œuvre entreprise**, trouver et employer les moyens financiers nécessaires afin de minimiser la part des contribuables à tous les échelons.

Nous continuerons aussi sur le plan social notre action bienveillante en faveur des personnes âgées et des familles frappées par le malheur et pour contribuer au mieux-être de tous en général.

VIVE LA FRANCE ! VIVE LA REPUBLIQUE ! VIVE LAMARQUE !

Pas d'abstentions, VOTEZ LISTE ENTIERE.

CAILLABET Jean-Marie, Chevalier de la Légion d'honneur, représentant, maire sortant.

BUZY Honoré, exploitant agricole, adjoint sortant.

LABARRERE Louis, exploitant agricole, conseiller sortant.

PALETOU Bernard, Chevalier de la Légion d'honneur, Milité de Guerre 39-45, conseiller sortant.

PELAT Raymond, comptable, conseiller sortant.

COSTE Serge, exploitant agricole, conseiller sortant.

MONGOY Louis, exploitant agricole, conseiller sortant.

HABAROU Pierre, instituteur, conseiller sortant.

GASPALON Joseph, exploitant agricole.

BENGUE Roger, artisan.

PEYRAS Léonce, exploitant agricole.

MARCHAN André, agent général d'assurances.

JOUANIQUEOU André, exploitant agricole.

ELECTIONS MUNICIPALES DU 14 MARS 1971

LISTE D'UNION REPUBLICAINE ET D'ACTION LOCALE

ELECTRICES, ELECTEURS,

Faut-il vous dire que nous avons été très sensibles à la confiance que, à cinq reprises déjà, vous avez placée en nous ?

Point besoin sans doute ! Notre satisfaction d'être vos administrateurs, nous vous l'avons témoignée par les réalisations que vous souhaitiez ardemment.

Permettez-nous de rappeler brièvement les points principaux sur lesquels a porté notre action depuis les dernières élections :

ACQUISITION ET AMENAGEMENT DE TERRAINS -

Acquisition de terrains pour l'agrandissement du lotissement du BEDAT (huit pavillons supplémentaires).

Acquisition de terrains et aménagement d'un ensemble sportif.

Acquisition et démolition d'une maison au centre du village en vue de l'aménagement d'une place pour un Monument aux Morts.

ASSAINISSEMENT -

Construction de 2.800 mètres d'égouts.

Construction de 2.000 mètres de caniveaux pour l'écoulement des eaux pluviales.

LOGEMENTS -

Construction de trois immeubles H.L.M. avec le concours du "Mid Bigourdan".

BATIMENTS COMMUNAUX -

Agrandissement du cimetière, clôture en dur et portail neuf.

Réfection totale de la toiture du clocher de l'Eglise.

Ravalement des façades de la Mairie, de l'Eglise, de la Poste et du Groupe Scolaire.

Construction d'un abri face à l'Eglise.

Réfection du mur et aménagement d'un garage au presbytère.

Chauffage amélioré à la Mairie et aux Ecoles.

VOIRIE -

Construction de chaussées avec trottoirs au Lotissement.

Réfection et goudronnage du Chemin de Lentagnac, des chaussées de l'agglomération et de la place, du tronçon du Bédât à la R.N. 640 et de la côte de Bouscat.

Elargissement du chemin des Allias.

Empierrement des chemins de la lande de Gabatailla et du haut du Luc, avec curage des fossés.

ADDUCTION D'EAU -

Extension du réseau pour l'alimentation des H.L.M. et de la route de Lourdes.

ECLAIRAGE PUBLIC -

Eclairage public modernisé au Village et dans le secteur du Bédât.

VOILA POUR LE PASSE.

Mais les projets en cours font l'objet de nos constantes préoccupations. - Il s'agit de problèmes à résoudre en premier lieu, à savoir :

ENLEVEMENT des ordures ménagères et leur dépôt.

ADDUCTION D'EAU dans tous les écarts.

EDIFICATION D'UN MONUMENT aux Morts des deux guerres.

DEUXIEME TRANCHE D'EGOUTS et assainissement comprenant le busage des fossés des H.L.M.

AMELIORATION DES ACCES aux logements collectifs.

CONTINUATION DES TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE mais aussi le Chemin Henri IV, avec la participation de la ville de Lourdes.

Cette liste n'est certes pas limitative. - Nous nous emploierons à satisfaire d'autres besoins, au fur et à mesure qu'ils se feront jour.

Ainsi, malgré des difficultés budgétaires permanentes, notre équipe unie dans la recherche de l'intérêt commun, dévouée et désintéressée dans la gestion municipale dont elle a maintenant une longue expérience, s'achemine-t-elle avec votre appui et votre assentiment vers un sixième mandat.

En votant liste entière vous l'obligerez à continuer son action dynamique pour le mieux être de tous dans le respect de toutes les libertés.

VIVE LA FRANCE ! VIVE LA REPUBLIQUE ! VIVE LAMARQUE !

PAS D'ABSTENTIONS !

VOTEZ TOUS LISTE ENTIERE POUR LES CANDIDATS PRESENTES PAR LE MAIRE SORTANT,

J. M. CAILLABET, Chevalier de la Légion d'Honneur.

VU : Les Candidats.

Quelques projets et réalisations... au fil du temps...

1947 : - création de l'Agence postale communale dans le but d'accélérer la distribution du courrier !

1948 : - édification du Pont Mouraou mitoyen avec Pontacq

- plantation de l'arbre de la Liberté pour le Centenaire de la révolution 1848 au pied du Luc

- projet d'entente avec Pontacq pour effectuer des travaux au Pont de la Barade

- travaux de la toiture de l'église et de la sacristie avec tuiles façon « Marseille »

- projet électrification de la commune.

- vote de 1000 F pour ré inhumation "soldat Doléac Etienne" Mort pour la France en 1944 (Honneurs rendus le 16 octobre 1944)

1949 : - rattachement de Lamarque aux Pompiers de Pontacq en tant que Centre de 1er secours et Ossun en 2°.

1950 : - décision de faire seul les travaux au Pont de la Barade car Pontacq "recule" coût 73 626 F.

1951 : - achat du corbillard

- construction d'un puisard au quartier Biscaye

- projet pour un « Groupe scolaire » étant donné le nombre d'élèves (52 élèves) et la vétusté de la "classe garçons" (située à la salle municipale actuelle) « classe des filles » (actuelle classe maternelle)

- création du poste de cantonnier et garde champêtre .

- accord de l'Académie pour construction du «Groupe scolaire » - M Gassan est choisi comme Architecte

- goudronnage de l'allée centrale du cimetière.

1952 : - la Cabine téléphonique située à l'époque à l'intérieur de l'Agence postale fut offerte par les PTT. (Actuellement repeinte en rouge a une seconde vie : reconvertie en cabinothèque ! .

1954 : - budget pas voté par « l'opposition » en refus de la construction du Groupe scolaire.

- Devis du « Groupe scolaire » = 12 500 000 F, emprunt sur 20 ans 3 134 000 F.

1955 : - instauration de la distribution de lait à l'école.

- début travaux du « Groupe scolaire » par Entreprise GIL de Lourdes.

- achat du mobilier Mairie table et fauteuils « conseil municipal » aux Ets Minvielle et Cabanne de Coaraze.

- M Prod Homme instituteur et secrétaire Mairie, Edouard Habarou nommé appariteur, Gabriel Barrère nommé garde champêtre

- projet Adduction d'eau.

- goudronnage de voirie dans la commune par Ets Colas.

1956 : - démolition ancienne Mairie et aménagement Place et bassin

- goudronnage cour du « Groupe scolaire » par Ets Colas

1957 : - inauguration du « Groupe scolaire » avec le Ministre de l'Education Nationale, René Billère.

- organisation de la 1ère Foire aux Chiens.

1958 : - accord par le Conseil Municipal sur le projet d'adduction d'eau.

1959 : - refus de participer au téléphone de la Perception d'Os sun.

- visite de l'Evêque Maray.

- projet du lotissement « Bedat » approuvé le 24 janvier 1960.

- incendie pendant la nuit de la tannerie André ex Larrouy (centre village).

- réparation clocher.

1960 : - la Municipalité de Lourdes prend, enfin, en charge le chemin Henri IV pour entretien avec gravier .

- projets Lotissement Bédât : Dossier conduit par le Nid Bigourdan Opération sociale dont le but est l'accession à propriété au bout de 30 ans

- canalisation égouts - puisard collectif.

1961 :

- réparation église.

1962 : - adduction Eau et dénomination de rues.

- médaille « Or Famille nombreuse » remise à Gaston et Ana Pose et leurs 12 enfants .

- résolution solennelle Assemblée Maire de France « Aménagement du Territoire » rendu aux Maires et liberté communale .

1964 : - aménagement de la Place du Groupe scolaire en Parc public . (actuellement dénommée Place JM Caillabet.)

- inauguration Mairie (actuellement classe maternelle depuis 2010) avec Hubert Peyou Conseiller général .

- projet agrandissement du cimetière et construction de l'abri dénommé "condoléances" (la famille du défunt était ainsi à l'abri pour recevoir les condoléances lors d'enterrement) situé face à l'église contre mur du presbytère (abri démoli en 2007 pour parking mairie).

- réparation horloge et électrification des cloches dénommées Marie et Joseph.

1965 : - séance extraordinaire suite à lettre Chanoine Gaillardou pour des travaux urgents au cœur de l'église.

- début travaux du Lotissement communal HLM « Nid Bigourdan » car le projet Darrouarrets route de Lourdes est abandonné suite à l'exigence du propriétaire du terrain.

1966 : - agrandissement du lotissement « Bédât » par HLM par terrain Gaspalon.

- création aire de « jeux scolaires » avec échange de terrain . Actuellement Salle polyvalente couverte.

1967 : - 1° tranche assainissement.

- création du «Jardin public » au Bédât (plantations par Ets Cherreau de Ger 64)

- contrat signé pour 12 ans avec Pompes Funèbres Générale de Lourdes

- aménagement terrain « jeux scolaires » Centre village

- affaire Cazaux Henri « litige suite à travaux assainissement et eau » (commune mise au TA de Pau)

- aménagement Plateau jeux et aménagement Place (démolition Maison Touya Auzon, ex emplacement Monument aux Morts et actuellement espace vert-parking) .

1968 : - projet ravalement Mairie

1969 : - construction du 2° lotissement « Bédât allée des Platanes. (actuellement un seul platane survit sur les 15!)

- travaux église

- plantation de la haie plateau jeux (arrachée en 2019)

- 2° tranche assainissement

1970 : - pose grillage au clocher protection contre oiseaux

- Chemin Henri IV création Syndicat Intercommunal Poueyferré, Lourdes, Loubajac, Barlest : reprendre les pourparlers avec Lourdes

1971 : - construction du Monument aux Morts

1972 : - inauguration du Monument aux Morts le 11 novembre

- achat portes en verre aux entrées de l'église (protection lors d'intempéries)

- construction du Collège CEG de Pontacq : participation financière de fonctionnement

1973 : *Décès de Jean Marie Caillabet, Maire*

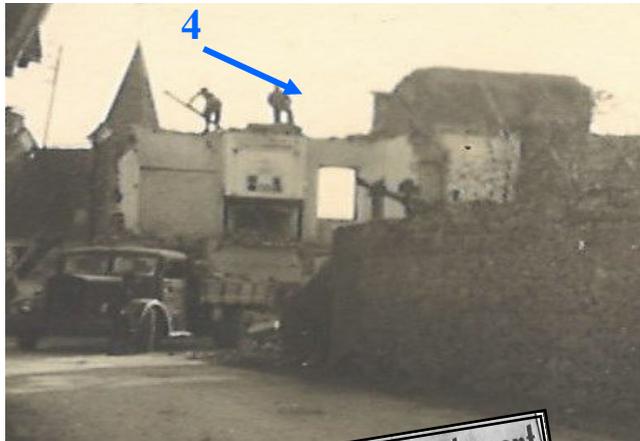
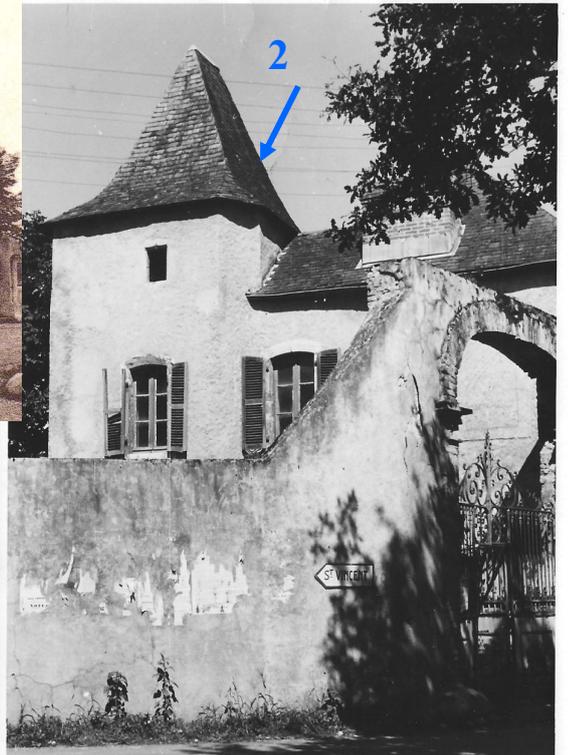
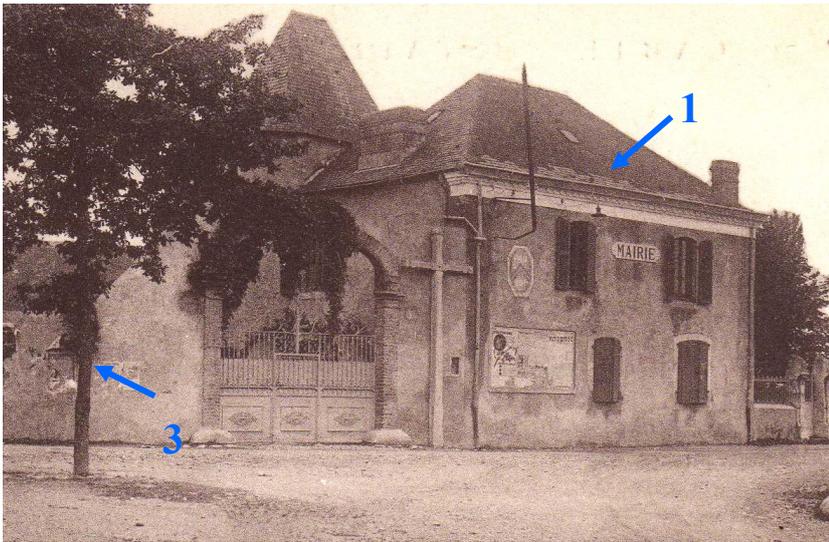


- Groupe scolaire - Construction 1955..... et inauguration 1957....

C'est sur le terrain de l'ancienne Mairie qui fut, dit-on, jadis la propriété du Comte de Livron, que la nouvelle école fut édifée. La superficie ainsi récupérée a permis l'aménagement d'une grande place avec bancs et bassin. (actuellement cour Maternelle)
« L'école des filles » devint la nouvelle Mairie jusqu'en 2008 (actuellement classe Maternelle).

L'Agence Postale s'installa dans l'immeuble réservé auparavant, au logement des instituteurs... à l'époque Mme et M Prodhomme. (actuellement Agence postale communale et logement locatif communal).

« L'école des garçons » devint un Foyer rural dénommé « Salle Municipale ».



1 - 2 : Domaine du Comte de Livron ... réhabilité en Mairie jusqu'en 1954
3 - Chêne de la Libération planté en 1922 sur la Place de la République (abattu en 2019)
4 - Démolition de la Mairie en 1954
5 - Nouveau Groupe Scolaire 1957
6 - Mairie de 1964 à 2008.

L'école rurale la plus coquette du département
a été inaugurée hier à LAMARQUE-PONTACQ
par M. René BILLERES
MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

... de sa construction à son
inauguration...
« revue de Presse » de l'époque...



Le groupe scolaire : une petite merveille, face à la vieille mairie restaurée.

Grâce à l'action persévérante d'une municipalité entreprenante La commune de Lamarque-Pontacq (Htes-Pyrénées) vient de s'enrichir d'un groupe scolaire modèle

M. René Billères, ministre de l'éducation nationale, déclarait récemment que la construction d'une école est le critère d'une administration municipale consciente de ses responsabilités et soucieuse de préparer l'avenir.

« Il faut, ajoutait-il, de la ténacité, de l'acharnement presque, pour faire aboutir les projets et triompher non seulement des oppositions locales, mais aussi des difficultés administratives et de financement. Construire une école fut, pendant longtemps, une véritable aventure... »

M. Jean-Marie Caillabet, le très sympathique maire de Lamarque, et son équipe du conseil municipal viennent de vivre cette « aventure » qui faillit même déclencher une crise au sein de l'assemblée communale, dont quelques membres refusèrent pendant plusieurs années de voter le budget où figurait le projet. Finalement, la sagesse et la majorité l'emportèrent, puisque le projet est devenu réalité et que les ouvriers de l'entreprise Gil s'affairent sur le chantier d'un magnifique groupe scolaire dont le gros œuvre est déjà terminé.

L'architecture en est hardie, les lignes de l'édifice résolument modernes lui confèrent un cachet tout particulier. C'est vraiment l'école de la lumière. Elle s'ouvre au soleil par de larges baies, mais un linteau de ciment brise l'ardeur intempestive des rayons surplombants.

Les salles de classe, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles sont vastes, aérées. Deux logements

sont prévus dans le bâtiment principal qui est relié à l'une des salles de classe par un immense préau.

M. Caillabet tenait beaucoup à la construction de ce préau, car Lamarque n'a pas de salle de fêtes et c'est là que pourront se dérouler, en cas de mauvais temps, les réjouissances de la commune.

Transformations en chaîne

Maintenant que tous les habitants peuvent admirer leur nouvelle école, chacun se félicite de cette belle révélation et les adversaires d'hier sont les premiers à reconnaître que l'ancienne maison d'école, humide et triste, était insuffisante. D'autant que cela va déclencher par une sorte de réaction en chaîne de multiples transformations.

On va faire abattre une antique bâtisse communale qui, dit-on, fut jadis propriété du comte de Livron. Les pierres de démolition seront employées pour le remplacement de certains chemins. La superficie de terrain ainsi récupérée permettra l'aménagement d'une grande place centrale, digne d'une commune qui se veut prospère et coquette.

Autre avantage encore : le dégagement du carrefour très dangereux.

La deuxième école de construction relativement récente sera aménagée en salle de mairie, tandis que la poste s'installera dans l'immeuble jusqu'alors réservé au logement des instituteurs, Mme et

M. Prodhomme. Un foyer rural complètera cet ensemble de bâtiments heureusement groupés autour de la place centrale, avec ses massifs de verdure et des bancs où l'on pourra venir, le soir, discuter et se reposer.

Un bilan élogieux

Voilà du bon travail qui autorise M. le maire de Lamarque et ses conseillers à éprouver une légitime fierté. Car la liste des réalisations depuis l'installation de la municipalité actuelle au lendemain de la Libération est longue. Elle entreprit notamment l'électrification des écarts; la réfection totale de l'église (toiture, façade, installation d'une horloge électrique), l'agrandissement et la clôture du cimetière, l'aménagement et l'équipement en eau courante du presbytère, la réfection de la maison des maîtres de l'école publique, l'aménagement de la fontaine de Coutet et la couverture du lavoir municipal, la construction d'abris très coquets pour les usagers de l'autobus, la suppression d'un tournant dangereux et la construction d'un mur de clôture au carrefour Allias, le gou-

dronnage de 3 kilomètres de chemins vicinaux (actuellement projet de goudronnage de 3.500 mètres de chemins desservant les écarts et redressement d'un chemin au Bédar), achat et pose de panneaux indicateurs facilitant la circulation. Le projet d'adduction d'eau sera réalisé en 1958.

**

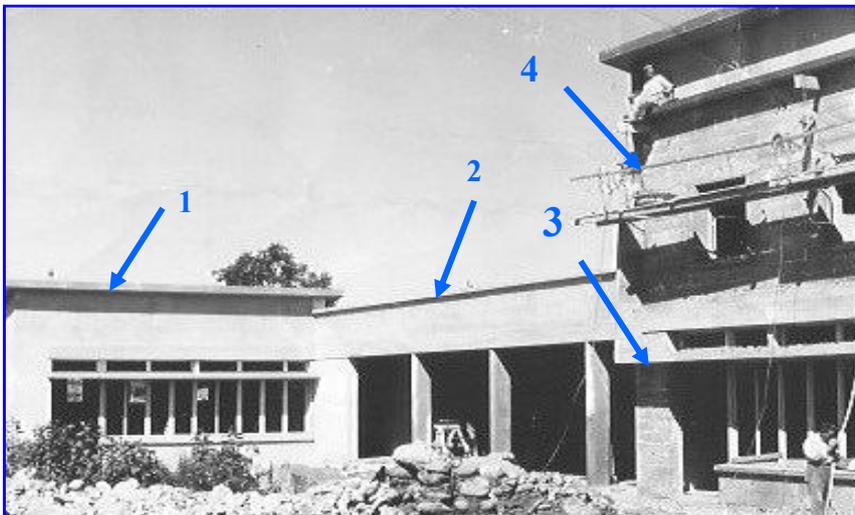
Je ne pense pas que beaucoup de municipalités puissent présenter à leurs administrés de bilans plus copieux. Mais M. Caillabet est un modeste (et un finaud) :

« Voyez-vous, me dit-il, ce que nous avons fait n'est pas extraordinaire. Notre voisinage immédiat avec la commune sœur de Pontacq qui se trouve dans le département des Basses-Pyrénées et qui est, elle, chef-lieu de canton, met en jeu notre amour-propre de Haut-Pyrénéens. Nous ne voulons pas rester à la traîne et cela nous oblige à faire aussi bien.

» Même quelquefois mieux, ajoute-t-il en souriant, puisque depuis six ans tous nos écarts sont électrifiés, alors que ceux de Pontacq ne le sont pas... »

J. FABRE.

Interview de JM Caillabet Maire par J. Fabre le 6 septembre 1956 (La Dépêche du Midi)



1 - Classe des « garçons »

2 - Préau prévu pour récréation, éducation physique, fêtes locales, réceptions...

3 - Classe des « filles »

4 - Appartements de fonction



26 septembre 1957 : Articles et photos du déroulement de la cérémonie de Roger Girard, envoyé spécial de la Nouvelle République



Devant l'école et la Mairie attenante où était massée une foule très dense, Monsieur le Maire et son Conseil Municipal, accueillait dès 11 h, le Ministre et les nombreuses personnalités. Monsieur Billères déposa, une gerbe devant la plaque commémorative des Maires de Lamarque depuis 1871 jusqu'en 1944. Une minute de silence fut observée.



Les Personnalités en visite dans les appartements de fonction de l'établissement scolaire



L'INAUGURATION de l'École de Lamarque-Pontacq

Le discours de M. CAILLABET, maire de la commune

Monsieur le ministre,

Au nom du conseil municipal, au nom de la population de Lamarque, en mon nom personnel, je vous remercie d'avoir bien voulu, malgré vos nombreuses charges, accepter de présider à l'inauguration de notre groupe scolaire.

Votre présence ici est, pour nous, un grand honneur et nous récompense largement des nombreux efforts que nous avons poursuivis depuis 1951, date à laquelle je vous demandais les premiers conseils pour amorcer l'étude d'un projet qui me paraissait audacieux, mais qui était devenu une nécessité.

Les plans furent dressés par le jeune et distingué M. Robert Pujol, architecte à Tarbes, après que nous ayons contracté à l'amiable l'achat du terrain Beugué.

Le projet d'implantation tel qu'il est réalisé, fut retenu, car il répondait, non seulement aux exigences concernant l'orientation des constructions scolaires, mais aussi à nos besoins.

On n'hésita pas, d'autre part, à sacrifier la vieille mairie pour permettre l'aménagement d'une place publique dont nous étions dépourvus.

Après avoir surmonté certaines difficultés, ce projet ne put, cependant, être mis en chantier à la date prévue, faute de soumissionnaires pour le gros œuvre : cela entraîna la suppression d'une nouvelle adjudication.

Notre regret se transforma en satisfaction lorsque l'entreprise Gil de Lourdes, accepta le prix fixé pour l'exécution des plans établis.

Les frères Gil, leurs ouvriers, ainsi que les artisans de Pontacq et de Lourdes, surent arrimer ce grand chantier.

Grâce à leur dévouement, les travaux ont été exécutés dans un temps relativement court.

L'entreprise Malet fut chargée, ensuite, des travaux de nivellement et de goudronnage de la cour de récréation.

A tous ceux qui, de leur cerveau ou de leurs mains ont participé à l'édification du superbe groupe que nous venons d'inaugurer, la commune de Lamarque, par ma voix, les félicite et les remercie.

Sur le plan financier, résultat heureux également.

Pour une dépense prévue de 12.400.000 francs environ, la subvention de l'Etat est de 9.400.000 francs.

La part de la commune est couverte par un emprunt de 2.750.000 francs. Mais, une bonification d'intérêts allouée par le département diminue sensiblement le montant des annuités de remboursement.

En tout cas, nous sommes très certainement assurés sans la mise en recouvrement des centimes votés pour la garantie de l'emprunt.

L'exécution de tous ces travaux, compte tenu d'un petit dépassement sur le devis estimatif, n'enlève pas de charges nouvelles pour les contribuables lamarquais.

C'est grâce à vous, monsieur le ministre, à vous, M. le préfet, ainsi qu'aux services des diverses administrations auxquelles nous avons fait appel très souvent.

A vous monsieur le député, à vous monsieur le conseiller général, à vous nos amis, oui, c'est grâce à vous tous qui nous avez encouragés et aidés dans l'effort, que nous avons pu réaliser une œuvre qui nous était chère entre toutes.

Les enfants de notre commune trouveront, dans cette école, le plaisir des yeux, la lumière, le confort, l'hygiène, l'espace, ce qui leur permettra de meilleures études et de plus grands mouvements dans les jeux en plein air.

Par mauvais temps aussi, ils seront à l'abri pour satisfaire leurs besoins, car, jusqu'à présent, ils étaient privés de préau.

Ce préau, conçu pour divers usages, servira principalement pour les divertissements de la jeunesse.

Aujourd'hui, ce bel ouvrage, soigneusement décoré, abrite une réunion de personnalités et d'amis qui, par sa qualité et son ampleur, nous réjouit.

C'est avec une grande satisfaction et une certaine fierté que nous pouvons dire :

« Désormais, notre commune peut s'enorgueillir de posséder un petit palais scolaire. »

L'école de Lamarque est, sans doute, spectaculaire, mais combien est utile et nécessaire. Nous estimons qu'on ne fera jamais ni trop ni trop beau pour les enfants.

Nous souhaiterions en voir s'édi-

fier de semblables dans tout le territoire de notre belle France.

C'est ici l'école républicaine et laïque où on entend jamais blesser les consciences.

Jamais non plus des paroles de haine qui divisent les hommes au lieu des les unir.

On y apprend le goût du travail : ce qu'est la dignité, ce qui donne à toute personne humaine le droit de penser et d'agir librement.

On y apprend, enfin, l'honnêteté, la droiture, la loyauté, le respect de la parole donnée, l'amour du prochain et de la patrie.

Monsieur le ministre,

Ce matin, lorsqu'au nom du président de la République, vous m'avez remis les insignes de la Légion d'honneur, j'ai été, comme vous avez pu le constater, profondément ému.

Les témoignages de chaleureuse sympathie, de franche amitié, que vous m'avez prodigués, me causent une réelle joie et, maintenant, je ne trouve plus les mots capables de vous exprimer toute ma reconnaissance.

Mes chers concitoyens,

Le grand honneur qui m'a été fait aujourd'hui rejaille sur vous. Permettez-moi, en terminant, de vous associer à vos très fervents que je fais pour la prospérité de notre nouvelle école.

Vive Lamarque! Vive la République! Vive la France!

Le discours de M. Hubert Peyou conseiller général du canton d'Ossun

Monsieur le ministre, C'est avec une vive reconnaissance que je viens vous remercier du nouvel honneur que vous avez bien voulu faire à une commune du canton d'Ossun en acceptant de venir pour la deuxième fois inaugurer une école.

Etant en parfaite communion d'idées avec vous, surtout lorsqu'il s'agit des intérêts nouveaux et matériels de notre jeunesse, je sais que l'ouverture de toute nouvelle école est pour vous une joie et une fierté... Et, il m'est particulièrement agréable de vous dire la gratitude, l'admiration, l'affection même que nous, Haut-Pyrénéens, habitants de ce canton, vous portons pour la tâche que vous menez, depuis de longs mois déjà, au sein du gouvernement en défendant l'idéal laïque de fraternité et de concorde qui nous est si cher à tous.

En cette fête de l'école, cette fête de la République, vous avez voulu, monsieur le ministre, nous donner, à nouveau un gage de votre sollicitude. Nous vous en sommes très reconnaissants et vous en remercions du plus profond de notre cœur.

Quoi de plus beau, de plus réconfortant que l'ouverture d'école,

bientôt, je l'espère, un groupe scolaire digne de son importance. Le canton d'Ossun tout entier est fier de telles réalisations et vous prouve, monsieur le ministre, l'intérêt que portent ses dévoués maires à tout ce qui touche les problèmes de l'école.

Les réalisations effectuées déjà dans un certain nombre de communes du canton, serviront d'exemple à toutes les autres et je suis fermement persuadé qu'à la lumière de ses succès, s'effectuera petit à petit l'équipement scolaire indispensable et pour la réalisation duquel je ferai le maximum, afin d'aider de mon mieux les maires des communes intéressées.

Me permettez-vous, monsieur le ministre, sachant que je peux compter sur votre bienveillant appui, d'exprimer un vœu, sans que cela compliquer peut-être sur l'élaboration d'un programme départemental déjà prévu : je voudrais, ayant appris que vous envisagez, dans certains cantons, la création de vous complémentaires à deux classes, qu'Ossun, chef-lieu d'un important canton où l'agriculture et l'industrie se sont développés avec une extrême

variété et une heureuse richesse, possède dans l'avenir un cours complémentaire à orientation agricole et industrielle, ce qui donnerait à nos jeunes une formation plus complète et mieux adaptée à leurs futures activités.

Avant de terminer, je voudrais dire à mon ami Jean-Marie Caillabet la joie, bien sincère, que nous avons tous éprouvée en apprenant sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

En vous discernant cette haute distinction, le gouvernement, fidèle interprète de notre pensée commune, a voulu récompenser l'administrateur dévoué, le fidèle bienfaiteur et ami de l'école laïque, l'ardent défenseur de tous ses concitoyens, sans distinction aucune, dont le dévouement à la République et à la France ne s'est jamais démenti.

Je sais parfaitement que c'est dans la satisfaction du devoir accompli, des services rendus (et combien nombreux que vous trouvez la plus belle récompense. Mais, je suis trop heureux de profiter de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui, même si je dois blesser votre modestie, pour ne pas vous remercier publiquement des nombreux et signalés services rendus à la commune de Lamarque-Pontacq.

En vous adressant nos très sincères félicitations, j'ai la certitude d'être ici l'interprète fidèle de tous vos collègues du canton et de tous ceux qui ont eu à se louer de vos bontés et qui, en se joignant part aujourd'hui à notre joie commune, vous donnent un faible gage de leur profonde reconnaissance.

A mes amis, les maires de cette école, Mme et M. Prod'homme, qui ont reçu ce matin des mains de M. le ministre, la juste récompense de leur dévouement à l'école, j'adresse mes très sincères et très amicales félicitations.

M. le préfet, à son administration, à M. l'inspecteur d'académie, à ses services, à tous ceux qui, de près ou de loin, ont aidé à cette magnifique réalisation, mes très vifs remerciements.

Je voudrais dire aussi toute notre reconnaissance à nos amis parlementaires, qui se sont toujours mis à notre disposition avec le plus entier dévouement.

A mon collègue des Basses-Pyrénées, M. Conte, maire de Pontacq, à tous mes amis les maires du canton, à tous ceux de Lamarque-Pontacq ou d'ailleurs, qui nous ont fait l'amitié d'être parmi nous aujourd'hui, je leur dis très sincèrement merci.

Et, pour terminer, en pensant à cette inoubliable fête de l'école publique, je formule le souhait que nous restions toujours profondément unis et solidement attachés à l'idéal laïque qui, tout en servant la République, nous donne de sérieuses raisons d'espérer en l'avenir de la France.



Résumé d'une journée mémorable...

La cérémonie d'inauguration de la nouvelle école de Lamarque-Pontacq qu'il a présidée hier matin, a été l'occasion pour M. René Billères, ministre de l'éducation nationale, de développer les lignes directrices de son action à la tête de l'Université et d'apporter des précisions sur les moyens mis en œuvre pour assurer la permanence du rayonnement et du prestige dans le monde par l'éducation nationale.

« La troisième république, a-t-il dit, peut revendiquer l'honneur d'avoir fondé l'enseignement primaire dans notre pays. Aujourd'hui, l'action pour l'école est répartie. Nous retournons à la séve des belles traditions républicaines

La « Dépêche du Midi »

Rapporte les discours du Ministre, du Conseiller Général, du Député.

Les personnalités...

Le Vin d'Honneur...

Le repas...

Tous les ingrédients d'une magnifique cérémonie d'inauguration



Le Ruban tricolore qui fut coupé par Régine Prod Homme, la fille du Directeur de l'école, à la demande du Ministre...

qui font de l'enseignement du premier degré la base de notre démocratie. De même que l'école primaire a fait la grandeur de la III^e République, c'est l'enseignement du premier degré qui fera la grandeur de notre IV^e République, car il nous apporte la certitude que la France continuera à être une grande nation.»

A côté des cours complémentaires, dont la vocation et la mission est de donner à leurs élèves les moyens d'affronter l'existence dans le cadre local et dont le ministre encouragera la création chaque fois que les municipalités mettront des locaux à sa disposition, un effort considérable est fait en faveur de l'enseignement du second degré et de l'enseignement supérieur. M. René Billères a annoncé l'ouverture de Facultés de sciences à Nantes, à Nice et à Reims; celle de quatorze écoles nationales professionnelles nouvelles; la mise en chantier de nombreux lycées et collèges; de nouvelles écoles d'arts et métiers et d'instituts de sciences appliquées. Pour trouver les professeurs et les maîtres indispensables, il procédera à une véritable mobilisation des instituteurs, qui seront appelés à professer dans les classes du premier cycle pour compenser l'insuffisance des effectifs de licenciés et d'agrégés.

Parallèlement, des mesures sont prises pour multiplier le nombre des bourses et permettre l'accession aux classes d'enseignement supérieur à un contingent toujours plus important de fils de paysans et d'ouvriers. Au lieu de 1.700 bourses nouvelles obtenues l'an dernier, le ministre, cette année, en a obtenu 8.000. Il a pris des dispositions pour doubler, et même tripler dans certains cas, les bourses d'entretien et pour que toute bourse du second degré soit automatiquement reconduite dans l'enseignement supérieur.

« Cette belle fête de l'inauguration d'une école neuve, a-t-il déclaré en conclusion, serait sans lendemain si nous ne voyons pas nettement, dans quelle politique elle s'inscrit. Nous sommes en face de deux problèmes étroitement liés l'un à l'autre. Tout d'abord, l'intégration dans une fédération française de tous les pays sur lesquels a flotté dans un passé récent, souverain et incontesté, le drapeau tricolore. L'intérêt de ces pays, qui ont si longtemps vécu avec le nôtre, n'est pas de nous quitter. Sans doute, la France n'a peut-être pas fait tout ce qu'elle aurait pu faire, mais elle a fait beaucoup plus que personne n'aurait fait en dehors d'elle. Pour garder ces pays avec nous, c'est l'autre problème, et de cette entreprise dépend la paix du monde. Il faut beaucoup de professeurs, d'insti-

tuteurs, d'ingénieurs. On ne peut les tirer, ces ingénieurs, ces instituteurs et ces professeurs, que du peuple, dont tous les enfants ne font pas en ce moment les études auxquelles ils ont droit. Ceux que j'appelle à l'Université, sont les enfants de paysans et d'ouvriers.

« Voilà ma politique de l'éducation nationale, et c'est par elle, par la confiance que nous ferons à notre jeunesse, que notre pays continuera à apporter au monde ce message d'humanité, de fraternité et de liberté sans lequel il ne vaudrait pas la peine de vivre.»

Ces paroles du ministre ont fait une profonde impression sur un auditoire particulièrement attentif qui réunissait, pour cette belle fête, tous les amis de l'école publique.

LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE : UN ACTE DE FOI ET DE COURAGE

La construction d'une école à Lamarque-Pontacq fut un acte de foi et de courage — le ministre l'a souligné — dans une localité où il fallut surmonter de sérieuses difficultés. Or, justement — et cela renforce le mérite de la municipalité — cette école, audacieuse dans sa conception et son architecture, est l'une des plus belles de notre département. Elle est un véritable monument élevé à la joie d'apprendre des enfants de Lamarque, qui la fréquentent déjà. En outre, elle s'intègre dans une opération d'urbanisme particulièrement heureuse, qui a permis de doter la commune d'une agréable et dégagée sur l'emplacement d'une ancienne bâtisse en ruines.

En remettant à M. Caillabet, maire de Lamarque-Pontacq, la croix de chevalier de la Légion d'honneur, M. René Billères a mis en évidence les mérites de cet administrateur averti.

« C'est un honneur et une joie pour moi, lui a-t-il dit, de vous remettre cette croix qui est la consécration de vos mérites éminents au service de la nation et au service de la commune.

C'est pourquoi j'ai tenu à venir moi-même vous remettre cette croix devant ceux qui vous ont fait confiance et l'œuvre que vous avez réalisée. »

Le ministre a ensuite remis les palmes académiques à M. et Mme Prodhomme, instituteurs à Lamarque, « modèles de dévouement et de conscience professionnelle ».

Après un vin d'honneur auquel toute la population était invitée un banquet a été servi sous le préau de l'école. Ce repas, qui s'est déroulé dans une ambiance extrêmement amicale réunissait

les personnalités invités et les membres du conseil municipal. A la table d'honneur avaient pris place aux côtés du ministre, M. Orliac, préfet des Hautes-Pyrénées; Caillabet, maire de Lamarque; M. le député Pierre Mailhe; MM. Senie, secrétaire général; Despouey, vice-président du conseil général; Peyou et Daverède, conseillers généraux; Mauguin, inspecteur d'académie; Lapenne et Lapeyre, chefs de division; Mougnot, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Couairon, commissaire aux R. G.; Cansot, inspecteur primaire; Souquet, capitaine de gendarmerie; Naudy, secrétaire général de l'inspection académique.

Au dessert, M. Caillabet a excusé MM. les sénateurs Manent et Baragrin ainsi que M. Desconets. Nous reproduisons demain l'allocution qu'il a prononcée ainsi que celle de M. Hubert Peyou, conseiller général d'Ossun qui s'est félicité des réalisations scolaires menées à bonne fin dans le canton et exprime l'espoir que le chef-lieu aura bientôt un groupe scolaire digne de son importance.

Dans un très belle et très opportune improvisation M. le député Pierre Mailhe a rappelé la haute signification de cette manifestation inaugurale.

« On a coutume de dire, a-t-il déclaré, que l'ouverture d'une école est un acte de foi, mais lorsque l'on sait comme moi la somme d'efforts accomplis par M. Caillabet pour réaliser cette magnifique école il en a fallu beaucoup à la commune de Lamarque qui a prouvé ainsi un attachement incontestable aux intérêts de l'école publique, c'est-à-dire à la République elle-même. »

M. Pierre Mailhe a rappelé les propres efforts de son ami René Billères au service de l'éducation nationale. Il a ajouté :

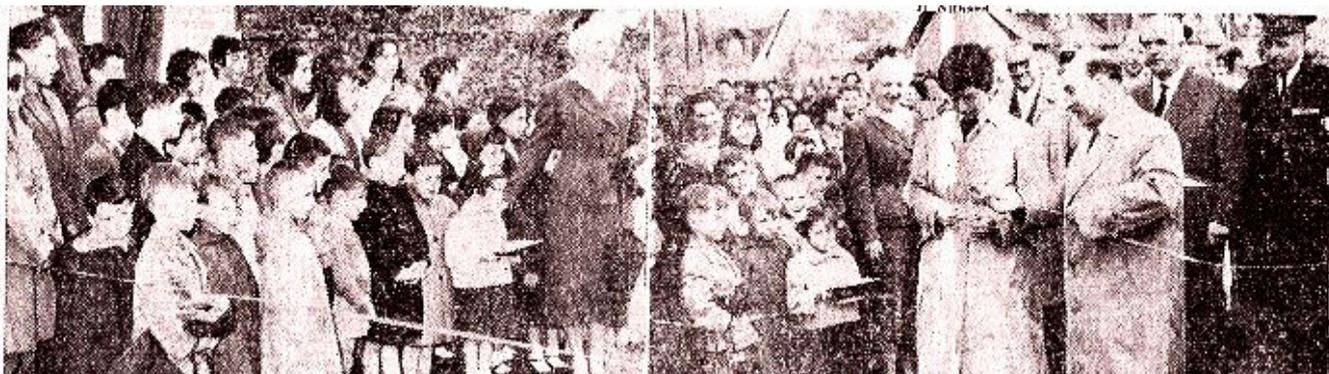
« Si la France perdait sa foi dans sa mission nous n'aurions pas fait grans-chose ce matin, au cours de cette cérémonie d'inauguration. Il s'agit de savoir si la France pourra être, comme dans le passé, le phare de l'humanité tout entière.

« C'est tout le problème que René Billères a voulu traduire dans la réforme de l'enseignement. Il faut que la France, sollicitée par le monde entier, ne trahisse pas cette mission. »

M. Pierre Mailhe, au milieu des applaudissements, a terminé en invitant à l'union tous les hommes de bonne volonté pour assurer le destin de notre pays.

Malgré un temps assombri par des bourrasques de vent et de pluie la commune de Lamarque a vécu une belle, une grande journée dont le souvenir marquera tous ceux qui ont assisté à cette cérémonie.

Les enfants de l'école chantent « La Marseillaise »... le ruban est coupé sous l'œil bienveillant du Ministre !



Moments solennels... décorations... convivialité...

«C'est un honneur et une joie de vous remettre cette Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur qui est la consécration de vos mérites éminents au service de la nation et au service de la commune. C'est pourquoi j'ai tenu à venir vous remettre cette croix devant ceux qui vous ont fait confiance et l'œuvre que vous avez réalisée.»

Le Ministre a ensuite remis les Palmes académiques à M et Mme Prod Homme, instituteurs à Lamarque « modèles de dévouement et de conscience professionnelle... »



Ci-dessous...quelques cartes de félicitations...

GASTON MANENT
SÉNATEUR DES HAUTES-PYRÉNÉES
ANCIEN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA LÉGION D'HONNEUR
FAMILIAL

PIERRE MAILHE

Conseiller Général
Député des Hautes-Pyrénées
Spécialité de l'Enseignement
178, rue de l'Université, Paris

EDOUARD ORLIAC
PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Avec les remerciements pour
vos aimables félicitations et
le meilleur souvenir

Docteur Pierre DESPOUEY

Conseiller Général des Hautes-Pyrénées
Bonne idée de félicitation
particulièrement agréable

CASTELNAU-RIVIERE-BASSÉ (H.P.)

DOCTEUR PAUL BARATGIN
MAIRE

PRÉSIDENT DU BUREAU GÉNÉRAL
DES FÉLICIATIONS
QUESTEUR DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE
avec les remerciements
et le meilleur souvenir

ANTOINE BÉGUÈRE

CONSEILLER GÉNÉRAL DES HAUTES-PYRÉNÉES
MAIRE DE BÉGUÈRES
178, rue de l'Université, Paris

Après le Vin d'Honneur offert à toute la population, un banquet fut servi sous le préau; ce repas qui s'est déroulé dans une ambiance extrêmement amicale réunissait les personnalités...

Le Maire
et le Conseil Municipal
de LAMARQUE-PONTACQ

Vous prient d'honorer de votre présence la
Cérémonie qui aura lieu le 26 Septembre 1957, à
11 heures 30, et au cours de laquelle

Monsieur René BILLERES
Ministre de l'Éducation Nationale

Inaugurera le Groupe Scolaire
La Cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur.



Commune
de
LAMARQUE - PONTACQ
Hautes-Pyrénées

26 Septembre 1957

Inauguration
du
Groupe Scolaire

Déjeuner offert
à Monsieur René BILLERES
Ministre de l'Éducation Nationale
de la Jeunesse et des Sports

Hors-d'œuvre variés
Trites à la Meunière
Ris de veau braisés Financière
Tournedos Rossini
Fonds d'Artichauts
Pintades en volière
Cœurs de laitues
Glaces fleurs des Neiges
Moka
Petits Fours
Corbeilles de Fruits
Café - Armagnac

La journée inaugurale du Groupe scolaire du jeudi 26 septembre 1957 sera clôturée par un BAL gratuit, sous le préau de l'école !

Le projet d'alimentation en eau potable

■ Le rapport d'expertise géologique dressé par M. Marcel Castéras, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Toulouse, ayant conclu favorablement au projet d'exécution d'une prise d'eau sur le ruisseau de l'Ousse, le projet d'alimentation en eau potable de Lamarque-Pontacq est le suivant :

Prise d'eau sur l'Ousse

■ La prise d'eau en rivière qui doit assurer un débit minimum de trois litres-seconde est établie en bordure et sur la rive gauche de l'Ousse, au lieu dit « Mariac ».

Elle est protégée par un système de grilles amovibles calculées pour résister à la pression maximum des plus hautes eaux et conçue pour réserver la possibilité de prélever l'eau à différents niveaux suivant le régime de la rivière.

La station de traitement

■ De ce premier ouvrage, l'eau sera amenée par des canalisations jusqu'à la station de traitement.

Les bâtiments coquets et clairs de cette station sont destinés à abriter les groupes d'exhaure et de refoulement, l'appareillage de commande, de contrôle et de protection, l'appareillage de traitement des eaux.

Ils comprennent, outre la salle des machines équipée pour recevoir deux groupes d'exhaure (dont un de secours) et deux groupes d'eau traitée (dont un de secours) de puissance appropriée pour assurer un débit de trois litres-seconde durant dix heures par jour, un local séparé pour le stérilisateur et un autre pour le stockage et la préparation des réactifs.

Ces groupes de pompage seront à fonctionnement entièrement automatique, mais il sera toujours possible de commander ces groupes manuellement.

Ce cube a été déterminé en tenant compte des besoins journaliers, auxquels s'ajoute une réserve incendie nécessaire pour assurer l'alimentation de trois puits d'aspiration situés dans l'agglomération. La hauteur de la tour permettra ainsi d'assurer une pression minimum de quinze mètres d'eau.

L'ouvrage, qui est en béton armé, renferme un escalier hélicoïdal central de cent cinq marches en béton armé d'où on accède à une plate-forme de repos construite deux mètres au-dessus de la cuve. La visite de celle-ci est permise à partir d'une échelle métallique.

Enfin, l'ouvrage aux proportions fines et à l'aspect architectural harmonieux est équipé d'un point géodésique et de cinq conduites (d'arrivée, de départ, d'incendie, de trop-plein et de mélange de 100 millimètres de section chacune) et clôturée par un grillage monté sur des poteaux en béton armé.

Le réseau de canalisation

■ A partir du réservoir de 2000 mètres cubes l'eau sera bientôt distribuée par l'intermédiaire d'un réseau de canalisations métalliques à l'agglomération et aux fermes situées à proximité et dans la partie basse de la commune.

Le développement total des canalisations enterrées au fond d'une tranchée normale d'un mètre de profondeur est de 5.723 mètres, qui se répartit ainsi suivant les différents diamètres : 2.652 mètres de canalisations de 100 mm., 688 mètres de tronçons de 60 mm. et 2.383 mètres de tronçons de 40 mm.

Ces diamètres varient en fonction du débit à transiter et de l'altitude des différents points à alimenter, la pression minimum admise ayant été fixée à 15 mètres d'eau, à laquelle s'ajoute la hauteur de la cuve du réservoir.

Branchements particuliers

■ L'eau sera ensuite distribuée aux abonnés par l'intermédiaire de branchements particuliers, au nombre de cent cinquante environ, comprenant colliers de prise en charge, robinets d'arrêts et tuyaux.

Groupes domestiques

■ Les parties sud et est de la commune comprenant des exploitations très dispersées et surtout dont l'altitude des points est bien supérieure à la cote du bourg, il a été prévu, pour rester dans les limites d'une solution économique et rationnelle, l'installation de groupes électro-pompe à cuve d'air, puisant l'eau dans les puits existant déjà dans chaque ferme.

Dix-huit groupes de ce genre d'un débit de 0,5 m³-heure et d'une puissance de 0,5 CV sont prévus au projet. La plupart sont en surface, dans cinq exploitations à la profondeur des puits est supérieure à cinq mètres immergés. Toutes ces installations sont à contrôle automatique.

Défense contre l'incendie

■ Enfin, pour assurer une défense correcte contre l'incendie, une défense par puits d'aspiration a été retenue. Quatre ouvrages (de 4 m³ chacun), l'un sur la partie nord, l'autre au centre, le troisième au sud de la commune, l'autre au Bédât, couvriront ainsi l'ensemble des habitations en cas de sinistre.

ADDITION D'EAU (120 branchements)

1962 : en un temps record, l'adduction d'eau est réalisée, c'est-à-dire construction du château d'eau, station très moderne de pompage et de traitement des eaux, canalisation, branchements, cent vingt, autant dire que la quasi totalité de la population a ac-

cepté ce bienfait de l'eau « at home », l'installation de quatre poste contre l'incendie, plus 25 installations pour autant de motopompes individuelles dans les écarts pour lesquelles l'on a aussi placé le courant force.

Coût total : 400.000 NF, 40 millions d'anciens francs, soit encore 800 NF (80.000 francs légers) par habitant.

Si l'on ajoute à tout cela la perfection de l'agence postale, c'est un véritable tour de force réussi par l'équipe homogène qu'est le conseil municipal de Lamarque, présidé par le maire, M. J.M. Caillabet. Car il faut le dire aussi, Lamarque est une commune rurale sans ressources, avec une population en augmentation. Cela suppose donc une gestion financière aussi clairvoyante que... serrée.

Rappelons aussi que Lamarque possède un beau groupe scolaire inauguré en 1957.

PROJET D'ADDITION D'EAU DE LA VALLÉE DE L'OUSSE

Le 4 juillet dernier avait lieu, à la mairie de Soumouliou, une réunion de tous les délégués et maires de la vallée de l'Ousse pour la création d'un syndicat qui est chargé de mettre à exécution le projet d'adduction d'eau potable.

Le bureau était ainsi composé : MM. Conte, maire de Pontacq, président; Mazou, maire de Souliou, vice-président; Caillabet, maire de Lamarque-Pontacq, vice-président; Delpey, conseiller général de Pau-Est, conseiller financier; Gaston, conseiller général de Pontacq, conseiller technique; Douce, ingénieur conseil de la compagnie des eaux de Paris; les délégués et maires des communes intéressées. La population à desservir est d'environ dix mille habitants, chiffre qui est susceptible d'augmenter dans un avenir assez rapproché avec l'effort de construction.

M. Douce, dans un exposé clair et très documenté, avec plan et schéma du projet à l'appui, présenta l'étude du projet dans tous ses détails. Ce projet doit alimenter plus de 80 % de la population intéressée ces dix-huit communes, faisant partie du syndicat. Il est de l'ordre de près de 1 milliard de francs; la subvention qu'on peut attendre pour la réalisation est d'environ de 75 % de l'eau du département. Restent 250 millions à la charge des communes, ce qui amènerait une dépense annuelle pour le syndicat de l'ordre de 18 millions.

Pour faire face à ces dépenses sans augmenter les charges des

budgets communaux, chaque abonné serait taxé d'une somme forfaitaire d'environ 6.000 francs par an, ce qui donne cent litres par jour. L'abonné qui dépasserait cette consommation aurait à payer en supplément par mètres cubes d'eau, 70 francs. Le syndicat est en mesure de fournir l'eau à des collectivités telles que le camp du Ger, le camp d'Iron; ainsi qu'à cinq communes qui doivent ultérieurement faire partie du syndicat. Il est entendu que les chiffres ne sont pas définitifs, les prix pouvant varier.

M. Delpey et M. Caillabet, par des documents, font connaître aux délégués que dans d'autres syndicats voisins, le prix de l'eau arrive jusqu'à 135 francs le mètre cube. M. Conte, président, fait un appel à tous les maires pour qu'un engagement définitif soit pris par tous les conseils municipaux faisant partie du syndicat, de façon à mettre en œuvre, le plus rapidement possible, ce projet, afin de permettre de commencer les travaux sans tarder.

M. Douce, ingénieur conseil, fait connaître que notre projet pourra être inscrit au programme des grands travaux à financer par l'Etat et le département dans un très bref délai. Ce projet doit donner satisfaction à toutes les communes, non seulement pour la consommation courante, mais surtout en cas d'incendie, nous aurons la certitude avec le matériel moderne actuel de pouvoir protéger efficacement tous les sinistres. — P. M.

A LAMARQUE-PONTACQ DANS CENT VINGT FOYERS L'EAU COULERA LE 14 JUILLET

1962

Le 22 juillet 1955, le conseil municipal de Lamarque-Pontacq prenait, au cours d'une première délibération, une décision favorable concernant un projet autonome d'alimentation en eau potable.

Il s'agissait déjà de « refouler l'eau d'un point avoisinant le ruisseau de l'Ousse (pont de Tourrioulou) jusque dans un réservoir de 200 mètres cubes surélevé (tour de 20 mètres), implanté sur le terrain de M. Léonce Peyras, et de la distribuer vers l'agglomération ».

C'est que Lamarque-Pontacq, petite commune à l'ouest du département des Hautes-Pyrénées, en bordure de la route nationale 640 (cinq cents habitations environ) ne possédait aucune installation moderne, hygiénique et rationnelle. Nous étions bien, pourtant, en 1955...

La population ne disposait alors que de puits publics ou particuliers dont l'eau, souvent dangereusement contaminée, n'était jamais de qualité irréprochable ni de quantité suffisante.

Les municipalités s'étaient suc-

édé, avaient bien parlé du problème de l'eau, mais n'avaient jamais osé — ou voulu — l'aborder de front. Il avait fallu l'arrivée de Jean-Marie Caillabet et de son conseil municipal pour que les choses, aussitôt, prissent une autre allure.

M. le maire, il suffit de traverser en sa compagnie les rues paisibles de la commune dont les tanneries semblent dormir paresseusement au soleil pour l'entendre saluer courtoisement ainsi à tous les carrefours, voulait donner l'eau à ses administrés.

Et quand M. le maire veut, rien ne saurait s'opposer à sa marche en avant, les obstacles, apparemment insurmontables, tombent comme fétus de paille emportés par le vent, les réticences les plus farouches se laissent fléchir, l'hostilité seule reste aveugle et rétrograde, car la marche qu'a entreprise M. le maire est celle de la raison et du progrès et elle est irréversible.

Ainsi fut prise la décision de fournir à la commune l'eau potable dont elle avait un impérieux besoin, ainsi fut élaboré

en novembre 1957 le projet d'alimentation en eau potable, ainsi Lamarque-Pontacq paraissait-elle devoir s'éveiller d'une longue torpeur.

Les événements, pourtant, allaient avoir provisoirement raison du légendaire enthousiasme et du dynamisme résolu de Jean-Marie Caillabet. Chiffre, pesé, épluché, le projet allait encore devoir dormir quelques années sur la table de M. le maire.

« Nous étions en 1953, nous dit M. Caillabet, et déjà moins bien épaulés qu'avant, par l'Etat — la subvention (au titre du ministère de l'agriculture) tarda à venir. Il nous fallut attendre 1960 pour nous voir enfin inscrits au programme. L'année suivante, nous débutions la première tranche de travaux, cette année nous allons terminer la seconde et dernière. »

Outre le retard causé à un projet longuement caressé, il fallut procéder à une réestimation, à une réévaluation des dépenses primitivement projetées, le coût des matériaux ayant augmenté durant ce fâcheux laps de temps.

Bien que pestant fort de devoir supporter une dépense supplémentaire (de 27 millions d'anciens francs, le projet passait à 40), M. le maire était cependant fort heureux de voir arriver le terme de son attente forcée.

Grâce à l'appui et à la compréhension des services du génie rural, grâce aux démarches entreprises et menées à bonne fin par M. Hubert Peyou, conseiller général du canton, grâce à son infatigable opiniâtreté, M. le maire allait connaître la fin de ses tourments.

Non, car lors des propositions d'abonnement, M. le maire rencontra l'opposition farouche de quelques habitants de la commune.

Certes, le nombre de ces irréductibles est-il à la mesure de leur clairvoyance : une quinzaine au total sur cent vingt foyers à recevoir les branchements individuels. Certes, leurs raisonnements sont-ils des plus spécieux.

Ici, c'est l'antienne : « Je ne veux pas boire l'eau de la rivière, même filtrée », lorsque la partie agglomérée de Lamarque est desservie par un puits communal alimenté par une nappe phréatique en liaison avec les eaux de l'Ousse.

Là, c'est encore ce dialogue échangé entre un partisan convaincu et un adversaire frénétique : « Tu n'es pas bête de vouloir boire de l'eau de la rivière ? »

— Et quand tu vas à Paris, qu'est-ce que tu bois ?
— Moi, mais de l'eau d'Evian ou de Vitell.

M. Caillabet hausse les épaules : « A ce régime-là, on paierait l'eau 1.000 NF le mètre cube. »

Ou encore cette « antiadduction d'eau » qui, lorsqu'il va au café boire son pastis quotidien, emporte l'eau, « son » eau, dans une carafe...

M. le maire, très calmement, résume la position des sages : « Certains font du problème de l'eau un tremplin politique. Ce sont les meneurs, peu suivis, on peut le constater. Ils se moquent, en effet, des conséquences que leur refus catégorique peut entraîner pour les autres : eux ont puits, moto-pompes individuelles et personnel sous la main... »

L'avenir tort et leurs enfants les jugeront.

M. le maire nous présente maintenant une proposition de tarif tous frais compris, en considérant que le taux de location des compteurs, frais de pompage, traitement, distribution et entretien serait de 30 NF par abonné (pour une consommation égale ou inférieure à 30 ou 50 mètres cubes).

Les économiquement faibles habitant seuls bénéficieront alors d'un tarif forfaitaire de 30 NF par an pour 30 à 50 mètres cubes, ainsi que les invalides ou les vieux retraités ayant des ressources au-dessous du plafond fixé par la Sécurité sociale.

... Pour une consommation de 500 mètres cubes et plus, le prix de revient maximum serait de 0,40 NF.

M. le maire songe à cette possibilité qui serait le couronnement de l'œuvre commune entreprise, de même qu'il rêve en

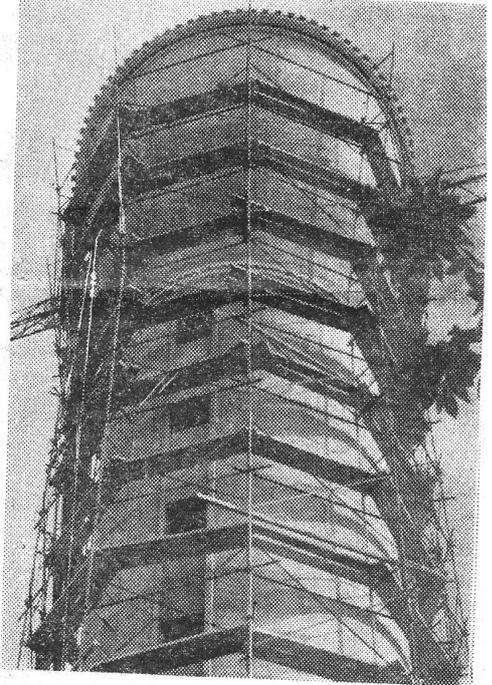
contemplant du château d'eau la plaine s'étendant à ses pieds : « Avec un réservoir un peu plus large, des pompes un peu plus puissantes et quelques kilomètres de tuyaux supplémentaires, songez qu'on aurait pu alimenter tout Pontacq, tout Barlest et tout Barzun, dès cette année... Mais ils n'ont pas voulu. »

Mais que M. Caillabet et tous

les partisans de l'adduction d'eau se rassurent : le 14 juillet, sans doute, l'eau coulera.

Et quelle meilleure récompense pour les promoteurs du projet que d'entendre l'un des usagers dire en souriant : « Elle ne me coûte pas grand-chose, mais je ne la vendrai pas. »

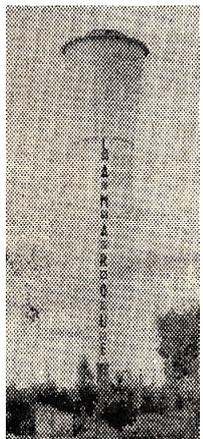
Henri ROZES.



Le réservoir d'accumulation d'une capacité de 200 m³ en une seule cuve circulaire. L'éclairage est assuré par des châssis vitrés sur lesquels seront inscrits les lettres de Lamarque.
(Photo « La Dépêche », op. J.-P. Larroze.)

Extrait de presse

...L'élégant château d'eau se dresse au quartier Mariac. De là, par gravitation et après avoir traversé les appareillages de traitement des eaux, celles-ci sont canalisées jusqu'au bourg...

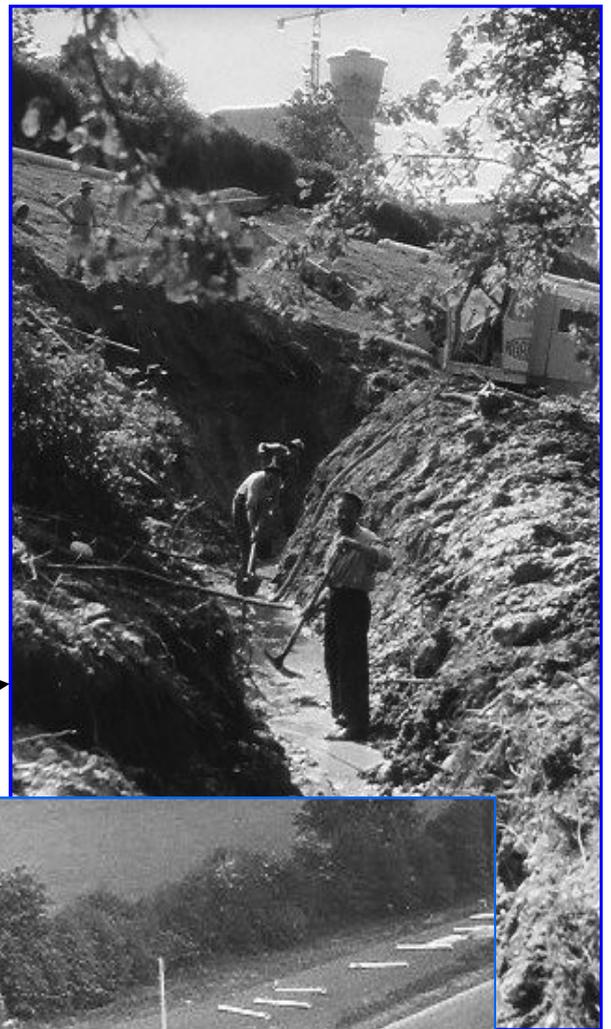


Construction de la Station de Pompage et du Château d'Eau

(Photos JP Larroze - La Dépêche du Midi)



Visite de chantier par le Maire et le Conseiller Général Hubert Peyou



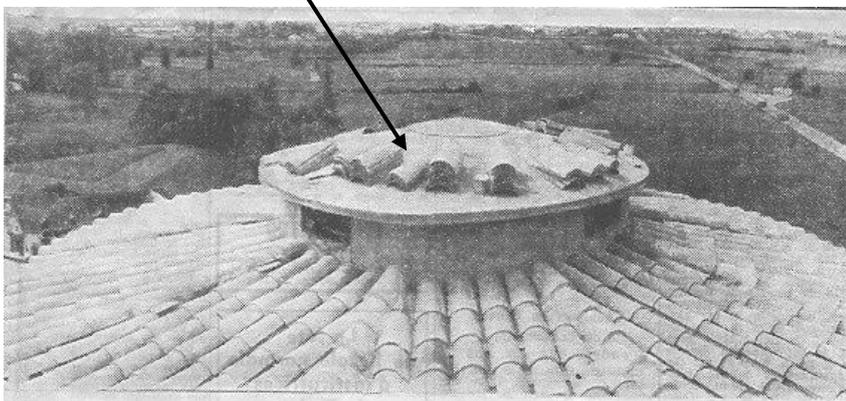
Station de pompage

CD 940 Pau Lourdes
Embranchement Route Château Eau.



Calvaire « Mariac »

Chapeau du château d'Eau



Travaux réalisés par Degrémont Paris (Station pompage), Ets R. Touja de Valence sur Baïse Gers (Château Eau), SAUR Paris (canalisations)

1964 **POUR SES VINGT ANS
M. LE MAIRE DE LAMARQUE-PONTACQ
A INAUGURÉ LA NOUVELLE MAIRIE**

Jour de fête, samedi à Lamarque-Pontacq. On y célébrait le vingtième anniversaire du mandat de M. Jean-Marie Caillabet, premier magistrat de la commune et la naissance de la nouvelle mairie qui a remplacé, au centre de l'agglomération, une bâtisse au long et riche passé, mais, hélas ! en tel état de vétusté, qu'il fallut songer sérieusement à sa rénovation.

On raconte volontier en riant, dans cette « commune pilote » des Hautes-Pyrénées, la séance du conseil municipal au cours de laquelle la table, les chaises et ceux qu'elles supportaient sont passés au travers du plancher pourri.

Un secrétariat, superbement

agencé avec des meubles métalliques, et une salle de délibérations claire, nette et spacieuse, accueillent aujourd'hui le visiteur et ceux qui ont la charge de présider aux destinées de la commune.

UNE EQUIPE SOLIDE

La plaque inaugurée par M. Caillabet en ce jour anniversaire est le témoignage que, par tradition, la population de Lamarque aime la continuité et fait confiance aux maires soucieux de défendre ses intérêts : Pierre Fourguette, 20 ans de mairie; Vincent Fourguette, 22 ans; Henri Cazaux, 22 ans; Jean-Marie Caillabet, le maire actuel, 20 ans déjà. Et ce n'est pas fini.

Lui-même et son équipe

(M. Honoré Buzy, adjoint; les conseillers municipaux : MM. Louis Lasarrère, Bernard Paletou, Louis Mongoy, Pierre Habarou, Serge Coste, Jean-Marie Pouzac, Raymond Pelat) feront la quasi-unanimité lors du prochain scrutin, personne n'en doute à Lamarque, et pourront ainsi continuer d'œuvrer pour le bien de la commune comme ils n'ont cessé de le faire aux côtés de leurs collègues : MM. Gabriel Vignes et Emile Castaing, en mémoire de qui, ce samedi, fut observée une minute de silence.

Devant les personnalités invitées : MM. Peyou, vice-président du conseil général; Sajous, ingénieur du génie rural; Garrot, ingénieur des ponts et chaussées;

Hernandez, percepteur à Ossun. M. le maire a rappelé les grands travaux accomplis dans la commune ces dernières années : électrification des écarts, groupe scolaire, nouvelle mairie, horloge, sonnerie automatique des cloches, château d'eau, motos-pompes aux foyers isolés, lotissement Bédat, travaux à l'église, au cimetière, à la poste au presbytère, etc...

UN RESEAU D'EGOUTS

Et M. Caillabet, lutteur infatigable et ardent républicain, veut encore aller de l'avant : « Le réseau d'égouts est pour demain », dit-il, tandis qu'il est félicité pour le travail déjà accompli et de celui projeté pour l'avenir.

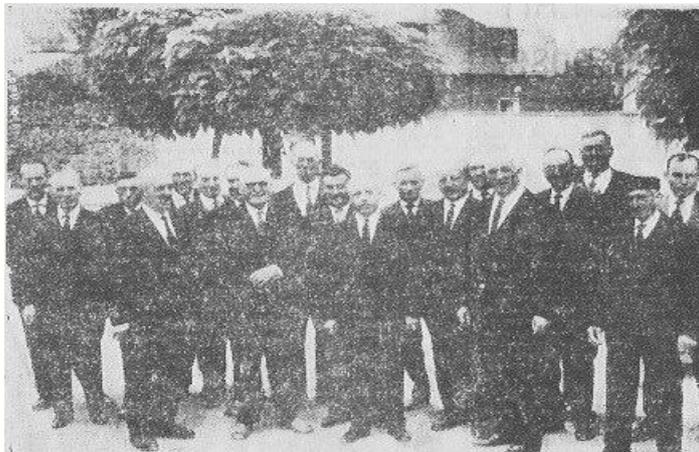
Lamarque-Pontacq sera-t-elle la première commune rurale à réaliser le vœu déposé par M. Peyou au conseil général et concernant l'évacuation des eaux usées dans nos campagnes ? Le proche avenir nous l'apprendra, mais déjà, M. Caillabet et son équipe se penchent sur les nombreux problèmes techniques et financiers qu'engendre une telle réalisation.

« Le jeu en vaut la chandelle », ont-ils dit au moment où nous penions congé d'eux, les laissant aller vers le repas de l'amitié à Montaut-Betharram, qu'ils gagnèrent en passant par le chemin d'Henri-IV, un itinéraire touristique incomparable que M. Caillabet rêve de voir classer dans la voirie départementale, afin qu'il puisse être mis en valeur comme il le mérite.

Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'en reparler, mais, en attendant, à la mairie de Lamarque-Pontacq, disons longue vie et à M. le maire, bon anniversaire et à bientôt pour fêter ensemble sa majorité.

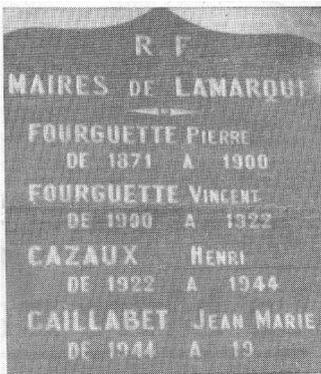
J.-F. LAURENT.

Jean-Marie Caillabet, Maire
Emile Castaing Adjoint,
Conseillers Municipaux :
Gabriel Vigne, Louis Labarrère,
Bernard Paletou, Honoré Buzy,
Raymond Pelat, Serge Coste, JM
Pouzac, Louis Mongoy, Pierre
Habarou (Photo)



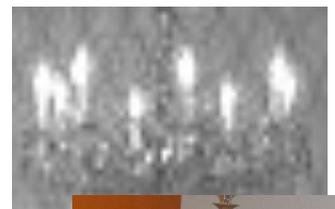
Le groupe des invités pose pour la postérité. Au premier plan : On reconnaît MM. PEYOU, vice-président du conseil général, et Jean-Marie CAILLABET, maire de Lamarque. (Photos « La Dépêche ».)

1



2

3



4



1. Plaque en marbre portant inscriptions à l'or fin des Maires. Réalisation, en mars 1964, par P. Amat marbrier à Lourdes.

2. La table et les fauteuils, destinés à la Salle du Conseil pour les 11 élus, ont été réalisés par les Ets Minvielle de Coarraze. (Design des années 60 !) Présence de Marianne !

3. Les 2 lustres en bronze et cristal ont été offerts par le Maire. Ce mobilier a été transféré à la nouvelle Mairie depuis 2008.

4. Mairie, Groupe scolaire, Place avec bancs, bassin et arbres « catalpa »

11.07.1964 : Organisation de la journée inaugurale (écrits du Maire)

11.7.64 Au début de la cérémonie
 113
 Permettez moi tout d'abord, d'adresser
 à M. le Pré. Président du conseil général une
 cordiale bienvenue et le remercie d'avoir bien
 voulu présider cette cérémonie.
 Si, de parité à Lamarque nous
 pluriel sans, il n'y a pas nous qu'il défend
 les nos intérêts chaque fois que, plus souvent
 qu'à notre tour peut être, nous faisons appel
 à sa bon et loyaux services.
 Messieurs,
 C'est pour moi un très plaisir et une
 réelle satisfaction de vous trouver réunis en
 cette mairie rénovée, et je puis vous en
 répondre nombreux à nos invitations ~~et~~
~~de~~ pour former ensemble une agréable
 journée de détente, qui, j'espère sera
 empreinte de gaieté.
 Je dois cependant excuser quelques
 camarades, qui pour des raisons diverses
 sont empêchés.
 Je souhaite à tous une excellente santé.

113
 Avant plus l'initiative de commencer
 le passage de nos juridictions, à la Mairie
 Commune, nous avons fait passer sur la marche,
 les noms ~~de~~ qui se sont succédés
 depuis bientôt un siècle.
 L'inscriptions des dates indiquant
 la durée de leurs fonctions ininterrompues
 met en évidence la preuve que, par tradition,
 la population lamarquaise aime la continuité
 en faisant confiance très longtemps aux mêmes
 hommes chargés de gérer les affaires communales.
 Je tiens à rendre hommage à la
 mémoire des deux maires décedés, et,
 principalement à Francis Duquette, dont
 quelques uns d'entre nous, pourvus nous
 sommes de sa haute sagesse, de ses
 convictions républicaines et démocratiques
 ainsi que de sa bonté et son plaisir pour
 les habitants de la Commune.
 J'aurais à cet hommage, la douleur
 de nos camarades de première classe disparus,
 Gabriel Jégné, Emile Costantig, Jean Duzzy
 qui n'ont jamais failli à leurs devoirs
 d'élus municipaux, et je puis demander
 d'observer une minute de silence!!
 M. le Préfet de tous et exaucées
 n'a déjà fait part des difficultés que nous
 rencontrons, à la suite de instructions récentes
 du Ministère de l'Intérieur.

11.7.64 Après le din d'honneur
 111
 A la dernière session du conseil général
 M. le Pré. a bien voulu déposer un vœu qui
 vise à faire subventionner par le Département
 les travaux d'assainissement rural.
 Je l'en remercie publiquement et je
 souhaitais qu'une aide financière, exceptionnelle
 et substantielle, ne se fera pas attendre pour
 pouvoir réaliser une première tranche d'égouts,
 après quoi, nous pourrions entreprendre de
 moderniser les cloaques du centre du village.
 Tous ces travaux de voirie, les crédits
 sont déjà à votre disposition, grâce à la
 compréhension de votre conseiller général qui
 nous a fait allouer 5 millions d'anciens francs.
 Je profite de votre présence ici,
 M. le Président, pour vous demander un
 autre service, c'est d'envoyer un autre vœu
 qui consisterait à faire classer le chemin Hériv
 en voie départementale.
 Nul doute que vous avez l'appui
 de vos collègues du conseil général
~~de~~ de Lourde et de S.T.P., intéressés
 eux mêmes chacun dans leur canton.

111
 A toutes fins utiles, je vous signale que
 ce chemin délimite les communes de quatre
 cantons différents, et les frais d'entretien sont
 entièrement à votre charge c'est inadmissible!!
 Nous l'emprunterons, tout à l'heure si vous
 le voulez en allant à Belharran et nous
 constaterons qu'il présente un intérêt certain
 pour le tourisme.
 Raison de plus, pour trouver une
 formule, afin de soulager nos finances communales
 et, en attendant, se faire nos vœux à votre
 santé à tous,
 et à la prospérité de Lamarque!



Stylo plume Waterman qui écrivit les discours, signa les délibérations et tous les actes... (offert par ses collègues du Conseil municipal)

11.7.64
Messieurs le Président,
Messieurs les Fonctionnaires,
Mes chers amis,

Savez-vous ce que disait un politicien
croyant à un de ses proches parents?
Si tu n'as pas d'ennemis fais-les moi!

Il avait peut-être raison, car s'il fut
un temps où la place de maire n'était qu'une
tête honorifique, il n'y a pas moins vrai
que de nos jours, celui qui a la charge de
remplir ce rôle, doit avoir une force de caractère
exceptionnelle, et, malgré sa meilleure volonté,
il ne peut pas être au gré de tous les administrés.

Pour ma part, j'ai sans doute
quelques ennemis, mais votre présence ici
prouve que j'ai aussi des amis.

En fait cette réunion a été avant tout
placée sous le signe de l'amitié et de la
confiance réciproque entre hommes libres, les
plus sérieux, les plus dévoués au bien public.

ayant deux côtes à côté et tant que
militants, élus locaux, employés de l'Administration
ou entrepreneurs de travaux.

Il ne m'appartient pas de chiffrer
aujourd'hui le bilan détaillé de nos réalisations
mais très ensemble, nous pourrions nous rassembler
et goûter la suprême joie, celle qui consiste
à pouvoir se dire !!

L'électrification des écartes,
le groupe scolaire, la nouvelle mairie,
le jardin public, l'hortillage,
la sonnerie automatique des cloches
le château d'eau, la note foyers aux foyers isolés,
le lotissement du Bidat, et j'en passe;
l'église, le cimetière, le presbytère, la fontaine
et les chemins... tout ce qui a été ^{construit} ~~réalisé~~
ou amélioré a été fait parce que dans certains secteurs,
nous en avons conçu l'utilité ou la nécessité,
parce que nous avons fait établir les plans
par les ingénieurs, trouvé les fonds pour
la Caris du Forcépau qui a payé
les entreprises.

3
Nous avons aussi vaincu les
scepticismes et les résistances farouches qui
se sont manifestés chez nous, certainement
plus qu'ailleurs, avec un acharnement aveugle
par une obstruction systématique à
tous nos projets, quels qu'ils soient.

Si, je mentionne ce bref compte rendu,
c'est parce qu'il indique et lui-même
le bon sens, la clairvoyance, la cohésion,
l'esprit d'équipe, l'amitié, qui ont
presque toujours résidé dans les délibérations
de la majorité de notre municipalité, pendant
possible et efficace l'action locale endormie
que nous avons entreprise il ya vingt ans.

Et, puis que certains paraissent
indifférents, qu'ils ignorent ou font
semblant d'ignorer, la somme d'efforts,
de volonté, de ténacité nécessaires, pour
arriver à arracher les résultats obtenus,
dans tous les domaines sans exception,

4
(Sans vouloir faire étalage de vantardise)
J'aurais ne pas rappeler, de temps
à autre, à ces foyers obscurs, que nous avons
quelque mérite d'avoir transformé Sansarique
et d'en faire un village coquet, qui
est de front de mise aux populations voisines.

J'attime en effet qu'il nous est permis
d'avoir la fierté de proclamer la vérité,
toute la vérité.

Où, qu'on se demande du non!
C'est à nous que l'on doit tout cela.

Et avec la satisfaction du devoir accompli
en mieux de publicains que je suis,
je peux reprendre à rebours, l'expression du début,
~~un grand espoir~~ que j'ai eu,
Faites vous Marie, vous aussi
plus d'amis que d'ennemis -
Les places seront bientôt libres!
Merci!

Une enquête de Jean-Paul GAUCH

DEUX clochers, deux hôtels de ville, deux départements, une seule plaque : Lamarque-Pontacq. Si l'on vient de Pau on entre dans Pontacq. Si l'on arrive de Lourdes on pénètre dans Lamarque. En fait, et comme dans bien d'autres bourgs, le route, qui ne manque pas d'usages quoi qu'on en dise, se transforme en rue pour traverser aussi discrètement que possible cette agglomération bi-céphale. Et ne comptez pas sur elle pour vous dire à quel moment vous quittez Pontacq pour trouver Lamarque et inversement.

Si vous voulez savoir où se franchit exactement la frontière entre le Béarn et la Bigorre, il vous faudra interroger les anciens, à moins que vous préfériez du sacro-saint cadastre consulter les oracles. Mais lui n'assortira d'aucun commentaire ses relevés empoussiérés.

Il ne vous dira pas qu'au temps des Huguenots, les Lamarquais vinrent un jour demander protection à leurs voisins Pontacquois. Ils sont restés, et peu à peu les deux villages se sont étroitement mêlés au point qu'aujourd'hui il est bien difficile de savoir où commence l'un et où finit l'autre.

Il ne vous dira pas non plus, avec quelle ardeur les habitants se sont affrontés sur les terrains divers et

1965
PONTACQ-LAMARQUE

qu'il n'y a pas si longtemps on se battait encore, avec beaucoup de conviction, pour les beaux yeux d'une fille. Aujourd'hui, les garçons, décidément plus raisonnables,

préfèrent devenir beaux-frères que d'en venir aux mains pour une trop belle... sœur.

Ces échanges matrimoniaux ont eu pour effet immédiat d'étendre les limites « territoriales » des familles qui chevauchent pour la plupart des Hautes et Basses-Pyrénées.

Il n'empêche que si par hasard, les gens de Lamarque ont besoin des gendarmes, ils ne peuvent avoir recours aux services de la gendarmerie de Pontacq, à deux cents mètres, mais doivent aller à dix kilomètres, à Ossun pour chercher assistance ou encourir les rigueurs des représentants de la loi.

Résolument séparatiste, l'administration se refuse à tout rapprochement intempestif.

Ce qu'en pensent les habitants de cet étonnant village? Qu'ils aimeraient bien jouir ensemble des mêmes avantages, mais, qu'il est bon aussi de rester Béarnais et de demeurer Bigourdans. Chacun chez soi. Et après tout c'est leur affaire...

OU...

LAMARQUE
PONTACQ

← M. Jean CAILLABET, maire de Lamarque :
« **ON NOUS A REFUSÉ
LE RATTACHEMENT ADMINISTRATIF** »

CE N'EST VRAIMENT QU'EN ARRIVANT DEVANT LA MAIRIE DE LAMARQUE, QUE J'AI COMPRIS QUE NOUS AVIONS PASSE LA FRONTIERE INVISIBLE. CET HOTEL DE VILLE, DIFFERENT DE CELUI QUE NOUS VENIONS DE QUITTER, C'ETAIT LE SEUL POINT DE REPERE, LA SEULE PREUVE IRREFUTABLE QUE NOUS N'ETIONS PLUS A PONTACQ. LES REGISTRES ETAIENT LA D'AILLEURS QUI EN FAISAIENT FOI, SI PAR HASARD NOUS AVIONS DOUTE... MAIS IL N'ETAIT PAS QUESTION POUR NOUS DE FAIRE ELECTION DE DOMICILE EN BIGORRE, PLUTOT QU'EN BEARN. NOUS ETIONS LA TOUT SIMPLEMENT PARCE QUE NOUS AVIONS SUIVI « LA MEME RUE » QUI PARCOURT LES DEUX VILLAGES. D'AILLEURS A PONTACQ, TOUTES LES RUES — OU PEU S'EN FAUT — MENENT A LAMARQUE.

Sur la porte de la mairie, il y avait M. Jean-Marie Caillabet. Il est l'illustration vivante de cette harmonie qui s'est établie au fil des ans entre les deux communes. Natif de Pontacq, il est venu prendre femme à Lamarque, où on lui en a si peu tenu rigueur qu'il est maire depuis 1944

Nous avons bavardé, en voisins. Lamarque

comptait 514 habitants en 1954. Il y en a aujourd'hui 534. Commune périphérique, essentiellement agricole, elle n'a pas de commerce et, dans ce domaine, est tributaire de sa grande voisine. Elle n'en possède pas moins une gestion municipale autonome, dont ses habitants sont d'ailleurs très jaloux.

Si on voulait grouper les deux communes, je

crois que les gens, ici, refusaient. Nous avions demandé le rattachement administratif, mais on n'a pas voulu nous l'accorder. Il est souhaitable, tout en conservant l'autonomie dans la gestion municipale, mais les problèmes sont considérables du fait des deux départements. De toute façon, ce n'est pas pour demain.

D'INUTILES CONCURRENCES

C'est, en effet, très curieux comme découpage, et on est en droit de se demander si, dans l'intérêt de tous, cette fusion ne devrait pas se faire, ne serait-ce que pour éviter d'inutiles concurrences.

Sur le plan scolaire, par exemple, la situation est assez curieuse. Les gens préfèrent envoyer directement leurs enfants à Pontacq, où il y a un C. E. G., plutôt que de les faire passer par l'une ou l'autre des écoles primaires de Lamarque. Résultat : les locaux, dans cette commune, ne sont pas utilisés à plein, alors qu'ils sont surchargés dans la commune voisine.

Par ailleurs, nous a dit M. Caillabet, si tous les enfants de Lamarque étaient restés ici, nous

aurions pu faire une classe enfantine. Celle de Pontacq est trop éloignée pour les tout-petits d'ici.

Quel est le premier objectif de la municipalité?

Construire des logements. Nous avons lancé un lotissement de seize pavillons. Tout est vendu. Nous voulons mener cette politique, d'une part pour satisfaire des besoins existants et, d'autre part, pour créer une source de revenus pour la commune privée de tout commerce de détail.

Une zone industrielle?

Pourquoi? Je ne pense pas que des gens de l'extérieur puissent venir ici. Ce ne peut être envisagé que pour l'industrie locale dans la mesure où elle aurait besoin de telles installations. Nous

avons une usine, mais elle se déplace à Pontacq. Il nous restera une tannerie et un peu d'artisanat. Mais ici, c'est surtout une commune à vocation agricole. Ça ne nous empêche pas de réaliser pas mal de choses...

C'est exact. Bien que disposant de moyens limités, Lamarque n'en fait pas moins preuve de dynamisme dans tous les domaines de la vie municipale. Ceci tient certainement au fait que ceux qui ont la charge de son administration refusent de s'incliner devant la conjoncture, même si elle a pour eux des rigueurs particulières. Ceux-là n'acceptent pas de se résigner devant la fatalité économique.

Il est un autre problème, qui est celui de la fusion des deux communes de Lamarque et de Pontacq, fusion dont on sait qu'elle soulèverait des difficultés administratives considérables dans la mesure où ces deux communes appartiennent à deux départements différents. On se demande bien, d'ailleurs, par quel caprice on a coupé en deux ce qui ne forme en réalité qu'un seul bourg, en faisant passer en son milieu — ou presque — la frontière départementale.

Q. — PENSEZ-VOUS QUE CE RATTACHEMENT SOIT SOUHAITABLE?

R. — Disons qu'il serait rationnel car, en fait, Pontacq et Lamarque, c'est une même rue. Je ne pense pas, pour ma part, qu'un fossé sépare encore les habitants à partir de traditions différentes. Avec le jeu des alliances, on ne voit plus très bien ce qui pourrait encore différencier les Béarnais des Bigourdans et vice-versa. Pourtant, il faut reconnaître que, pour les gens de Lamarque, ce rattachement entraînerait immédiatement une augmentation des impôts. Par contre, ils y gagneraient quelques facilités administratives.

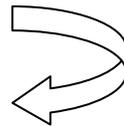
Q. — QUEL EST L'AVENIR RESERVE A LA VILLE, A VOTRE AVIS?

R. — Il sera assuré dans le travail et dans une attention très soutenue de la conjoncture. Je m'explique : Si on regarde le passé on s'aperçoit que Pontacq avant d'être une cité de la chaussure, était la ville de la laine et du drap. C'est ce qui la faisait vivre et jamais on n'aurait pu penser que ces industries puissent disparaître... Pourtant, elles ne sont plus. Si la chaussure ne veut pas connaître le même sort, elle doit être prête à suivre les évolutions du progrès pour être toujours à même de répondre aux goûts de la clientèle.

Ici, ce n'est pas un travail de grande chaîne qui peut convenir, c'est une fabrication d'artisanat bien équipé. L'important sera donc de maintenir cette industrie, sans oublier que la bonneterie a encore un rôle à jouer.

LAMARQUE ET PONTACQ ?

« C'EST UNE MEME RUE ! »



La Dépêche du Midi - Février 1965

LAMARQUE-PONTACQ UNE COMMUNE-PILOTE OU TOUT CE QUI EST PROJET DEVIENT RÉALITÉ

...la Presse en a parlé...

par J.F. LAURENT
La Dépêche du Midi

On va parfois, et même souvent, chercher bien loin le havre de repos que, en ouvrant un peu les yeux et en humant plus profondément l'air, on trouverait à portée de la main et dans des conditions d'habitation et de subsistance particulièrement intéressantes.

Qui démentirait que la petite bourgade de Lamarque-Pontacq n'offre point ces deux attraits essentiels? Lamarque c'est encore les Hautes-Pyrénées, la proximité de Lourdes et de Tarbes c'est presque les Basses-Pyrénées dont Pontacq la voisine qui donne la main constitue le bastion le plus avancé, chargé par la capitale paaloise de défendre les intérêts de la cité d'Henri IV et de ses verdoyants alentours. Il en faut pour tous les goûts et à Lamarque, Bigourdans et Béarnais sont identiquement accueillis et surtout identiquement traités.

Que demander de plus à une petite cité sans cesse en expansion, où, grâce à l'exemple de son maire, M. Jean-Marie Caillabet, chacun vit en parfaite démocratie, chacun à droit au chapitre, chacun peut exprimer son point de vue à moins... à moins que le point de vue soit dicté par la rancune et la jalousie.

Empressons-nous de dire que c'est très rare et que de toute façon avec la diplomatie qui caractérise le premier magistrat, les écueils volontairement ou involontairement semés sur le chemin du progrès sont toujours surmontables et, d'ailleurs, surmontés.

CITE-REPOSOIR

Ce progrès est visible, palpable à chaque coin de rue, car ce ne sont plus des chemins de terre que l'on arpente là-bas, mais bien des rues, parfaitement tracées et orientées, et dont les entrailles renferment — mais oui —, ce qui, pour beaucoup d'agglomérations est encore un rêve : le tout-à-l'égout.

L'eau coule à tous les robinets, la lumière brille même dans ce que l'on a coutume d'appeler les

« écarts », terme qui par l'extension ininterrompue ne sera bientôt plus de mise à Lamarque.

Il faut le dire parce que c'est vrai, les Pontacquois eux-mêmes sont éberlués et stimulés par la petite sœur devenue grande et dont la croissance n'est pas achevée, font des pieds et des mains pour l'imiter. Pontacq et Lamarque réunies ailleurs et autrement que sur les panneaux de signalisation routière, voilà ce que souhaite sans doute au fond du cœur d'homme généreux et entreprenant M. Caillabet qui voit à ce secteur basco-béarnais une vocation commune de « cités-reposoir » qui ompenseraient les inconvénients d'une déviation sur laquelle la vitesse l'emporte sur la pénétration à l'intérieur de ce qui serait une zone de déconcentration et de recherche de second souffle qui utile en raison du rythme auquel nous vivons.

L'une n'aliénerait point l'autre mais toutes deux se complèteraient de la plus heureuse façon avec le calme lit de l'Ousse pour mur mitoyen.

Il l'a bien compris cet hôtelier qui, actuellement, fait construire une bâtisse dont deux étoiles or-

neront le fronton et qui abriterait vingt chambres en bordure de la R.N. 640.

UN ETAT RECAPITULATIF

Le bilan des réalisations de la municipalité de Lamarque-Pontacq, des nombreux projets qui, depuis bientôt 25 ans, grâce à l'action de M. Caillabet et de son équipe, sont devenus réalités serait beaucoup trop long si on le prenait à son début. Il peut cependant être énoncé depuis à peu près cinq ans.

1965 :

- Réfection et goudromage du chemin de Lentagnac;
- Empierrement du chemin de la Lande;
- Eclairage public modernisé au village.

1966 :

- Agrandissement du cimetière, clôture en dur et portail neuf,
- Construction d'un abri face à l'église;
- Réfection du mur avec portail neuf au presbytère;
- Réfection totale de la toiture du clocher de l'église paroissiale;
- Ravalement des façades du groupe scolaire;
- Acquisition des terrains Pe-

bat, Loste, soit une superficie de une hectare en plein centre du village;

- Acquisition du terrain Gaspa-lou pour l'agrandissement du lotissement du Bédat.

1967 :

- Construction d'un ouvrage pour la couverture du ruisseau de Luc;
- Construction de deux kilomètres de caniveaux pour l'écoulement des eaux pluviales;
- Construction de 2.800 mètres de réseau d'égouts;
- Modernisation des chaussées de l'agglomération et de la place de la Mairie par tapis d'enrobé;
- Elargissement du chemin des Allias qui est maintenant une belle avenue débouchant sur la R.N. 640;
- Aménagement d'un vaste garage au presbytère.

1968 :

- Curage des fosses et empierrement du chemin Haut-de-Luc;
- Acquisition et mise en place des panneaux de signalisation;
- Construction de trois bâtiments (12 logements H.L.M.) avec le concours du « Nid Bigourdans ».

- Agrandissement du lotissement du Bédat (huit pavillons supplémentaires);

- Acquisition et démolition de la maison « Auzon », permettant un dégagement de la place de la Mairie avec vue sur l'église et la chaîne des Pyrénées;

- Clôture et aménagement d'un plateau de jeu et achat du matériel sportif nécessaire à son équipement;

- Nomination d'un ouvrier municipal à « temps plein ».

1969 :

- Aménagement de voies du lotissement et construction des caniveaux et trottoirs.

TOUJOURS DES PROJETS

Voilà l'essentiel jusqu'à nos jours. D'autres projets attendent leur inscription aux différents

plans, d'autres dossiers attendent leur financement. Que l'on se rassure, le dynamisme et l'opiniâtreté de l'équipe municipale en place ne leur laissant point le temps de se couvrir de poussière. Il nous faut extraire parmi les projets les plus importants :

- Aménagement foncier de la Lande avec curage et empierrement des pistes;

- Seconde tranche des travaux d'assainissement; 2^e Cour;

- Extension du réseau d'eau potable aux « écarts » et remplacement des moto-pompes déjà mises en place gratuitement dans toutes les fermes éloignées;

- Ravalement des façades de la mairie et de l'église (côté est);

- Seconde tranche de modernisation de l'éclairage public dans tous le quartier du débat;

- Réfection de l'appartement du directeur d'école et des classes du groupe scolaire;

Et puis il y a surtout un vœu que l'on aimerait voir exaucé rapidement car de sa concrétisation dépend l'une des sources attractives de monde, de « passage » à Lamarque. Comment la ville de Lourdes n'éprouve-t-elle pas une certaine gêne de recevoir une leçon de réalisme d'une voisine de 551 habitants?

Peut-être a-t-on déjà compris que le chemin d'Henri IV était en cause.

Lamarque a goudronné cet itinéraire exceptionnel, par sa situation au cœur de la campagne et ses magnifiques points de vue, sur la longueur qui lui incombait. Dès que l'on pose là-haut les pieds chez le voisin lourdaise, on enfonce dans la boue ou on se noie dans les flaques.

Nous nous sommes renseignés à bonne source. Il paraît que cela dépend d'une histoire de réciprocité de droits de chasse.

Tout de même... Quel retard accusons-nous? Se peut-il encore aujourd'hui que l'on s'arrête à de telles considérations qu'elles puis-

Mieux connaître Lamarque-Pontacq

Canton d'Ossun.

Maire : M. Jean-Marie Caillabet.

Conseiller général : M. Hubert Peyou (président).

551 habitants.

350 mètres d'altitude.

18 kilomètres au sud-ouest de Tarbes.

11 kilomètres au nord-ouest de Lourdes.

Autobus vers Pau, Tarbes et Lourdes.

Train : à Ossun (8 kilomètres).

Fête patronale : 29 juin.

Tension courant électrique : 220/330 volts.

Culte catholique.

Terrains de camping.

Terrain de sport (basket et volley).

Square.

Station service.

Principale manifestation : Foire aux chiens en juillet (troisième dimanche).

* sent empêcher la mise en valeur d'une quelconque parcelle de notre territoire.

A moins que ce ne soit que simple excuse de la part du défaillant? Dans ce cas, l seul fait de la voir souligné s'avèrera peut-être le remède salutaire. Il n'en coûterait que 40.000 francs.

Souhaitons-le car c'est bien la seule chose qui cloche à Lamarque-Pontacq dont le pouls s'accélère au fur et à mesure que l'on referme une fenêtre sur un passé de stagnation et que l'on en

ouvre une autre sur l'avenir plein de promesses et les Pyrénées.

Ces Pyrénées qui se présentent dans leur magnificence face aux immeubles H.L.M. et aux villas que d'autres vont bientôt rejoindre tant la demande est grande et l'affaire bonne.

* Le jardin public dessiné en 1968 sur un roncier qui a fait place à des roses de toutes couleurs et de toutes variétés atteste aussi du goût des administrateurs dont le sérieux leur vaut sur le plan départemental, et mé-

me au-delà, les plus appréciables appuis.

— Ne dit-on pas, monsieur le maire, que vous avez endetté la commune?

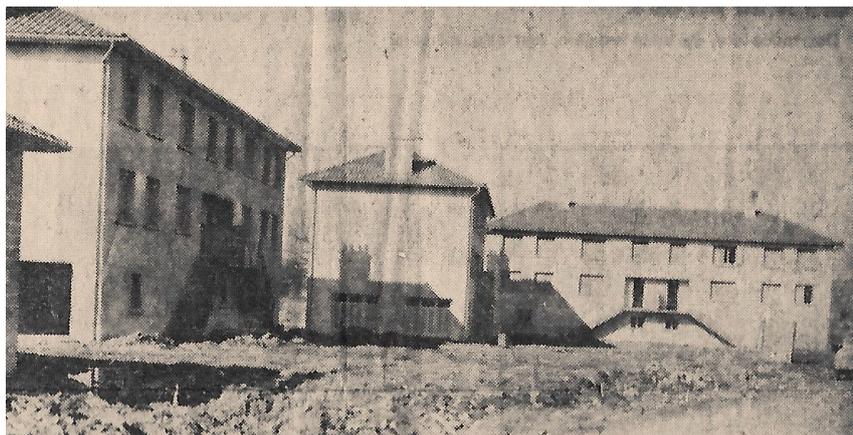
« Oh que si... mais j'en suis fier parce que nous n'aurons rien sans peine et que bientôt nous aurons tout. »

Tout pour plaire et réussir n'est-ce pas important à une époque où, plus jamais qui n'avance pas recule, et parfois meurt. Lamarque est bien vivante.

J.-F. LAURENT.

Quelques réalisations de 1956 à 1969

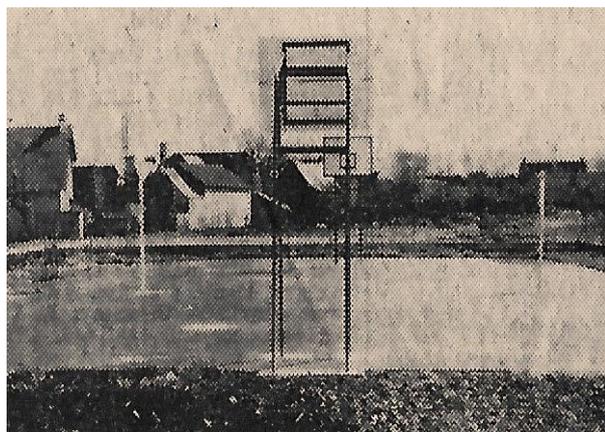
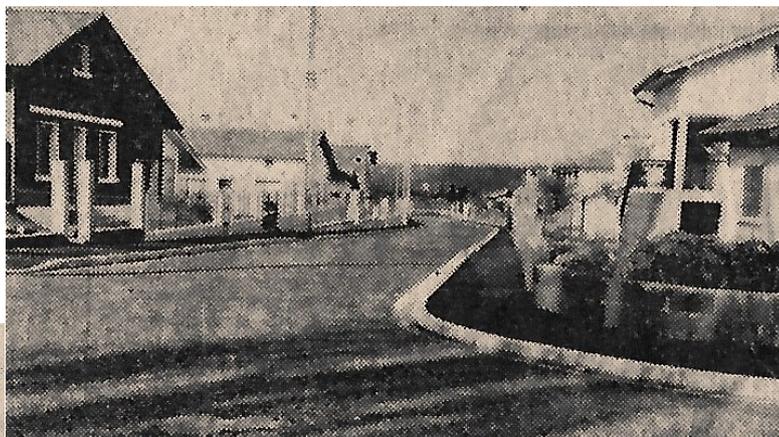
Reportage J Turon La Dépêche.



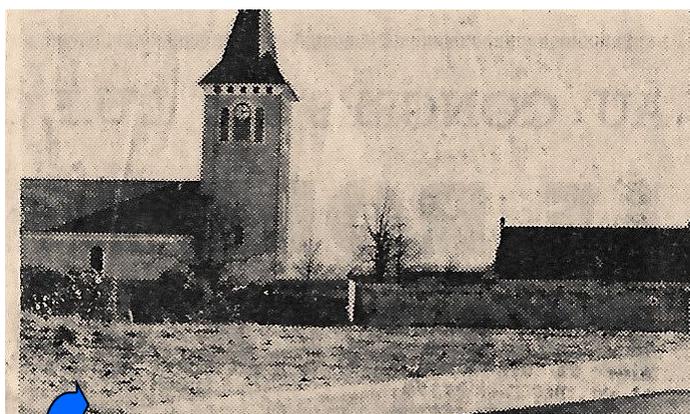
3 bâtiments HLM avec accession à la propriété au bout de 30 ans ... une nouveauté sociale pour l'époque...



Constructions de 30 maisons coquettes, individuelles avec jardin... Lotissements du Bédard et des Platanes (terrain qui fut durant des temps immémoriaux couvert de chênes et platanes.



Début d'un plateau sportif extérieur : court de tennis, de basket... qui devint en 1973 la Salle polyvalente...



1957 : Création du Groupe scolaire
1964 : Mairie et espace détente avec bancs et bassin (2010 réhabilitation en classe maternelle et cour récréation)

Emplacement sur lequel devrait s'élever le futur Monument aux Morts. Contre réalisation faite en 1971 .

Transfert du monument en 2020 sur Place du 8 Mai 45 pour la création du parking devant l'école)



A Lamarque-Pontacq : L'inauguration du monument aux morts a donné lieu à une émouvante cérémonie

Le 11 novembre 1971 restera une date importante pour la commune de Lamarque-Pontacq.

Effectivement, communiant plus intensément que d'autres avec le souvenir de ses morts pour la France, elle avait choisi ce jour anniversaire pour inaugurer son monument aux morts.

Après l'office religieux, le conseil municipal, conduit par son maire, M. Jean-Marie Caillabet et les anciens combattants de la localité ayant en tête leur président, M. Henri Honta, se groupaient sur le terre-plein jouxtant l'église et où se dressera désormais le monument que cachait un grand drapeau tricolore.

L'inauguration, parfaitement ordonnée par M. Bervas, directeur des Pompes funèbres générales à Lourdes, allait être précédée de la bénédiction des lieux par le doyen de Lamarque, M. le curé Gaillardou. Après avoir découvert la pierre, M. Caillabet prononçait une courte allocution dont voici l'essentiel :

D'abord, que nos cœurs s'unissent en ce jour du 11 novembre, cinquante-troisième anniversaire de l'Armistice, pour exprimer aux familles des morts des deux guerres notre sympathie douloureuse et profonde. Je me dois d'excuser l'absence parmi nous de notre collègue du conseil municipal M. Raymond Labarrère, orphelin de guerre. Présidant à Port-de-France, dans la Martinique, où il exerce des hautes fonctions administratives, il m'a écrit en termes amicaux très touchants.

Cela dit, je me plais à rendre hommage au talent de M. Duverrier, architecte; de M. Bousquet, marbrier, tous deux de Bayonne, ici présents aujourd'hui. Ainsi donc, ce monument commémoratif d'un aspect sobre mais imposant à la fois, nous appartient totalement.

Oui, il est à vous, parents des disparus, vieux combattants de 1914-1918 qui êtes, à présent, hélas! réduits en un petit nombre. A ceux de 1939-1945, aux mutilés, aux résistants ou prisonniers, à vous qui fûtes les camarades de combat et de souffrances de ces braves et, en même temps, les dépositaires valeureux de leurs pensées dernières. Il est à vous surtout, jeunes gens et jeunes filles, qui devriez toujours garder au cœur le souvenir du sacrifice, que vos aînés consentirent pour vous faire une vie meilleure et sauvegarder la liberté.

Il est, enfin, aux générations qui montent et qui transmettront le flambeau. De ce monument, c'est vous tous qui en aurez la garde. C'est pourquoi je vous le confie.

Que ces pierres soient pour nous désormais sacrées. Si elles n'abritent pas les dépouilles de nos héros, elles gardent à jamais leur mémoire. Elles symbolisent leurs vertus les plus hautes ce qu'il y a de plus pur dans le cœur et dans l'esprit.

Ces vingt Lamarquais morts pour la patrie dont les noms sont inscrits sur ce granit, nous les confondons tous, c'est-à-dire ceux qui sont restés au champ d'honneur ou ceux qui reposent ici, à l'ombre du clocher natal.

A tous j'adresse, en votre nom, l'hommage ému de notre reconnaissance et d'un pieux souvenir.

L'appel des morts et une minute de silence clôturèrent cette cérémonie d'une simplicité émouvante.

Avant le vin d'honneur qui suivit à la mairie, nous avons pu joindre le maire, M. Caillabet, et lui demander ce que cette inauguration représentait pour ses administrés.

Je crois pouvoir dire que tous sont très émus et reconnaissants



à la fois qu'un si beau monument soit dédié à leurs morts. Ceci étant, je remercie très sincèrement tous ceux qui ont prêté leur concours à titre bénévole pour aider à réaliser cette œuvre d'art dont la belle présentation ne pourra échapper à personne.

Il convient, d'autre part, de souligner que, par délibération du 21 mars 1971, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'approuver les plans et devis présentés et également prélever sur les fonds libres du budget de la commune le montant de la dépense sans avoir recours à la générosité du public bien qu'étant privés de la moindre subvention pour le financement de ces travaux.

Puis, à son tour, le président des anciens combattants, M. Henri Honta, nous disait :

Tout le monde est heureux, infiniment heureux. La joie que

nous ressentons aujourd'hui nous maire nous fit part de la détermination du conseil de célébrer l'avions déjà éprouvée quand le nos morts comme il convenait et de leur donner, par ce monument, la place qu'ils méritent dans le village. Les anciens combattants avaient alors donné leur accord unanime.

Aujourd'hui, ils étaient là pour la plupart devant ce magnifique monument.

Il avait neige sur Lamarque comme ailleurs et les blancheur des alentours ajoutait encore à la solennité du moment. — J.-F. LAURENT.

NOS PHOTOS :

- Le maire, M. Jean-Marie CAILLABET, prononce son allocution devant le monument qu'il vient de découvrir.
- Conseil municipal, anciens combattants et enfants des écoles assistaient à la cérémonie.

(Photos « La Dépêche », op. A. Brouche.)



Le Conseil Municipal : de gauche à droite en haut : Léonce Peyras, JM Caillabet, Jean Paletou, André Jouanmiqueou, Léonce Carassou, Pierre Habarou, Honoré Buzy, André Marchan, Léon Hourcade, Joseph Gaspalon (Raymond Labarrère absent)

Au conseil municipal, on a surtout parlé d'eau

Le conseil municipal s'est réuni le 16 octobre, sous la présidence de M. Caillabet, maire. Quatre conseillers sont excusés.

LOTISSEMENT DES PLATANES

Un avant-projet de six lots de terrain d'une contenance moyenne de 550 m² est approuvé, dont le prix est fixé à 13 F. Il est donc prévu la construction de six pavillons individuels à la place de deux bâtiments collectifs primitivement envisagés, sans résultat.

ASSAINISSEMENT ET ADDUCTION D'EAU

L'adjudication des travaux d'alimentation en eau potable des écarts est fixée au 16 novembre prochain. Le même jour aura lieu l'adjudication de la construction d'un réseau d'égouts (deuxième tranche).

SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU

Considérant que l'alimentation en eau potable de la commune par le syndicat mixte de la région nord-est de Pau est maintenant possible, ce qui permettrait de supprimer les aléas d'une station de traitement et de pompage. Le conseil municipal sollicite le rattachement de la commune au syndicat mixte d'alimentation en provenance d'Aygue-Nègre et adopté les statuts de ce syndicat.

Désigne M. Caillabet, maire, et M. Carassou, conseiller municipal, pour représenter éventuellement la commune au sein du comité de ce syndicat.

EQUIPEMENT ET ENVIRONNEMENT

M. le maire fait connaître que sous le signe d'une entente intercommunale et interdépartementale aura lieu une séance de travail à la mairie de Pontacq, le 23 octobre, sous la présidence de M. le ministre Tinaud, et de M. Gilly, préfet des Pyrénées-Atlantiques. Y assisteront M. Gérard Gaston, conseiller général de Pontacq, président de la Société départementale d'équipement, et M. Hubert Peyou, conseiller général d'Ossun, président de l'assemblée départementale des Hautes-Pyrénées.

Plusieurs questions importantes sont à l'ordre du jour : Projet d'un syndicat pour la collecte des ordures ménagères à diriger à l'U.n.i.e. de Lourdes ou sur une autre décharge contrôlée; contribution des communes aux dépenses du C.e.g. de Pontacq; fusion, association groupant des communes; ressources financières des communes; autoroute; aéroport de Gardères, etc.

A l'issue de cette réunion, un

repas en commun sera servi à l'hôtel-restaurant Béarn-Bigorre, à La Marque, où sont conviés les personnalités, MM. les maires de la vallée de l'Ousse des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées.

Pèle mêle des réalisations ... de 1965 à 1972...

Petite anecdote sur l'origine du nom de l'Hôtel Restaurant « Béarn Bigorre » qui fut construit en 1968 sur la commune : l'honneur de ce choix revint au Maire... Petit clin d'œil à la « Porte du Béarn et de la Bigorre ». Les propriétaires étaient M et Mme Bosch. Cet établissement eut une grande renommée gastronomique !....

LAMARQUE-PONTACQ

Quand le bâtiment va... .. avec l'environnement

Lamarque-Pontacq, village frontière entre les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées-Atlantiques, dans le canton d'Ossun, mérite sans conteste d'être cité comme modèle, car il est dans notre région un des rares qui aient su assurer un milieu du développement général des petites collectivités locales leur propre développement et une expansion saine.

Depuis 1962, sa population est passée de 500 à 675 habitants, croissance remarquable et même surprenante qui appelle immanquablement l'interrogation. A quoi tient ce phénomène si rare et si considérable ?

Le mérite en revient à ceux qui depuis plus de vingt ans ont eu la responsabilité du destin de cette commune : à son conseil municipal éclairé, à son maire, M. Caillabet, réaliste, entrepreneur, habile, qui avec son équipe solidaire s'est donné totalement à cette tâche.

Ils ont intelligemment compris que la vocation de leur village était l'habitat. Par son site privilégié d'où se découvre le magnifique panorama de la chaîne des Pyrénées, par la proximité des villes, Pau, Lourdes et Tarbes, par son climat, la facilité de son sol, il offre à tous ceux qui cherchent un lieu de résidence idéal, un cadre propice à une vie bien équilibrée.

Il fallait exploiter ces avantages naturels par une politique d'équipement et de lotissement qui permette de construire aux moindres frais et selon les exigences du progrès. Adduction d'eau, réseau d'égouts, aménagement de terrains municipaux en dehors de l'agglomération, tels furent les principaux éléments de cette politique qui ne tarda pas à susciter le plus vif intérêt. Bien tôt un grand nombre de pavillons s'édifiaient. Puis le « Nid bigourdan », société d'H.L.M. de Tarbes, était attiré par les conditions favorables que s'encontraient à Lamarque ses projets de logement social.

En parfaite collaboration avec la municipalité, il construisait trois ensembles de quatre appartements indépendants avec jardins, qui ouvraient aux familles les plus modestes l'accession à la propriété.

Le succès de cette première tentative ne pouvait rester sans lendemain. C'est pourquoi, poursuivant son œuvre dans son esprit initial, le « Nid bigourdan » se propose de lancer sur les terrains demeurés disponibles du lotissement communal, une deuxième opération semblable : il s'agit cette fois de deux séries de quatre appartements, toujours du même type mais qui ont bénéficié dans leur surface, leur aménagement, leur surface, leur aménagement, d'importantes améliorations, sans cesser d'être avantageux au point de vue du prix.

Tous renseignements peuvent être obtenus soit à la mairie de Lamarque-Pontacq, soit au siège du « Nid bigourdan », 23, rue Cézanne, à Tarbes.

Lamarque-Pontacq

Le village se modernise

Le 6 mars dernier, le conseil municipal a décidé de procéder à l'adjudication d'une première tranche de travaux d'assainissement pour un montant de 150.000 francs qui pourraient être commencés, d'ici trois mois.

Le projet comprend la construction d'un réseau d'égouts et les branchements particuliers seront gratuits pour tous les abonnés au service des eaux, en partant des lotissements du Bédat, traversera la Grand-Rue, le carrefour des Allées, la place de la République, la rue du Béarn, pour aboutir à la limite de la commune où devra se faire, tôt ou tard, le raccordement au réseau de la ville de Pontacq.

De plus, il est prévue la construction de caniveaux des deux côtés de la Grand-Rue jusqu'à la rue J.-B.-Bégarie, à Pontacq.

Enfin, les ouvrages spéciaux serviront à couvrir le ruisseau le Luc sur une longueur de 90 mètres, pour permettre la construction de cinq blocs H.L.M. de quatre appartements chacun au lotissement village en pleine agglomération, dans le cadre d'une opération d'ensemble qui mettra en valeur le cœur de la commune.

On constate avec plaisir que la municipalité continue à aller de l'avant, puisque déjà en 1966 plusieurs grands projets sont en cours d'exécution, soit : la modernisation de l'éclairage public, l'agrandissement et l'aménagement du cimetière, la construction d'un superbe abri, la réfection du clocher de l'église et, bientôt, la remise à neuf du groupe scolaire.

La Dépêche 9 septembre 1972

La réunion du conseil municipal

A la séance du 4 septembre 1971, présidée par M. Jean-Marie Caillabet, maire, étaient présents : MM. Buzy, Gaspaon, Coste, Jouanmiquéou, Habaron, Eyras, Carassou, Hourcade.

Étaient absents : MM. Labarrère, Marchand, Paletou, Pelat.

M. le maire expose à l'assemblée qu'à la suite de ses démarches faites récemment auprès des services administratifs intéressés, il a obtenu des résultats tangibles en ce qui concerne le financement des travaux inscrits au programme 1971 et les projets ci-après sont approuvés par le C.M.

Assainissement. — L'adjudication de la deuxième tranche d'égoûts aura lieu à la fin du mois de septembre ou début octobre au plus tard.

Alimentation d'eau aux Ecart. — Afin d'étudier les conditions de fourniture de l'eau nécessaire à l'alimentation des Ecart par un syndicat des Pyrénées-Atlantiques, une réunion aura lieu mercredi prochain, à la mairie de Lamarque entre les diverses parties intéressées et les représentants des services départementaux de l'agriculture de Pau et de Tarbes.

La date de l'adjudication de ces travaux sera fixée ultérieurement.

Travaux de voirie. — Un programme de travaux de voirie établi par les ponts et chaussées sera réalisé à la suite des travaux d'assainissement. L'accord n'étant pas intervenu avec tous les propriétaires riverains du chemin Gatiot, le conseil décide de surseoir à l'élargissement de ce chemin et les crédits qui y étaient affectés seront employés pour le goudronnage du chemin du Luc et à l'aménagement d'une voie accessible aux camions au bois du Plantat dont une partie sera réservée à la décharge publique de maté-

riaux provenant des chantiers de Lamarque uniquement.

Emprunts. — Après avoir délibéré sur toutes ces questions importantes, le C.M. décide de contracter des emprunts et charge M. le maire de procéder aux formalités nécessaires à leur réalisation pour un montant total de 205.315 F; soit 120.250 F pour l'assainissement, 39.065 F pour les travaux de voirie, 34.000 F pour l'adduction d'eau aux Ecart (première tranche).

QUESTIONS DIVERSES

Collecte des ordures ménagères. — Après l'analyse des études effectuées par le génie rural sur le problème des ordures ménagères, trois solutions sont proposées et chiffrées sur des bases précises pour le transport et le traitement à l'usine de Lourdes.

● **Première solution :** Collecte pour Pontacq et Lamarque avec leur véhicule et leur personnel.

● **Deuxième solution :** Collecte assurée par la S.u.a.l. dont on attend les propositions de cette entreprise concessionnaire de l'usine de Lourdes.

● **Troisième solution :** Un secteur offrant la possibilité de faire travailler à plein temps un camion-benne tasseuse dont le circuit de collecte se présente assez bien et s'adapte à la topographie du secteur qui esrait le suivant et qui groupe 8.000 habitants environ : Azereix, Ossun, Pontacq, Lamarque, Barest, Loubajac, Saint-Pé, Peyrouse.

Un premier entretien a eu lieu à ce sujet entre M. Jean Estrade, maire de Pontacq et Jean-Marie Caillabet, maire de Lamarque. Ils sont tous les deux prêts à coopérer afin de trouver la formule la plus avantageuse.

Compte tenu de l'économie qui

pourrait être réalisée dans la troisième solution, nécessitant la constitution d'un syndicat et l'accord des communes énumérées ci-dessus, une réunion de tous les maires concernés sera organisée avec le concours des services du génie rural pour connaître les intentions des municipalités impliquées dans cette affaire, si toutefois elles ne sont pas déjà engagées par ailleurs.

Appartement du groupe scolaire. — Le prix du loyer de l'appartement vacant du groupe scolaire est fixé à 300 F par mois dont la location est sollicitée par deux enseignants, M. Aramont, professeur à Pontacq et Mme, institutrice à Lourdes.

On attend le feu vert de l'académie à ce sujet.

Monument commémoratif. — Le monument aux morts des deux guerres en cours d'exécution sera mis en place pour le 11 novembre prochain, sauf cas imprévus.

Lot numéro 2 du lotissement. — Le certificat administratif nécessaire pour la vente de ce lot est enfin délivré par le service de l'équipement. Il est réservé à M. Dubosc, gardien de la paix à Lourdes.

Réparation d'un mur mitoyen. — Dans un rapport présenté le 5 mars par M. Pollet, ingénieur géomètre expert, à Tarbes, sur la nature du mur séparant le bâtiment appartenant anciennement à Mme Auzon de la maison Magendie, il est précisé que ce mur est mitoyen et que la commune, devenue propriétaire, est tenue de remettre en état le parement actuellement découvert sans que les propriétaires puissent s'y opposer.

Il en est de même pour la pose sur ce même mur d'un câble électrique destiné à l'éclairage du monument aux morts.

Unanimité au conseil municipal

EGLISE

Dans la séance du 30 juillet, présidée par le maire, M. Jean-Marie Caillabet, les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des membres de l'assemblée.

Étaient présents : MM. Buzy, Carassou, Coste, Habaron, Hourcade, Gaspaon, Jouanmiquéou, Labarrère, Marchand, Paletou.

Absents : MM. Pelat, Peyras.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES C. E. G

Considérant :

Que les frais de fonctionnement imposés aux communes du fait de la carence de l'Etat, en ce qui concerne la gratuité de l'enseignement, constituent pour elles une charge trop lourde,

Qu'un agent à temps plein au service des classes du C.e.g. ne semble pas indispensable compte tenu des vacances scolaires;

Que l'achat du mobilier ainsi que l'entretien des bâtiments doivent être subventionnés;

Que la commune siège de l'établissement devrait supporter une part plus importante, sinon continuer d'en assurer seule toutes les charges, étant donné qu'elle retire des avantages appréciables d'une situation privilégiée.

Pour ces motifs, le conseil municipal refuse de participer aux frais de fonctionnement du C.e.g. public sur les bases communiquées en son temps par M. le maire de Pontacq dont la participation s'élève pour notre commune à 3.683,00 F, soit 160,00 F par élève.

Quoiqu'il en soit, il serait souhaitable qu'un syndicat intercommunal soit créé, dont les membres seraient associés aux évaluations des dépenses en étant représentés au conseil d'administration de l'établissement.

La participation aux frais de fonctionnement sollicitée pour le collège libre de Pontacq est également refusée.

VOIRIE

Sur appel d'offre adressé à quatre entrepreneurs lourdaux, les travaux d'empierrement du chemin du haut Plantat ont été confiés à l'entreprise Raujol la moins distante. Il est donné lecture d'une lettre de M. François Abadie, maire de Lourdes, qui prend en considération la réclamation faite par le maire de Lamarque concernant la réfection de la chaussée du chemin mitoyen.

Le porche de l'église, depuis toujours ouvert à tous les vents, sera fermé car le conseil municipal a approuvé le devis présenté par M. C. Bertrand, miroitier à Lourdes, pour la pose de glaces « Sécurité » dont le montant s'élève à 7.150 F. Outre leur aspect décoratif, ces portes protégeront du froid l'intérieur de l'église en attendant que le chauffage y soit installé si on le juge nécessaire.

MAIRIE

Les portes verrouillées de la mairie seront remplacées par des glaces « Sécurité » pour moderniser la grande salle et donner plus de clarté au secrétaire, coût : 3.250 F. Une étude est en cours pour habiller convenablement le soubassement des murs intérieurs abîmés par l'humidité.

ADDUCTION D'EAU

Il est bien précisé que les branchements particuliers en adduction d'eau qui sont réalisés en dehors du programme ayant fait l'objet de l'adjudication du 16 novembre 1971 seront totalement à la charge des propriétaires intéressés.

LOTISSEMENT « LES PLATANES »

Le projet de ce lotissement communal étant enfin approuvé, les actes de vente pourront être signés prochainement pour les lots n. 1, 3, 4, 5. Deux acquéreurs inscrits étant défallants pour des raisons diverses, les lots n. 2 et 6 sont disponibles au prix de 13 F le m², avec toute la viabilité. Prière de se renseigner à la mairie.

CONTRE LES INONDATIONS

Le syndicat intercommunal de la vallée de l'Ousse pour la défense contre les inondations dont le siège est à Bizanos-64, vient d'être approuvé par M. le préfet. L'action de ce syndicat aura pour tâche de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter les inondations devenues trop fréquentes ainsi que leurs conséquences graves : circulation entravée, chaussées, récoltes, caves, maisons endommagées, etc.

CONTENTIEUX

Il est donné tous pouvoirs à M. le maire pour défendre au nom de la commune, devant le conseil d'Etat à Paris sur le recours formé contre le jugement du tribunal administratif du 10 novembre 1971. Les juges palois avaient en effet reconnu à la municipalité le bon droit de démolir des pontets ou marches d'escalier établis sur le domaine public et d'en interdire la reconstruction devant les cinq entrées de la propriété du requérant.



1972... année des médailles pour J-M. Caillabet...

- Médaille de Bronze de la Jeunesse et des Sports
- Médaille d'Honneur Argent pour son dévouement au service des Collectivités locales

Discours du Maire le 16 octobre 1948

Hommage à Etienne Doléac, Résistant et engagé volontaire, enfant de Lamarque, né en 1926... Mort pour la France, le 22 novembre 1944 au Thillot dans les Vosges.

Mesdames, Messieurs,

Désormais glorieux, le nom d'Etienne Doléac, est entré dans l'histoire de notre village - nous le transmettrons pieusement, à ceux qui viendront après nous.

Inconsciemment peut-être, Etienne Doléac, fut un des éléments, de la vaste armée de la Résistance qui se levait partout, au mois d'août 1944, pour aider à la libération nationale.

Un peu plus tard, lorsqu'il comprit, le danger grandissant, il ne rebroussa pas chemin, mais, il signa un engagement pour la durée de la guerre, en même temps que la plupart de ses camarades.

Ensemble, ils confirmèrent ainsi, leur volonté d'aller jusqu'au bout; chasser l'ennemi de notre sol, libérer nos prisonniers et nos déportés.

L'âge, de ces tout jeunes gens, de Fontaeny, de Barzème, de Sivron, de Lamarque, donne au geste qu'ils accomplirent alors, un rayonnement exceptionnel.

Ce geste, qu'ils avaient rêvé, le trouva prêt, comme des hommes, et se consuma, hélas! pour quelques uns d'entre eux, jusqu'au suprême sacrifice le 22 novembre 1944, à la bataille du Thillot.

Et, chacun ici se souvient, de l'immense émotion ressentie par tous, quand furent connues, les pertes subies en cette journée tragique.

Celui, que nous honorons aujourd'hui, succomba à une grave blessure, en arrivant au premier poste de secours.

Il avait, à peine 18 ans.

Comme tous ses camarades, de la vraie Résistance de la Résistance pure, de la Résistance, qui s'est donnée, sans calcul, sans arrière pensée, Etienne Doléac s'est donné, pour que la France vive, et reste le Pays de libre expression de la pensée.

Il est mort, pour une idée, pour une grande cause s'élevant ainsi, bien au dessus des vicissitudes et des petitesse de ce monde.

Tuissé, cette pensée, que notre jeune ami est mort en brave, étreinte pour sa mère, plusieurs fois frappée par le malheur, et pour toute sa famille, une atténuation à leur grande douleur.

Et, pour vous, jeunes combattants volontaires sur le sujet d'Union, et de fierté.

VISITE EPISCOPALE A LAMARQUE - PONTACQ

1948

Visite pastorale 1961

Monseigneur,

C'est pour notre commune une grande joie et un grand honneur de vous recevoir; et je suis personnellement très heureux, d'être son représentant, pour vous présenter une bienvenue aussi cordiale que respectueuse.

Je suis heureux également de vous présenter le Conseil municipal, et en lui, la population toute entière de Lamarque.

Nous saluons en vous, l'homme d'intelligence et de cœur, se penchant sur la misère des humbles aimant l'ouvrage de l'usine, comme le travailleur des champs.

Nous saluons aussi, le Frère Patriote et Résistant qui a osé dire NON à l'occupant et qui a échappé par miracle, aux exactions, subies par tant d'autres, dans le Camps de concentration de l'ennemi.

Nous saluons enfin, l'enfant de chez nous, dont le rayonnement s'étend chaque jour davantage.

Sans doute, Monseigneur, vous venez en minute de Dieu! Vous nous apportez la force spirituelle qui affermit les cœurs.

Notre passage, trop court, au milieu de vous, affermira également votre volonté de travailler dans le cadre local, dans l'union et la concorde; d'aider et de servir la France, dans tout ce qui fait son influence et sa gloire; de contribuer à son relèvement et à sa prospérité. Et c'est pourquoi, nous vous adressons nos respectueux remerciements.

Croyez, que nous savons apprécier à sa juste valeur votre aimable visite; soyez persuadé, que nous garderons le souvenir de votre présence, de vos paroles et de vos Bénédiction.

Merci Monseigneur,

12 April 1948

Monseigneur Théas.

Dimanche dernier a eu lieu la visite pastorale de Son Excellence Mgr Théas, qui a été accueilli par la municipalité.

Dans son allocution de bienvenue que nous reproduisons ci-dessous, M. le maire a souligné son intention d'effectuer dès que possible les grosses réparations, soit à l'église soit au presbytère, qui sont, hélas! un reliquat du lourd héritage des vingt années précédentes d'incurie municipale, qu'on ne saurait oublier ni excuser.

Monseigneur,

Je suis heureux de vous recevoir pour la deuxième fois, et de vous adresser une respectueuse et cordiale bienvenue en cette commune de Lamarque-Pontacq.

Ce fut un honneur pour moi, de vous accueillir voici bientôt douze ans, c'était exactement le soir du 12 avril 1948, et, bien qu'il ait été fort bref, votre passage a laissé un souvenir durable parmi toute la population que je représente ici.

Aujourd'hui, vous êtes à nouveau l'hôte de votre commune, à l'occasion de votre tournée pastorale, dont la signification est d'une haute portée, tout en nous favorisant de votre sympathie et de votre parole autorisée.

Peut-être Monseigneur, ne sommes-nous pas tout à fait ce que vous auriez désiré?

Peut-être, nous a-t-on faits auprès de vous, un peu... meilleurs. Ou, un peu plus... mauvais... que nous sommes?

Ce que je puis vous affirmer c'est qu'ici, nous sommes pour la plupart, profondément attachés à nos vieilles traditions. Elles font partie intégrante de notre existence, que j'aimerais personnellement voir s'améliorer sous tous les rapports à l'échelon local.

En vous présentant les membres du conseil municipal, qu'il me soit permis de rappeler que, durant ses mandats successifs, la majorité a toujours fait preuve de bonne volonté.

Je suis persuadé qu'à cet égard, vous saurez apprécier et tenir

compte de l'effort qui a été réalisé, effort que vous pouvez mesurer aujourd'hui, si vous voulez bien vous souvenir de votre première visite.

J'ajoute, qu'en juin 1954, lors d'une audience que vous avez bien voulu m'accorder, j'ai eu l'occasion de vous exposer de vive voix qu'elles étaient mes intentions pour continuer l'œuvre entreprise dans le cadre paroissial et, des l'année 1955, un devis se chiffrait à un million d'anciens francs fut établi pour réparer d'urgence la voûte de l'église qui, comme chacun le sait, était abîmée et négligée depuis fort longtemps déjà.

Pourtant, il est navrant de constater que l'exécution des travaux a été entravée, sinon empêchée. Pourquoi?

Tout simplement par le manque de compréhension mutuelle qui est nécessaire pour mener à bien une réalisation de ce genre.

Il faut regretter tout ce temps perdu qui coûte cher, car, tout pourrait être remis en état dans des conditions meilleures qu'à l'heure actuelle, si l'on nous avait suivis, dans le mode de financement proposé.

En ce qui concerne le rôle de la municipalité, rien ne saurait être changé dans sa position du début de ce projet, à savoir : que nous sommes comme toujours fermement disposés à faire effectuer toutes les réparations qui nous incombent, en commençant par le rajustement de l'intérieur de l'église, dès que les conditions imposées par l'autorité de tutelle seront remplies, c'est-à-dire, lorsque le concours des fidèles deviendra une réalité.

Cela nous permettra d'obtenir une subvention de l'Etat, qui, malheureusement sera réduite de moitié, par rapport à celle qu'on nous aurait attribuée il y a cinq ans.

Partisans du progrès social, nous voulons également que soit terminée correctement l'aménagement du presbytère pour que le desservant ait des conditions de vie convenables, en conformité avec son état et avec l'époque où nous vivons.

Ces travaux seront entrepris, tout de suite après ou en même temps que ceux de l'église, comme convenu à la suite d'une entrevue qui a eu lieu ces jours derniers entre M. le curé et moi-même.

Si, Monseigneur, grâce à vos initiatives hardies et couronnées de succès, on a bien souvent proclamé que vous étiez le chef prestigieux du diocèse de Tarbes et de Lourdes, permettez-moi d'ajouter à cette vérité incontestable, les qualités du fin Béarnais que vous êtes, pour nous convaincre que votre présence parmi nous, va contribuer largement à remédier à la situation paradoxale dans laquelle nous nous trouvons et qui n'a que trop duré.

Pour ma part, je me souviendrai toujours de l'année 1958, année qui vit tant de foules accourir à Lourdes et qui vit la consécration de la fameuse basilique Saint-Pie X.

Dans un élan de fraternité qui vous honore, vous avez tenu en cette occasion à réunir dans une même assemblée, les autorités civiles et religieuses.

Tous ceux qui, comme moi-même, répondront à votre appel, furent émerveillés par tout ce qu'ils virent et entendirent.

Tous ont ressenti ce jour-là, dans leur cœur, un souffle fraternel et bienfaisant, puisque l'union fut totale et exemplaire.

Aussi, je souhaite, très sincèrement, que le même état d'esprit règne aujourd'hui, autour de vous, en faveur de l'œuvre que nous devons accomplir, dans l'intérêt général, par un effort commun et sans plus tarder.

Je termine, Monseigneur, en vous présentant des vœux de longue vie et de bonne santé, mais aussi, pour vos activités apostoliques, et j'exprime l'espoir qu'un jour prochain vous voudrez bien revenir à Lamarque dans cette église renouée et plus accueillante.

Encore une fois daignez agréer le témoignage de notre attachement respectueux et de notre reconnaissance.

Conflit entre le Curé et le Maire de 1958 à 1973 !

Aide mémoire - Juin 1979

Couplet entre M. le curé et le maire à la suite de son serment, dit le 12 avril 1948, entre la municipalité et le curé, et particulièrement (juillet 1954).

Monseigneur ^{Théas} a été tenu au courant de cet incident ainsi que des intentions de la municipalité concernant les réparations de la voûte de l'église.

Suite à la visite des lieux à l'église, le curé a continué de critiquer le maire et même de aller.

Pour les réparations de l'église en 1948, M. le curé accompagnant le maire avait fait une collecte à domicile.

85 000 ont été perçus chez le Doyen.

Plus de 100 000 ont été versés entre les mains de M. le curé qui depuis les employa pour les réparations intérieures de l'église et accorda après le Conseil Paroissial, comme à cet effet, chez le Maire - M. n'a plus autorisé parler, de la destination donnée à ces 100 000 - jamais depuis le conseil paroissial n'a été consulté.

* Réparation de la VOÛTE. (fin depuis 1955) ce qui était possible à cette époque ne l'est plus à l'heure actuelle dans les mêmes conditions. Si ces réparations avaient été effectuées à cette époque, nous aurions pu nous préoccuper ensuite des aménagements du Presbytère tels qu'un effort ~~aurait~~ ait été fait entièrement dans ce sens.

Monseigneur Théas et vous à leur reprise à Lamarque n'a jamais fait allusion à cet état de chose.

M. le curé n'a dit dernièrement qu'il était fatigué de quinquante et que l'école libère lui coûtait 300 000 par an.

Jamais il n'a prononcé un mot de reconnaissance envers la municipalité au contraire d'après lui le curé courante a été installée au presbytère par le Maire au cimetière - par dépense - 177 285.

Le même jour M. le curé a été informé par le maire de ses intentions visant à réparer le clocher et le presbytère, ces travaux pouvaient être remplacés et financés par le Casse-croûte principalement à la salle à manger - que et humilité.

La municipalité pour également de ce que cette pièce n'est pas suffisamment aérée et pour cause.

M. le curé a été invité pour établir un devis, mais il s'y refuse étant donné que M. le curé lui doit 300 000. Travaux électriques - en 1973 - projet remis à son frère.

En 1979, huit jours après le Serment, M. le curé annonce au Maire (ce qu'il n'a jamais plus répété) le bilan des devis du culte et qu'il faut que la Commune lui donne des indemnités sans se préoccuper de cause, de retard qui n'aurait pas au Maire.

Le Presbytère de Baurat est bon.

LA FOIRE AUX CHIENS...1957 à 1972

1957, création de la 1^{re} Foire aux chiens par la 5^{de} de chasse sous la présidence de Pierre Pasquini (frère de Marcel Pasquini "Montauban" qui, malade, n'a jamais assisté à une foire puisqu'il décédait en 1959).

Un groupe formé de membres les plus jeunes de la 5^{de} de chasse se lançait dans une aventure frivole sans trésorerie (sous la présidence de CAPSTAN, émité, gendarme à la retraite, propriétaire de la maison Jean-François) Sa date retenue et maintenue depuis lors a été le 1^{er} dimanche après le 14 juillet.

En 1957, la foire se tenait autour du chêne sur l'ensemble de la place, tandis que la buvette était installée sous le porche à l'entrée du groupe scolaire, celui-ci n'étant pas terminé ne pouvait être utilisé. Ce n'était pas la grande foule, il faut le reconnaître.

Le 1^{er} bal du dimanche soir avait lieu dans une partie de la cour de l'école ex animo par des musiciens "amis de chasseurs" qui ne firent pas de "ca-chet". (ce qui se renouvela 1 ou 2 années)

Les années suivantes on fut obligé d'utiliser le préau (ce qui arrangea bien des choses) pour le bal et la cour pour l'installation des cages et la mise en vente de chiens. Vu l'affluence la place était également occupée.

La municipalité ne se chargea jamais de cette organisation mais a beaucoup contribué à sa réussite en mettant la location à la disposition de la 5^{de} de chasse.

Au fil des années cette foire prit une importance telle que le stationnement des voitures créa quelques difficultés.

Le tour du village était ceinturé débordant sur la route de Soude, chemin de Gallias etc... Une parlotte de vraie foire.

Au cours des années 60, la municipalité décidait de passer à un échange de terrain avec Robert Caillabet qui avait acquis

de la famille Este le terrain où sont implantés le "moulin" et la Halle des sports, cette surface qui formait la porte et le cimetière devenait pour la circonstance un vaste parking.

En échange la municipalité cédait à R.C. le terrain, dit du cimetière (quoique celui-ci avait dû être déplacé en cet endroit, municipalité Cazaux) où se trouve actuellement le terrain de foot, route de Soude.

Malgré l'importance prise par cette manifestation egyes personnes de l'époque la bouderent au point de ne jamais y participer, faisant même une publicité désobligeante à l'encontre des organisateurs et de la municipalité.

Au cours de meilleures années on enregistrait plus de 1000 entrées à la foire et aux spectacles les plus divers (même catch avec Chéri Bibi) et autant d'entrées aux bals du dimanche soir animés par les meilleurs orchestres régionaux.

Ces bals se tenaient sous le préau et dans la cour du groupe scolaire tandis que la buvette était placée devant la classe des grands et le stock boisson au vestiaire et dehors à l'emplacement de la salle resto.

Le stand de tri était installé au garage vélos devenu salle informatique. S'assénille était bien, malgré que la salle de classe n'aurait jamais été mise à la disposition de la 5^{de} de chasse. Endormement les ventes étaient conséquentes, ~~le~~ et destinées.

à l'achat de gibier de remplissage procuraient à la commune la délivrance de permis de chasser pour des gens de l'extérieur (Pontacq et général) ¹⁰⁰ le nombre variait de 60 à 80 permis par saison.

Par la suite, des mesures sanitaires sévères dues à une épidémie de rage obligeaient les organisateurs à l'accepter

que des chiens ayant été vaccinés plusieurs mois avant leur présentation sur un lieu public et dont les propriétaires devaient fournir un certificat contrôlé sur place par un vétérinaire.

~~Le~~ S'application des ces formalités décourageait les vendeurs et petit à petit on enregistrait de moins en moins de participants.

Il faut également reconnaître que la pratique de la chasse ^{est} de plus en plus abandonnée, ~~par~~ le manque de gibier étant la principale raison de ce déclin.

La réglementation sanitaire s'étant assouplie, il semblait que depuis quelques années cette foire retrouvait un nouvel intérêt auprès des amateurs de chiens autre que les races spécialisées pour la chasse.

Résumé sur l'histoire de la FOIRE aux CHIENS par le Président de la Sté de Chasse, Henri Caillabet.

Cette manifestation fit la renommée de notre village !

La preuve en revue de Presse...

On est venu de tous les coins du Sud-Ouest à la Foire aux Chiens de Lamarque-Pontacq où, un chien courant, a atteint le prix de 80.000 anciens fr.

De Montauban, d'Agen, des Landes, des Hautes-Pyrénées et naturellement du Béarn, une foule très nombreuse est venue à Lamarque-Pontacq. Combien étaient-ils à cette véritable fête, qui se double d'attractions ! Plus de 2.000 sûrement. Cette sixième édition a plu énormément. De nombreuses tractations ont été effectuées et on a cité le cas d'un chien courant vendu 80.000 anciens francs.

Apprécié également l'exposition des animaux naturalisés, dont le lot présenté par Jean Arnautin, lieutenant de l'ovétole.

La journée canine de la très active Société de chasse que préside Henri Caillabet, s'est terminée par un joyeux bal.

L'an prochain verra-t-on aussi un concours d'animaux ?

Ces dernières années, on était resté interloqué devant le succès remporté par la foire aux chiens qu'organise, chaque mois de juillet, Lamarque-Pontacq.

Que dire alors de la douzième manifestation du genre qui eut lieu ce week-end et vit une petite mais combien accueillante localité de Bigorre submergée par le flot de ses visiteurs ?

Voilà bien la preuve qu'une manifestation, quel que soit son genre, attire toujours la grande foule, si on la sait bien organisée et remarquablement conduite.

C'est le cas avec la Société de chasse de Lamarque qui, bien avant toute question d'intérêt, fait passer l'amitié qu'elle tient à témoigner à ses plus fidèles sympathisants.

Et ils furent des milliers, acheteurs ou non, à défilé devant les boîtes des exposants, eux-mêmes plus nombreux que par le passé, et qui avaient trouvé, aux endroits récemment aménagés par une municipalité dynamique que préside le toujours jeune maire M. Caillabet, ombre et espace.

Les chiens de race et même

les autres trouvèrent souvent acquéreurs, et de toute façon admirateurs.

La partie récréative de la fête, dont la charge incombait aux « oursons and co » eut le succès escompté, et aux entractes chacun de se ruer sur les buvettes qui, en ce jour de canicule, étaient les bienvenues, vous pouvez nous croire. Il faisait déjà beaucoup plus frais lorsque Pepé Nunca et son orchestre prirent possession de l'estrade, et c'est avec beaucoup de plaisir, le plaisir que procure une saine détente, que les couples se laissèrent tout doucement entraîner par ses rythmes, des plus endiablés aux plus languoureux.

Le toro de fuego réveilla tout le monde, et plusieurs heures s'étaient déjà écoulées depuis la fin de ses pétarades lumineuses, lorsque l'on prit congé de Lamarque-Pontacq qui, une fois de plus, venait de contribuer superbement à l'attrait qu'exerce sur touristes et vacanciers notre si belle région de Bigorre.

J-F. LAURENT.

La VIII^e Foire aux Chiens, dans une ambiance de kermesse, a battu tous les records précédents



Lamarque-Pontacq, petite commune haut-pyréennaise de 500 âmes, à quelques mètres de Pontacq, donc des Basses-Pyrénées dont l'Ousse la sépare, tient annuellement à prouver que l'on a besoin, très souvent... d'un plus petit que soi.

Déjà à la pointe du progrès, comme nous l'explique son maire, M. Jean-Marie Caillabet, premier magistrat de la commune depuis 1944, Lamarque-Pontacq est fière de son groupe scolaire inauguré par M. René Billières, ministre de l'Education Na-

tionale en 1957, mais encore de sa mairie, de sa belle place de la République et de son réseau routier entièrement goudronné et toujours en parfait état.

FAIRE QUELQUE CHOSE

« Seulement voilà, Lamarque-Pontacq c'est petit et il y a à côté Pontacq, nous dit M. le Maire.

« Sur le plan organisation, nous n'avons rien à envier à nos voisins béarnais, mais ils ont des marchés. Il fallait donc faire quelque chose chez nous.

« Tarbes, Cautejets, avaient leur exposition canine, j'ai donc eu l'idée en 1957 de proposer une foire aux chiens... Oui, dans les

expositions on voit de belles bêtes, mais la vente n'y est pas autorisée, alors ?

« Alors, j'ai lancé l'idée ! Nos adversaires se sont moqués de nous, mais voilà ça a réussi. Ça a réussi à tel point, que d'autres ont voulu nous copier dans le département. Enfin, je me suis arrangé... »

Et alors que nous visitons la mairie, le secrétariat, la salle de délibérations, des voitures arrivaient d'un peu partout. Il y en avait de l'Aude, de l'Ariège, du Tarn, etc. et sur la place de la République déjà cent cinquante peut-être deux cents chiens en laisse ou en cages, attendaient des acquéreurs.

« Nous nous souvenons M. le Maire

Il nous est agréable de décrire le magnifique succès qu'a remporté « La Journée des Chasseurs » dont on a tant parlé durant les jours qui ont précédé cette manifestation inédite.

La fête débuta comme prévu par un sensationnel lâcher de pigeons, l'annonce rassembla beaucoup de monde près des paniers d'osiers garnis de bouillottes colorées multicolores. Les nombreux curieux se retirèrent émerveillés par ce joli spectacle, après avoir évidemment dégusté l'aperitif en musique.

Le concours de tir connut tout au long de la journée un succès considérable puisque plusieurs tireurs ne purent s'approcher du stand pour prendre part à l'épreuve. Le nombre impressionnant de balles tirées est la meilleure preuve de ce succès.

Quant à la foire aux chiens elle fut l'événement de curiosité et une grande réussite tant par le nombre et la qualité des bêtes qui furent présentées que par la foule gaie et bruyante qui se pressait pour voir les chiens parqués autour de l'arbre de la liberté. Plusieurs transactions y furent traitées à des prix variant suivant la race et l'âge des sujets et aussi les exigences des vendeurs.

En matinée et soirée, le brillant

et dynamique orchestre Alvaro sut satisfaire les nombreux danseurs qui s'en donnèrent à cœur joie. L'entracte fut agréablement égayé par la distribution de cadeaux offerts par la maison Palacin et les cafés Maria qui récompensèrent les gagnants des jeux comiques présentés par un speaker bénévole et plein de talent qui amusa tout le monde.

Une telle réussite est le meilleur encouragement pour les organisateurs et nous pouvons faire confiance à ce comité de jeunes qui se devoua sans compter. Nous les félicitons pour la parfaite organisation de cette manifestation qui ne fut jamais prise en défaut malgré le temps incertain qui vint troubler quelques instants l'atmosphère de gaieté qui ne cessa de régner tout au long de ces festivités.

FOULE RECORD A LA FOIRE AUX CHIENS



Les animations...



On admire, on vend...de braves toutous !



Le Club St Hubert



Une partie des Organisateurs...et des élus invités



Remise Prix du concours

Une foule émue d'amis aux obsèques de M. Jean-Marie CAILLABET, maire de Lamarque-Pontacq

C'est la grande foule des amis qu'il comptait dans tout le département et même en Pyrénées-Atlantiques qui a assisté ce matin aux obsèques de M. Jean-Marie Caillabet, maire de Lamarque-Pontacq.

Au premier rang des personnalités venues rendre un dernier hommage au dévoué maire figuraient MM. Laufenburger, secrétaire général des Hautes-Pyrénées, représentant M. le Préfet; les sénateurs Bourda et Mailhe; François Abadie et André Guerlin, députés; Hubert Peyou, président du Conseil général; Gérard Gaston, conseiller général de Pontacq; de nombreux maires du canton d'Ossun.

C'est au président Peyou qu'il revint de faire l'éloge funèbre.

« Les fonctions publiques, dit-il, imposent à ceux qui les détiennent des charges souvent lourdes: c'est toujours un bien pénible devoir que celui de dire le dernier adieu à un ami aussi cher que l'était Jean-Marie Caillabet.

» S'il m'échoit aujourd'hui de le faire au nom de MM. les députés Abadie et Guerlin, au nom de MM. les sénateurs Bourda et Mailhe, au nom de mon ami et collègue Gérard Gaston, conseiller général de Pontacq, et enfin au nom des maires du canton d'Ossun, c'est sans doute en raison de la véritable amitié qui me liait à lui depuis très longtemps déjà. »

Le président du Conseil général poursuivit :

« C'est la population de Lamarque-Pontacq, ce sont ses collègues du Conseil municipal, ses amis, les maires du canton d'Ossun et au-delà, tous ceux qui avaient pu l'apprécier dans sa vie professionnelle ou politique, qui apportent ici le témoignage de leur affliction.

» Assumant avec un dévouement inlassable les obligations de la fonction dont il était investi, Jean-Marie Caillabet a pu, pendant près de 30 ans, avec son Conseil municipal, faire œuvre utile en différents domaines pour le plus grand bien de sa commune.

» Ses nombreuses réalisations communales, connues de tous, étaient données en exemple et débordaient du cadre de Lamarque-Pontacq: son action s'exerça avec succès dans divers domaines et l'attribution de la Légion d'Honneur en 1957, à l'occasion de l'inauguration de l'école, récompensa son action en faveur de l'Education nationale et de la Jeunesse, comme la médaille d'argent départementale et communale témoigna, l'an dernier, de son dévouement au service de sa commune qui était l'objet de ses constantes préoccupations.

» Homme politique, homme de gauche, il défendit ses idées avec conviction et sa fidélité à l'idéal républicain ne connut pas de

défaillance, sachant, sans passion mais avec une fermeté souriante, l'affirmer en toute circonstance. »

Avant de présenter ses condoléances à toute la famille du défunt, M. Hubert Peyou déclara: « La commune de Lamarque-Pontacq est aujourd'hui en deuil: elle perd un grand maire qui sut, par son attachement aux libertés publiques et à la justice sociale, faire honneur à son mandat. »

C'est M. Pierre Habarou qui, au nom de tous ses collègues, traduisit l'émotion du Conseil municipal et de toute la population de la commune devant la disparition de M. Caillabet.

« Sa disparition, dit-il, a jeté la consternation dans notre commune et dans toutes celles voisines ou lointaines où sa droiture et sa gentillesse naturelles lui avaient gagné tant d'amitiés. »

Ayant rappelé les principales réalisations municipales auxquelles M. Caillabet a attaché son nom, M. Habarou ajouta :

« Il avait le sens de l'amitié mais aussi celui de l'intérêt général de sa commune et, par un jugement sûr, une franchise totale mais aussi une intelligence du cœur, il a pu contribuer à permettre à ses compatriotes de Lamarque-Pontacq de mieux vivre dans leur commune qui est devenue une cité très accueillante.

» Au nom du Conseil municipal, nous nous inclinons avec une grande tristesse et une profonde émotion devant le cercueil de Jean-Marie Caillabet. »

« La Nouvelle République des Pyrénées », qui entretenait des relations d'une sincère amitié avec M. Jean-Marie Caillabet, renouvelle à toute sa famille ses condoléances les plus attristées.

LAMARQUE-PONTACQ

Les membres du Conseil Municipal ont le regret de vous faire part du décès de votre collègue, Maire

M. Jean-Marie CAILLABET

dont les obsèques seront célébrées, le mercredi 3 octobre 73, en l'église de Lamarque-Pontacq à 10 h 30. Exposition du corps à la Mairie, à partir de 9 h 30.

L' ECOLE LAÏQUE...quelques classes... de 1920 à 1966



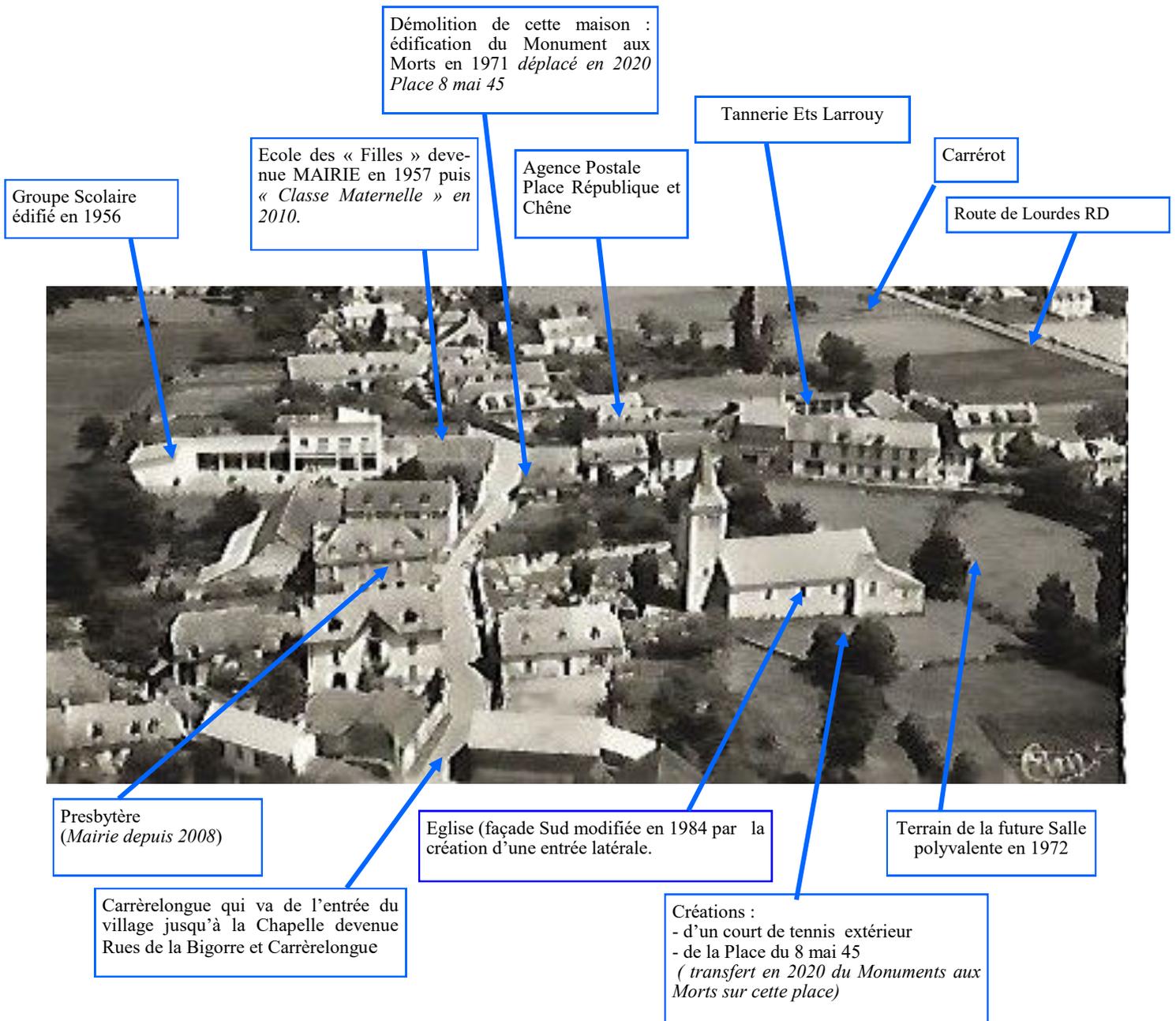
Ci-dessous les enfants de l'école ... commémoration du 11 novembre



Les instituteurs et institutrices de 1880 à 1989 :

M. Capdevielle , M. Maumus , Mme Candebat, M. Latapie, M. Prod Homme, Mme Prod Homme, Mme Nesle, Mme Olivier, Mme Cazenave, M. Domec, Mme Domec, M. Arberet, M. Begorre.

Vue de LAMARQUE « Centre » en 1958



Secrétaires de Mairie de 1880 à 2020

M. Capdevielle (instituteur)
M. Maumus (instituteur)
Jean Marie Caillabet (contremaître ets Fouriscot et secrétaire
Mairie de 1935 à 1941)
M. Prod Homme (instituteur)
Gabriel Domec (instituteur)
Josiane Seyres (diplômée secrétaire Mairie de 1975 à 1980)
Céline Caillabet (diplômée secrétaire Mairie de 1981 à 2020)

Agence Postale 1950

Gérants M et Mme Hourcade L.
Facteurs : Léon Hourcade puis Jean Claude Buzy

Agents communaux de 1951 à 20..

Gabriel Barrère 1951 à 1978 (et Garde champêtre en 1956)
Edouard Habarou (sonneur cloches)
Jean Sans et Antoine Valverde
Christian Jouanmiqueou, Gilbert Abadie et Thierry Capde-
vielle

CURES : Chanoine Gaillardou et Abbé De Uria

Reporters Presse « à titrés » Photos Mazou de Pontacq et
Maurice Raphin de Lamarque.

**De la « continuité »...
CONSEILS MUNICIPAUX de octobre 1973 à mars 1989... sans « opposition ».**

République Française

COMMUNE DE LAMARQUE-PONTACQ

Elections municipales partielles du 28 octobre 1973

**APPEL DE LA LISTE REPUBLICAINE
ET D'ACTION LOCALE
groupant tous les Conseillers Municipaux
en exercice**

Electrices, Electeurs,

Dimanche prochain, 28 octobre, vous êtes appelés par arrêté préfectoral, à élire deux conseillers municipaux afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Caillabet Jean-Marie et de Monsieur Coste Serge, tous deux décédés en cours de mandat.

A cinq reprises, vous nous avez confié, par vos suffrages, la charge d'administrer la commune. C'est un témoignage de confiance auquel nous avons toujours été sensibles et dont nous vous remercions.

Mais cette fidélité que vous avez manifestée pour nous est aussi la meilleure preuve que nous n'avons pas démerité.

Sous l'impulsion de notre regretté maire, nous nous sommes efforcés de réaliser des équipements collectifs dans les meilleures conditions possibles afin de minimiser la part des contribuables.

Bien qu'il soit tentant de citer toutes les réalisations accomplies par Jean-Marie Caillabet, à la tête de notre liste, nous ne le ferons pas. **Nous vous rappellerons simplement que le village de Lamarque a changé. Non seulement il s'est agrandi, mais il est devenu plus accueillant.**

Bien sûr, tout n'est pas fait ; car toute gestion municipale implique un choix de programme imposé par des considérations financières.

Ce choix est impératif et, en ce qui nous concerne, nous l'avons toujours fait en fonction de l'intérêt général. C'est dans ce sens que nous désirons poursuivre notre tâche.

Les deux candidats que nous vous présentons pour compléter notre équipe sont conscients de cette nécessité. En hommes responsables et connaissant bien les problèmes de Lamarque, ils acceptent de travailler dans cet esprit pour le développement de notre commune.

Nous vous demandons de leur faire confiance pour qu'ils soient demain à votre disposition pour mieux vous servir.

CANDIDATS :

Henri CAILLABET
Représentant,
Croix du combattant volontaire 1939 - 1945
né à Lamarque-Pontacq, le 9 septembre 1925

Michel LARRÉ
Employé S.N.C.F.

--- COMMUNE DE LAMARQUE - PONTACQ ---

ELECTIONS MUNICIPALES DU 13 MARS 1977

LISTE D'UNION REPUBLICAINE ET D'ACTION LOCALE

Electrices, Electeurs,

Comme dans toutes les communes de FRANCE, le 13 MARS prochain, vous serez appelés à renouveler les membres du conseil Municipal.

Par votre vote, vous désignerez les hommes qui, durant six années, auront la responsabilité des affaires locales.

Il s'agit donc d'un acte IMPORTANT.

En ce qui nous concerne, nous ne rappellerons pas ici les réalisations municipales récentes ou plus anciennes, vous laissant le soin de réfléchir et de vous souvenir.

Bien que sollicitant vos suffrages, nous ne profiterons pas non plus de cette période électorale pour vous "inonder" de promesses, mais plutôt vous assurer que nous continuerons comme par le passé, à travailler dans l'intérêt général.

Nous nous plaisons cependant à constater que de 1969 à 1975, la population de LAMARQUE est passée de 549 à 658 habitants.

Cette évolution démographique, n'est-elle pas une preuve de prospérité pour une localité rurale et d'efficacité dans la gestion municipale?

Pour diverses raisons, quatre de nos amis ne renouveleront pas leur mandat après l'avoir rempli avec dignité et dévouement.

Nous les assurons de notre reconnaissance pour leur bienveillante collaboration au service de tous.

A ce même hommage, nous associons les maires et Conseillers Municipaux qui, avant nous, ont eu la charge des destinées de notre village.

Les candidats appelés à compléter notre équipe sont habitués à assumer des responsabilités et, comme leurs aînés, ils sont prêts à servir avec simplicité et désintéressement.

ELECTRICES, ELECTEURS DE LAMARQUE,

Croyez que nous sommes très sensibles à la confiance que vous nous avez maintenue, fois témoignée et comptons sur vous tous pour nous aider à poursuivre notre action.

VOTEZ LISTE ENTIERE pour les candidats présentés par la liste D'UNION REPUBLICAINE ET D'ACTION LOCALE :

Henri CAILLABET, Maire sortant, Honoré BUZY et André MARCHAN, Adjoints,
Pierre HABAROU, conseiller sortant, Joseph GASPALON, Conseiller sortant,
Léonce PEYRAS conseiller sortant, André JOUANMIQUEOU, conseiller sortant,
Léon HOURCADE, conseiller sortant, Michel LARRE, Conseiller sortant,
Pierre CAILLABET, employé de Banque, Léon PALETOU, Agent Technique,
Paul POUZAC Agriculteur, Jean SANZ Maçon.

COMMUNE DE LAMARQUE-PONTACQ

ELECTIONS MUNICIPALES DU 6 MARS 1983

LISTE D'UNION REPUBLICAINE ET D'ACTION LOCALE

ELECTRICES, ELECTEURS,

Troize mars 1977 Six mars 1983 : six années ont passé. Telle est la durée d'un mandat que vous allez être amenés à confier à des candidats qui se proposent de gérer les affaires de la commune de LAMARQUE.

Parmi les 11 conseillers en exercice, 8 d'entre eux vont solliciter vos suffrages, tandis que 2 autres - pour des raisons personnelles - préfèrent se retirer après avoir consciencieusement rempli leur contrat.

Le nombre de sièges à pourvoir étant à présent de QUINZE, SIX nouveaux candidats complètent notre équipe.

Vous les connaissez, ils sont prêts à assumer des responsabilités au sein de l'Assemblée Communale.

La publication des bulletins Municipaux vous ont tenu informés des réalisations et des principaux éléments constituant la gestion locale. C'est la raison pour laquelle nous ne nous étendrons pas sur ce qui a été accompli.

Vous êtes cependant en droit de demander :

Et maintenant, qu'envisagez-vous pour l'avenir ?

A cette question nous répondons tout simplement que, dans une commune, il y a toujours beaucoup à faire, ne serait-ce que pour régler les affaires courantes.

- nous pensons à l'entretien des bâtiments communaux, du réseau routier, des équipements collectifs, eau, électricité, assainissement ainsi qu'à l'amélioration des équipements sportifs etc....
- nous veillerons à toujours mieux adapter les Services Publics aux besoins de la population.
- l'aménagement du cimetière fait également partie de nos préoccupations prioritaires.
- soucieux de sauvegarder le patrimoine communal, tout en ménageant la pression fiscale, nous sommes tentés de vous assurer, en toute modestie, que le passé est garant de l'avenir.
- nous sommes aussi conscients que rien n'est possible sans votre confiance et le concours de chacun, ce qui permet d'œuvrer tous ensemble pour le mieux être de notre village.

TELLE EST NOTRE SEULE AMBITION

Le 6 mars prochain, vous voterez liste entière pour les candidats de la

LISTE D'UNION REPUBLICAINE ET D'ACTION LOCALE :

CAILLABET Henri (Maire sortant) MARCEAN André (Adjoint sortant) LARRE M (Adj. S) BUZY Honoré (C.S.) POUZAC Paul (C.S.) HOURCADE Léon (C.S.) CAILLABET Pierre (C.S.) PALETOU Léon (C.S.) JOUANMIQUEOU André (C.S.) BEGORRE Marc (Directeur école) BETBEDER Joseph (Electricien) LAPORTE Alain (empl. P.T.T.) GARROT Henri (représentant) PELAT Joseph (agriculteur) VALVERDE Antoine (ouvrier d'usine)

Installation du nouveau Maire, Henri Caillabet et du nouveau Curé José De Uria

M. Henri CAILLABET élu en remplacement de son père décédé

Samedi dernier, au cours d'une séance extraordinaire le conseil municipal de Lamarque-Pontacq a nouveau au complet a élu M. Henri Caillabet au siège de premier magistrat de la commune. M. Henri Caillabet a été appelé ainsi par une confiance unanime de la population et des élus municipaux à succéder à son père, M. Jean-

Marie Caillabet, décédé il y a quelques semaines.

« La Dépêche du Midi » est heureuse de féliciter M. Henri Caillabet de cette élection qui place un jeune maire à la tête du conseil municipal de Lamarque-Pontacq tout en conservant la fidélité de la commune au souvenir de son regretté père.

LE NOUVEAU MAIRE A ACCUEILLI LE NOUVEAU CURE

Dimanche matin, après avoir été élu maire la veille au soir, M. Henri Caillabet inaugurerait ses nouvelles fonctions en accueillant officiellement dans la commune M. l'abbé José de Uria, curé de Lamarque-Pontacq, en remplacement du chanoine Gaillardon qui part à la retraite.

En présence d'une foule nombreuse de paroissiens, du conseil municipal de Lamarque au nom de toute la population.

Ce fut une très sympathique et très chaleureuse cérémonie à l'entrée de l'église avant l'office religieux qui fut suivi d'une réception amicale à la mairie en présence de toutes les personnalités locales.

M. l'abbé José de Uria est origi-

naire de la province de Guipuzcoa en Espagne et après de brillantes études secondaires dans son pays natal il vint en France en 1955.

Tandis que sa formation sacerdotale se déroula au séminaire d'Angers, il fut ordonné prêtre par le cardinal Tisserand à Rome, en 1961.

Ensuite, le diocèse de Tarbes et Lourdes lui confia l'aumônerie du cours Peyramale à Lourdes, puis la paroisse de Peyrouse, en 1968.

Aujourd'hui, M. l'abbé de Uria assure le service des paroisses de Poueyferré, Loubajac, Barlest et Lamarque où nous sommes heureux à notre tour de lui souhaiter un bon séjour.



le 4 novembre 1973.

Monsieur le Curé,

« Ses fonctions qui me sont confiées depuis quelques heures à peine, me font l'honneur de vous accueillir aujourd'hui dans notre Commune de Lamarque. »

C'est également avec grand plaisir que je vous présente ici le Conseil Municipal et en lui, la population toute entière qui vous souhaite une cordiale bienvenue.

Nous saluons en vous le père spirituel dont le raisonnement et la générosité apporteront beaucoup de bienfaits dans nos foyers.

Cette foule qui vous entoure en ce jour de fête, ce sont vos paroissiens et croyez-moi, Monsieur le Curé, ils ont hâte de faire votre connaissance.

La Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communal fut décernée à

- Honoré dit « Nanan » BUZY
- André JOUANMIQUEAOU
- André MARCHAN

La Médaille de BRONZE de la Jeunesse et des Sports

- Henri CAILLABET

La Médaille de Bronze de la Famille Française, « nombreuse » décernée par l'Union Départementale des Associations Familiales

- M et Mme Joseph JUNCA (7 enfants)
- M et Mme Emile CASTAING (11 enfants)

Conseillers Municipaux élus en 1983

Haut : Betbeder J. Bégorre M. Laporte A. Jouanmiquéou A.
3° rang : Hourcade L. Pelat J. Valverde A. Pouzac P.
2° rang : Caillabet P. Palétou L. Marchan A.
1° rang : Garrot H. Larré M. Buzy H. Caillabet H.



Inauguration « Place J-M. Caillabet... 1974

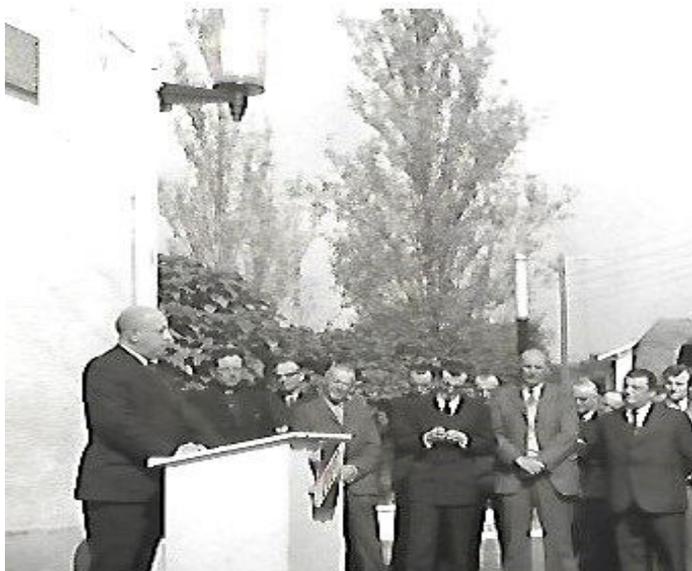
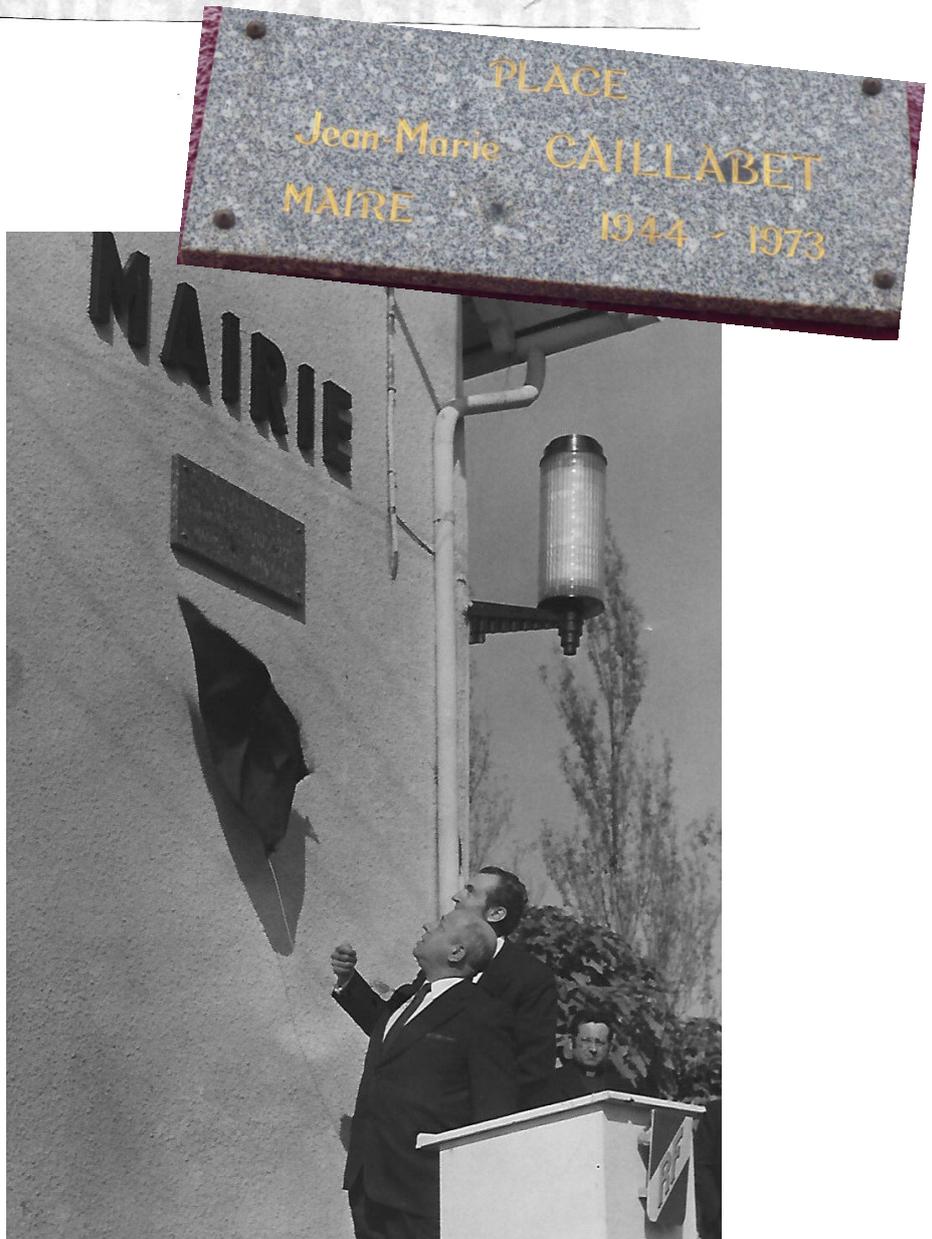
Sympathique et émouvante manifestation du souvenir

C'est avec une intense ferveur que la population de Lamarque-Pontacq a répondu à l'appel de son conseil municipal, qui avait décidé d'organiser une manifestation en souvenir de son ancien maire M. Jean-Marie Caillabet à l'occasion de l'anniversaire de son décès.

La manifestation comportait deux phases bien distinctes. A 11 heures, en présence d'une foule dense, la tombe du défunt était abondamment fleurie. C'était ensuite un office religieux en l'église de Lamarque-Pontacq et à 15 h 45 on devait procéder à l'inauguration d'une plaque sur la place principale de Lamarque-Pontacq qui portera désormais le nom de place J.-M.-Caillabet.

En présence d'une assistance émue et recueillie c'est tout d'abord M. Harabou qui devait prendre la parole pour remercier la population et excuser quelques absents invités, notamment les parlementaires : A. Guerlin et René Billères, empêché. Il devait ensuite donner la parole à M. Hubert Peyou, sénateur, président du conseil général des Hautes-Pyrénées et ami personnel du défunt. Après avoir dévoilé la plaque qui baptise cette place, qui vient en plus de se voir ornée d'un lampadaire, l'orateur devait exalter en termes aussi simples qu'émouvants, l'œuvre exemplaire d'un excellent administrateur, homme de gauche, à la forte personnalité et dont le souvenir est resté très vivace parmi la population. Sa brillante allocution était écoutée avec émotion par une foule recueillie. Enfin, un vin d'honneur servi à l'hôtel de ville clôturait cette bien sympathique manifestation.

Nous avons noté la présence de M. H. Peyou qui présidait cette manifestation de M. François Abadie, député-maire de Lourdes, M. l'abbé de Urio, curé de Lamarque-Pontacq et le conseil municipal au complet avec son maire en tête M. Henri Caillabet, qui en tant que fils et successeur du défunt était particulièrement ému.



M. Hubert Peyou, Président du Conseil Général 65 accompagné de M. Pierre Habarou Conseiller Municipal. Suivent les discours...

Inauguration Salle Municipale le 11 novembre 1975

C'est avec beaucoup de plaisir et une certaine satisfaction que votre Conseil Municipal vous accueille ici, aujourd'hui, 11 novembre 1975.

Notre commune est maintenant dotée d'une Salle municipale où nous pourrons nous retrouver en diverses circonstances.

Nous souhaitons vivement qu'elle soit respectée et que vous la fassiez respecter puisqu'elle vous appartient.

Nous tenons tout d'abord, à remercier ceux d'entre vous qui avez participé bénévolement à cette réalisation ainsi, d'ailleurs, que la Sté de Chasse qui a bien voulu mettre son matériel à notre disposition.

Pour la plupart d'entre nous la restauration de cette salle revêt un caractère plus particulier puisqu'elle a été, et restera, notre école.

Que de souvenir évoqués en nous retrouvant ici, réunis !

Plusieurs générations y ont en effet connu les éducateurs, tels que messieurs Lapeyre, Maumus, Lafitte, Bacqué et Prod Homme. Ayons à leur égard une pensée de reconnaissance pour le travail souvent difficile qu'ils eurent à accomplir.

Ce fut également pour beaucoup d'entre nous l'endroit où périodiquement nous avons accompli notre devoir civique, car en ces occasions l'école se transformait en Bureau de Vote.

Vous pensez aussi : qu'est-ce qu'elle a changé cette salle !

Si elle avait été aussi claire et aussi agréable !

A cela nous pouvons répondre : qu'est-ce qui n'a pas changé à Lamarque ?

En construisant le Groupe scolaire voici bientôt 20 ans,

En démolissant l'ancienne Mairie ce qui permit l'aménagement de la place en améliorant la circulation difficile au centre du village et qui, actuellement, deviendrait insupportable,

Par l'acquisition de terrains à proximité de l'église,

Par l'agrandissement du cimetière,

En créant le plateau de jeux,

En lançant le lotissement du Centre, le 5ième réalisé dans notre commune, avec ses accès et son dégagement faciles

Voilà que la Municipalité avait vu juste et loin!

Juste, oui ! Car la réalisation de tous ces travaux ne seraient plus possible aux mêmes conditions financières !

Loin, aussi car vous comprendrez que ce n'est pas par hasard qu'aujourd'hui, l'accès de cette salle, se trouve en cet endroit, bien dégagé, sans gêner la circulation et avec son parking.

Oui, tout cela est encore une fois le résultat d'un programme minutieusement préparé de longue date et réalisé par étapes dont le seul but est de rendre votre village plus agréable tout en ménageant les deniers du contribuable, souci majeur de vos élus.

Et pour plus tard direz-vous ! Eh bien, pour rester dans le cadre de la salle municipale et de loisirs, nous envisageons dans l'immédiat l'ouverture d'une Bibliothèque communale où chacun de vous trouvera les lectures de son choix. Un partenariat a été trouvé avec la Bibliothèque Centrale de Prêts de Tarbes. Et grâce à de bonnes volontés responsables, vous pourrez échanger gratuitement les livres et documents mis à votre disposition.

Dès samedi prochain, à partir de 14 h les enfants âgés de 9 à 14 ans, accompagnés des parents, pourront se faire inscrire auprès d'un professeur de musique qui dispensera ici des cours d'initiation musicale solfège et flûte. Ces cours auront lieu tous les samedis de 14 h à 15 h et toute l'année. Ils seront offerts gratuitement par la Municipalité aux enfants de Lamarque. Nous allons même acheter un piano droit.

En ce qui concerne les travaux, nous allons très vite procéder à la couverture de la petite cour qui se trouve devant la porte d'entrée de cette salle avec aménagement de toilettes publique, ce qui permettra de disposer d'une surface couverte presque égale à celle-ci.

L'accès à cette salle sera donc rendu plus facile.

Et puis, le plan que vous avez sous les yeux vous donnera un aperçu de ce que sera la Halle des Sports de Lamarque.

Le Conseil Municipal met en effet la dernière main aux formalités administratives et à la constitution des dossiers concernant la couverture du plateau de jeux.

Dès le printemps prochain, si rien ne le contrarie, ce projet important sera mis en chantier.

Lamarque aura alors sa salle polyvalente de 700 m², mais qui sera surtout destinée à la pratique du sport sous les couleurs de l'Association Sportive et Culturelle dont les débuts prometteurs nous laissent espérer beaucoup de satisfactions.

Et maintenant nous vous convions à lever le verre en l'honneur des Combattants, résistants et prisonniers des deux guerres ainsi qu'à la prospérité de notre village dans tous les domaines.

Samedi soir était jour de fête à Lamarque-Pontacq. On inaugurait en effet la nouvelle aire couverte polyvalente de la ville et cette réalisation tant attendue de tous va donner un regain de vie et d'imagination à la population.

M. Hubert Peyou, sénateur, président du conseil général et élu du canton d'Ossun, présidait cette manifestation. Il s'adressa en ces termes aux élus de Lamarque fiers à juste titre de cette réalisation :

« Si c'est un des privilèges de ma fonction de prendre ce soir la parole à l'occasion de cette inauguration, c'est aussi pour moi une très grande satisfaction que de me retrouver dans cette sympathique commune de Lamarque-Pontacq à laquelle m'attachent depuis longtemps de très nombreux et fidèles souvenirs.

« Monsieur le maire, nous sommes tous très heureux de nous trouver réunis ici ce soir pour cette inauguration et nous le sommes à un double titre : d'abord parce que grâce à votre initiative et à celle de votre conseil municipal, les jeunes de votre commune vont maintenant disposer d'installations leur permettant de pratiquer le sport de leur choix tout comme pourront le faire les jeunes venus d'ailleurs, reconnaissant ainsi l'intérêt qu'elle présente et puis aussi parce que cette aire couverte porte le témoignage de ce que peut faire une municipalité dynamique et bien décidée à surmonter tous les obstacles lorsque l'intérêt de la population est en jeu.

« Les moyens dont vous disposiez étaient limités tout comme le sont trop souvent ceux de nos petites et moyennes communes et l'effort à consentir était important, mais soucieux avant tout d'être de votre population, et en particulier des besoins des plus jeunes, vous n'avez pas hésité et vous avez décidé cette réalisation; vous recevez aujourd'hui la récompense de votre action dont cette aire couverte portera longtemps témoignage.

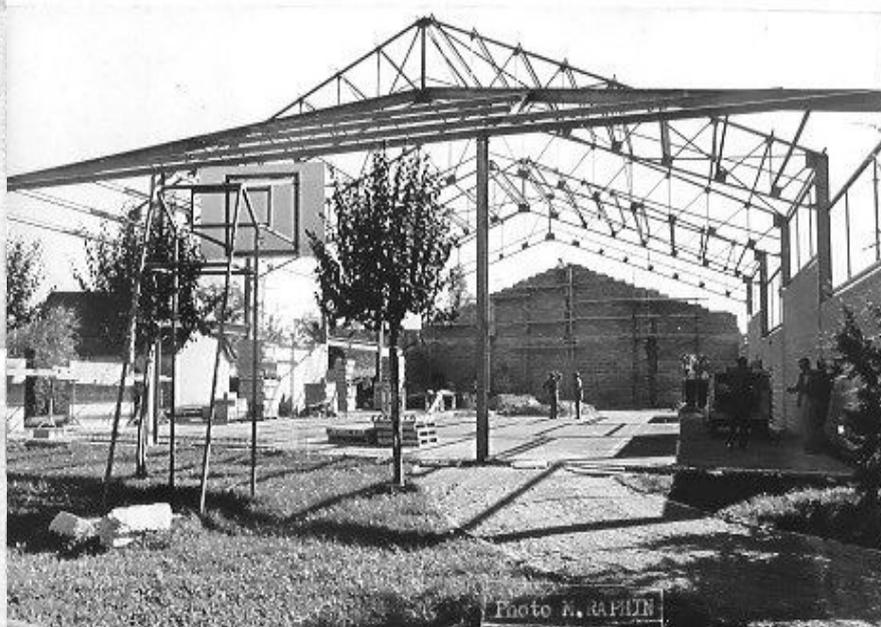
« Vous savez que vous pouvez compter sur la sollicitude du conseil général qui est décidé à apporter une aide aussi large que possible à nos communes et lorsque, comme aujourd'hui, on constate les résultats qu'elle permet d'obtenir, on ne peut que se féliciter de cette bonne utilisation des deniers publics.

« Comme nous le voyons, cette construction dans sa stricte conception, n'est dépourvue ni de caractère ni de goût, et je suis persuadé que sur le plan pratique, elle comporte toutes les commodités qu'on peut en attendre et je sais que pour cela vous avez accepté un effort supplémentaire; nul doute que ses utilisateurs n'en soient pleinement satisfaits, elle vient compléter un ensemble de réalisations heureuses déjà menées à bonne fin par votre commune et j'y vois une nouvelle preuve de l'action efficace de votre municipalité dans la poursuite d'un programme destiné à assurer la modernisation de Lamarque-Pontacq et à améliorer les conditions de vie de ses habitants.

« Je remercie mes collègues parlementaires d'avoir bien voulu être ce soir à nos côtés avec nos amis et voisins conseillers gé-

A LAMARQUE-PONTACQ : La nouvelle aire couverte, " témoignage d'une municipalité dynamique "

Samedi soir était jour de fête



néraux et maires des Pyrénées-Atlantiques dont la présence est la preuve de l'intérêt qu'ils portent à ce qui se fait chez vous.

« A mes amis les maires du canton d'Ossun venus apporter à leur collègue de Lamarque-Pontacq le témoignage de leur sympathie, j'adresse mon plus amical salut, je sais qu'ils emporteront de cette soirée un agréable souvenir et je souhaite qu'ayant pu constater ce que l'action d'une municipalité permet d'obtenir dans certains domaines, ils puissent un jour, si les moyens ne leur font pas défaut, tirer profit de cet exemple.

« En vous accordant très largement mes félicitations, je vous prie de leur adresser mes vives sympathies. En vous accordant très largement mes félicitations, je vous prie de leur adresser mes vives sympathies.

« En vous accordant très largement mes félicitations, je vous prie de leur adresser mes vives sympathies.

seul souci de servir vos administrés et leur permettre, dans tous les domaines, de vivre dans leur commune dans des conditions plus agréables et d'y connaître des activités plus attrayantes et avec la volonté bien arrêtée de tout faire pour atteindre

le but qui es ment le vôtre.

Le ruban es immédiatement spectacle de va le grand orchestre de Aurreli pour clôtur



BRILLANTE INAUGURATION DU FOYER SPORTIF ET CULTUREL DE LAMARQUE-PONTACQ

La localité de Lamarque-Pontacq a inauguré avec éclat, samedi soir, son Foyer municipal. Diverses personnalités étaient venues témoigner leur intérêt à cette nouvelle réalisation de la municipalité dirigée par M. Henri Caillabet, maire, sur lequel la confiance de la population s'est une fois de plus reportée, en mars dernier.

LES PERSONNALITES

Avec son conseil municipal, M. Caillabet accueillit vers 21 heures, MM. François Abadie, député-maire de Lourdes; André Guerlin, député; René Billères, sénateur; Hubert Peyou, sénateur, conseiller général du canton et président de l'assemblée départementale; Augé, directeur départemental de la Jeunesse et des Sports; Gérard Gaston, conseiller général de Pontacq, et autour de M. Baget, maire d'Ossun, tous ses collègues maires du canton.

Le cortège se dirigea vers le nouveau Foyer après s'être formé devant le très beau groupe scolaire qui fut inauguré par M. René Billères, le 26 septembre 1957, alors qu'il était ministre de l'Education Nationale.



Les personnalités arrivant au foyer : de gauche à droite : MM. Billères, Peyou, Caillabet, et Guerlin.

Un peu d'histoire

A l'occasion de l'inauguration de la halle des sports, M. le maire de Lamarque a bien voulu nous faire l'historique de cette construction.

Le projet a pris corps en 1973, à l'initiative de plusieurs membres du conseil municipal qui envisageaient cette construction sur une aire de jeux déjà existante et sommairement aménagée. Mais il s'agissait de savoir si elle serait destinée à un « foyer rural » à une salle des fêtes ou à une « halle des sports ». Après un sondage auprès de la population, il apparut qu'une salle des sports correspondait le mieux aux aspirations des électeurs. Et c'est ainsi que fut créée le 8 mars 1975, à l'initiative de la municipalité l'association sportive et culturelle de Lamarque, qui fonctionne avec ses sections basket, tennis, cyclo.

Les différentes démarches aboutirent à un plan de construction qui devait s'insérer de manière harmonieuse dans l'environnement, avec un devis s'élevant à la somme de 280.000 F, subventionné à 40 p. 100 par le conseil général, soit une participation de 115.000 F. La construction confiée aux entreprises Burlo et Montpezat (sur adjudication) dura six mois et la salle fut « opérationnelle » pour le basket le 8 janvier où trois équipes de basket de l'association (poussins, poussines, minimes) y jouèrent soixante-dix-sept pour la première fois.

Depuis cette date, la salle a été utilisée régulièrement par l'association et même mise à la disposition du comité départemental de basket qui organisa les finales seniors (masculins et féminines).

Désormais, c'est le tennis qui l'occupe.

Il s'agit d'une construction à charpente métallique de 20 m sur 35 (soit une superficie de 700 m²) avec une hauteur maximale de 11 m, toiture à pans coupés qui reçoit largement la lumière extérieure par des plaques verticales en matière plastique translucide. Pour la compétition, un puissant éclairage par tubes fluorescents permet la pratique du sport dans de bonnes conditions. Avec quarante-huit tubes fluorescents de 1,20 m, et deux puissants projecteurs pour le fronton sud peint en vert, alors que les faces latérales ont été peintes en blanc. Le sol a reçu un revêtement bitumé.

Comme il fallait s'y attendre le devis initial a été dépassé et la dépense totale a atteint le chiffre de 350.000 F ce qui a nécessité un emprunt de 200.000 F. Mais il s'agit en définitive d'une belle réalisation convenablement fréquentée par une jeunesse qui apprécie à sa juste valeur une installation, qui, visitée par plusieurs maires voisins, a valu des appréciations élogieuses. Précisons encore que les adultes l'utilisent également spécialement pour le tennis.

Si l'on y ajoute l'aménagement de l'ancienne école qui sert maintenant de salle de réunions, on peut prétendre que notre commune rurale de 700 habitants est à l'avant-garde en la matière. —

M. RAPHIN.

L'INAUGURATION DU FOYER

Devant le Foyer, les enfants des écoles en costume bigourdan, faisaient une haie d'honneur. La plaque commémorant l'inauguration fut dévoilée par M. Hubert Peyou.

Puis les personnalités et la population pénétrèrent dans le vaste bâtiment dû à la conception de MM. Cahuzac et Lambert, architecte tarbais.

Le Grand Orchestre des Petits Musiciens d'Aureilhan (35 exécutants, directeur M. Le Bourgeois), dont le président M. Recagno déclara qu'il était connu maintenant dans la France entière, exécuta de premières œuvres, en prélude à un concert très apprécié qui devait se poursuivre pendant plus de deux heures.

LES ALLOCUTIONS

Avant la suite du programme deux allocutions furent prononcées : l'une par M. Caillabet, l'autre par M. Peyou.

« Jeunesse et de l'amitié » proclama M. Caillabet en rendant un hommage très sincère à M. Hubert Peyou pour l'intérêt et l'aide qu'il ne cesse d'apporter à un village qui lui est cher.

M. Caillabet a remercié de sa présence M. Billères, accueilli en 1957 en ministre et 20 ans plus tard, en sénateur. Faisant état de la poussée démographique enregistrée à Lamarque-Pontacq, M. Caillabet a aussi remercié M. André Guerlin, grâce auquel avec l'aide du Nid Bigourdan, l'accès à la maison individuelle a été permis à des habitants de la localité.

C'est pour ses nombreuses et efficaces interventions et en dernier lieu pour avoir obtenu la réaction du chemin touristique Henri-IV, que M. François Abadie a eu droit également à des remerciements amicaux.

Le maire de Lamarque-Pontacq a traduit notamment sa reconnaissance à la Jeunesse et aux Sports, au Conseil Général, aux services de la préfecture, au Crédit Agricole, aux architectes et aux entrepreneurs pour la part que chacun a pris à la réalisation du Foyer (aire couverte polyvalente d'une grande simplicité pour les activités sportives).

M. Caillabet a déclaré enfin confier solennellement ces équipements à l'Association Sportive et Culturelle de Lamarque-Pontacq, certain, a-t-il dit « que notre jeunesse saura les respecter et les faire respecter ».

Après le splendide concert des Petits Musiciens d'Aureilhan, qui furent ovationnés, un vin d'honneur a clôturé cette inauguration dans l'allégresse générale.

G. DUPONT.

Historique de la création de l'ASCL ... par le Maire lors de l'Assemblée Générale le 24 mars 1977

L'assemblée générale d'une association revêt toujours un caractère important. Ce soir plus que jamais puisque le premier président de l'ASCL se démet de ses fonctions.

Je tiens, à titre personnel, à évoquer l'histoire de notre association car nous avons tous participé à sa création et à laquelle nous sommes tous très attachés.

En effet, tout a commencé entre nous deux Monsieur le Président, début juillet 1974, alors que tu rénouvais les peintures du Groupe scolaire de Lamarque, tu me demandais la possibilité d'utiliser le plateau de jeu existant, à la pratique du tennis. Je donnais suite immédiatement à ta demande en effectuant auprès de la Jeunesse et des Sports, une démarche nous autorisant à décaler les panneaux de basket devenus gênants pour le tennis. Ce qui fut fait.

Comprenant alors l'intérêt que pouvait présenter la constitution d'une éventuelle société sportive, une commission municipale composée de Mrs Marchan, Larré, Carassou et moi-même, obtenions un rendez-vous auprès de M le Directeur de la Jeunesse et des Sports le 17 juillet 1974.

Le 18 août 1974, nous présentions un projet de couverture du plateau de jeux, établi par Nestadour, projet que M. Augé, Directeur de la Jeunesse et Sports n'acceptait pas jugeant que sa conception et ses lignes ne correspondaient pas à un village rural.

Nous prenions alors contact avec M Lambert, architecte à Tarbes et le début 1975, cette même commission municipale se rendait à nouveau auprès des Services de la Jeunesse et des Sports pour soumettre un nouveau plan qui, après certaines modifications est devenu ce qui est aujourd'hui réalité.

Toutes ces démarches furent effectuées avec discrétion et sans tapage publicitaire car il fallait avant tout en assurer le financement et aussi obtenir le permis de construire.

Rien, en effet, n'aurait servi d'en parler si nous n'avions pas la possibilité et les moyens de le réaliser.

Tous les éléments avec le concours de l'Assemblée Départementale pour obtenir une subvention, un appel général à la population fut lancé par la Municipalité en vue de découvrir les bonnes volontés désireuses d'assumer les responsabilités au sein d'une telle association.

Une première réunion se tint à la Mairie le 8 mars 1975, avec une assistance nombreuse et intéressée. Après une semaine de réflexion, une deuxième réunion fut provoquée le 14 mars 1975. C'est ce soir là, qu'est née l'ASCL, sous la présidence de François Aduriz et des membres du Bureau encore en place à ce jour.

Sur mon invitation, Mrs Garnault et Couture, responsables départementaux du Basket, tinrent une réunion avec projection de films à la Mairie le 11 avril 1975.

Dès le mois d'avril 1975, furent entrepris les travaux d'aménagement de la Salle Municipale où nous nous trouvons en ce moment.

Le 3 juillet 1975 le dossier de la Halle des Sports était enfin complet et déposé auprès des Services administratifs.

Le 18 juillet 1975, un boulodrome était aménagé.

Le 10 octobre 1975, après une réunion de l'ASCL qui se tenait à la Mairie, nous effectuions ici, la première visite de la salle avant de l'inaugurer le 11 novembre 1975.

Ce jour là, j'annonçais, au nom de la Municipalité la mise en chantier prochaine de la Halle des Sports tout en présentant le plan définitif.

Pour que la culture prenne une place dans cette association sportive, la Municipalité prenait à sa charge les cours de musique dispensés gratuitement aux enfants de Lamarque ainsi d'ailleurs que la mise en place le 21 novembre 1975 d'une bibliothèque au travers le prêt de livres en partenariat avec la Bibliothèque Centrale de Prêts de Tarbes.. Cette activité a nécessité de la part des responsables beaucoup de persévérance pour enfin obtenir aujourd'hui des résultats encourageants. Tout ceci, nous l'avons voulu dans le seul but d'éviter des charges financières à l'ASCL nouvellement constituée.

C'est donc le 29 novembre 1975 que se tint ici, la première réunion de l'ASCL.

Pendant de temps le dossier de la construction de la Halle des Sports suivait son cours. L'adjudication des travaux avait lieu le 11 mai 1976, donnant aux entreprises adjudicataires un délai de 6 mois pour la réalisation, ce qui dans l'ensemble fut respecté.

Je ne saurais terminer, sans dire à M le Président, qui, à partir de ce soir abandonne les destinées de l'ASCL, combien nous avons apprécié son dynamisme et son activité débordante à la création et au développement des diverses sections. Les résultats obtenus sont encourageant pour l'avenir. J'associe également tous ceux qui ont contribué à cette réussite...

Ces ensembles sont à présent réalisés et mis à la disposition des Lamarquais en général et des membres de l'ASCL en particulier. Je ne vous cache pas que maintenant, mon vœu le plus cher est que soit constitué ce soir, un nouveau Bureau qui aura la charge de poursuivre une œuvre si bien commencée au service des jeunes et de leurs familles....

*Ce blason de l'Association fut créé par le 1er Bureau .
Le « mouton » emblème de la commune y fut inclus.*



Une place du 8-Mai à Lamarque

Il n'est pas trop tard pour parler de la grande fête patriotique qui s'est déroulée à Lamarque-Pontacq où la municipalité que préside M. Henri Caillabet a pris l'excellente initiative de donner à une place créée récemment le nom de « Place du 8-Mai-1945 ». Tout le village était dès 11 heures réuni en l'église Saint-Pierre pour l'office religieux célébré par le curé de Uria. Puis ce fut vers midi

l'inauguration de la place en présence d'une foule qui n'avait cessé de grossir avec l'arrivée des Saint-Péens, des Lourdais, de la clique des sapeurs-pompiers de Pontacq, d'un détachement militaire de Tarbes, ainsi que les parlementaires bigourdans. M. Hubert Peyou, sénateur, président du Conseil général; Jean Duprat, député; M. Tastet, ingénieur de la DDE; Gérard Gaston, conseiller

général; Jean Estrade, maire de Pontacq; Vincent Mazou, maire de Livron; Robert Caillabet, président des Anciens Combattants accompagné de quatre « poilus » de la guerre de 14-18; le chef de gendarmerie d'Ossun, Chabre.

M. Henri Caillabet, maire, retraça l'Histoire de 1940 à 1945, rappela qu'Etienne Doléac, enfant de Lamarque, avait été tué au champ d'honneur au Thillot (Vosges) en 1944, et dit son espoir pour que la paix règne encore longtemps après les sacrifices de la dernière guerre.

Au cours du repas, empreint d'une grande fraternité, M. Jean Duprat, député, adressa au maire et à son équipe ses plus sincères félicitations pour l'excellente organisation de la journée et souligna combien il avait été touché de l'accueil qui lui avait été réservé ainsi qu'à Hubert Puyou.

M. Robert Caillabet remit, aidé

par Gaston Caillabet, Charles Alias et Jean Duprat, des médailles commémoratives de la guerre de 1914-1918, à MM. Jean Pine, Jean Bérard, Alexis Sans, anciens combattants de 14-18 presque nonagénaires.

Avec M. Quérillac, ancien du Corps-Franc-Pommiès, venu de Plaisance-du-Gers, on eut droit à une brillante et émouvante allocution. On sentit vraiment l'atmosphère de 1944, on revécut ce passé exaltant, on se sentit tout jeune et tout neuf, prêt à se dévouer pour le salut de la patrie.

Journée inoubliable que celle vécu à Lamarque-Pontacq. La plaque du 8 mai 1945 fera se souvenir et rappellera que des Français sont morts pour leur pays et pour la paix. On eut pu y adjoindre les mots « Ni haine ni oubli » qui avaient été gravés sur le monument aux morts, quelques instants auparavant à Pontacq.



Plaque du 8 MAI 1945

Réalisée par Jean Jacques Abdallah, sculpteur à Arras en Lavedan.



Discours du Maire entouré des Anciens combattants et des Personnalités...



Ci-dessous : Le 35° RAP de Tarbes et La Fanfare des Pompiers de Pontacq



Discours ethistorique... pour ne pas les oublier..

... Il m'appartient tout d'abord de me faire l'interprète de mes collègues du Conseil Municipal pour vous remercier, vous tous, qui avez répondu à l'invitation de la municipalité de Lamarque. Votre présence ici, nous fait grand plaisir. Nous sommes également très heureux d'avoir à nos côtés une Section du 35^e Régiment d'Artillerie parachutiste. Nous tenons à témoigner toute notre gratitude à M. le Colonel Gaget, qui a permis cette prestation. Merci aussi à la sympathique fanfare des Sapeurs pompiers de Pontacq et à son Chef de musique pour sa participation à cette journée commémorative.

8 Mai 1945 - 8 Mai 1985... eh bien oui ! 40 années ont passé... et pourtant la plupart d'entre nous, avons encore présent à l'esprit ce que fut ce jour tant attendu... par vous les prisonniers, par vous les déportés, par vous les travailleurs du Service obligatoire.

Il était enfin souhaité par nos familles pour que cesse la longue et déchirante séparation d'un père, d'un époux ou d'un fils.

Voilà en effet 40 ans que l'Europe retrouvait la paix au terme d'un conflit qui avait duré près de 6 ans.

A ce sujet et pour répondre aux interrogations des hommes et des enfants de notre temps, permettez-moi de refaire l'Histoire des faits les plus marquants de cette période.

Août 1939, Déclaration de guerre entre la France et l'Allemagne, mais c'est en 1940 que tout se précipite.

L'offensive allemande est lancée le 10 mai 1940. En quelques semaines, l'armée française est encerclée au Nord, rejetée à la mer à Dunkerque.

La Ligne Maginot, pourtant réputée imprenable est contournée, ne servant à plus rien.

Le 14 juin 1940, les allemands sont à Paris, le 20 ils sont à Brest, le 22 à la Rochelle, à Lyon...

Le Gouvernement français se replie à Bordeaux.

Le Maréchal Pétain sollicite l'armistice qui est signée le 22 juin 1940. Voilà résumée ce que devait être appelée « la drôle de guerre ».

A partir de ce moment là, la France est scindée en 2 zones, la partie nord sera la zone occupée militairement et administrée par les allemands, tandis que la zone sud dite libre, est dirigée par le Maréchal Pétain, Chef d'Etat français.

C'est par la suite que l'on découvre la réalité peu réjouissante que la France aura à subir.

Un million six cents soldats français faits prisonniers et dirigés vers les camps en Allemagne. Les conditions de l'armistice sont des plus sévères, nos productions agricoles et industrielles sont saisies par l'occupant. Les jeunes français nés en 1920, 21, 22 font l'objet d'une sorte de mobilisation pour être expatriés en Allemagne où ils accomplissent leur service du Travail Obligatoire principalement dans les usines spécialisées dans l'armement.

C'est alors, que commence un autre combat pour les français qui n'acceptent pas de se soumettre à de telles servitudes.

D'abord, l'Appel historique du Général de Gaulle le 18 juin 1940.

Ensuite, petit à petit, se forment des groupes, puis des réseaux clandestins permettant entre autres, aux jeunes gens réfractaires à un tel régime, de franchir les Pyrénées pour rejoindre, par l'Espagne, les Forces françaises libres en Afrique du Nord, en Angleterre ou ailleurs.

Ces divers mouvements donnaient à beaucoup de français l'espoir de victoire qui devait se préciser dès 1944, avec le Débarquement des armées alliées sur les côtes normandes et de Provence.

C'est à ce moment là que les mouvements clandestins se mirent, eux aussi en action.

Prenant le maquis, ils participent à des parachutages d'armes, de munitions, d'équipements et de vivres.

Sabotant tout point stratégique pouvant gêner, affaiblir ou enrayer cette puissante machine qu'était l'armée allemande sur le sol français.

Nous avons affaire à un occupant ambitieux et cruel.

Et puisque bon nombre d'Anciens de la 3^e Compagnie du Corps Franc Pomiès ont, par leur présence ici, répondu à notre invitation, je me dois de retracer très succinctement, certes, ce que fut le parcours de cette unité à travers la France et l'Allemagne.

A partir du mois d'août 1944, date à laquelle notre Région est libérée, alors qu'une grande partie de la France est encore occupée, un groupe d'une trentaine de jeunes gens de Pontacq, Barzun, Livron et Lamarque (nous étions 5) rejoignent à St Pé de Bigorre d'autres jeunes volontaires déjà encadrés par des officiers et sous officiers de carrière qui assurent la préparation militaire.

En suite, cantonnés aux Eaux Chaudes dans les Pyrénées Atlantiques, nous assurons la surveillance des Cols du Pourtalet, des moins et d'Artouste dans le cas où les allemands tenteraient à leur tour, de franchir les Pyrénées.

En octobre 1944, un groupe assez restreint rejoint d'autres unités dans les Charentes afin de pousser à la capitulation les allemands retranchés à Royan.

Cette mission terminée, ce groupe retrouve la 3^e Compagnie qui a quitté la gare de Lourdes le 6 octobre 1944 à destination de la Haute Saône. Nous signons là notre engagement volontaire pour la durée de la guerre.

Le 10 novembre 1944, nous prenons position au Haut du Thern dans les Vosges enneigées. Nous nous trouvons pour la première fois face à l'ennemi.

Une dizaine de jours après, nous quittons cet endroit et progressons en direction du Tilot, place forte de l'armée allemande dans ce secteur.

Suite discours...

Cette bataille du Tilhot doit durer du 22 au 25 novembre. Sous la pluie et la grisaille la journée du 22 novembre devait être la plus meurtrière de notre campagne...jugez en plutôt... suit une liste de blessés, disparus, prisonniers, tués...pour Lamarque ce fut Etienne Doléac, il avait 18 ans...Vous voyez le bilan fut lourd, très lourd.

Nous continuons notre avancée à travers les Vosges et l'Alsace sous les intempéries hivernales auxquelles nous ne sommes pas habitués.

Durant cette période il y eu encore des blessés et tués...

Au mois d'avril 1945, après le franchissement du Rhin à Spire sur de légères embarcations, nous rencontrons des journées difficiles car les réactions allemandes sont encore vives sur leur terre.

Après de multiples autres péripéties en terre allemande, la 3^e Compagnie du C.F.P entre dans Stuttgart en ruine le 22 avril 1945.

Pour nous l'Occupation durera encore jusqu'en novembre 1945, date à laquelle nous étions démobilisés après avoir accompli ce que certains ont appelé « la grande aventure »... Voilà pourquoi le 8 Mai 1945 a été l'explosion de joie pour les peuples opprimés, humiliés... puis vainqueurs...

Cette joie ! Nous sommes nombreux ici à l'avoir vécue, à l'avoir appréciée, à l'avoir méritée.

Mais hélas ! Nombreux aussi sont ceux qui n'ont pas fêté leur victoire.

Nous pensons aux soldats morts au combat.

Nous pensons aux prisonniers, aux déportés qui ne purent surmonter la rigueur cruelle et inhumaine des camps.

Nous pensons enfin aux résistants de tout âge qui, pour avoir gardé le silence, pour n'avoir pas voulu trahir leur camarade d'une lutte clandestine ont été torturés, massacrés, fusillés.

Notre devoir est de ne pas les oublier !

Tournons-nous à présent vers l'avenir !

Cette place du village qui désormais sera la Place du 8 Mai 1945 est confiée à notre jeunesse, car à cet endroit va se trouver un plateau de jeux qui permettra aux générations actuelles et futures de s'ébattre dans un cadre agréable.

Qu'était cet emplacement avant son aménagement ? Tout simplement un terrain vague sans forme parsemé d'une végétation sauvage.

L'aménagement actuel, conçu par Monsieur Tastet et ses Services de la D.D.E, est un terme au projet lancé il y a une quinzaine d'années en même temps que la création du lotissement communal du Centre poursuivi par la construction de la Halle des Sports en 1976 et l'aménagement de l'ancienne école en Salle Municipale.

Une cession gratuite de terrain par M et Mme Lesponne, un échange de terrain avec l'Association Notre Dame de Bigorre ont permis d'améliorer la voie d'accès et la réfection d'un mur.

La création encore récente de la porte sud donnant accès à notre église, la pose des dalles et marche de granit ainsi que la pose du parement de pierre, la construction du mur, des murettes et des bordures ont été réalisés par notre employé communal.

Puisque l'occasion m'en est offerte, je tiens, au nom de la population de Lamarque et de son Conseil Municipal à adresser publiquement nos compliments à Jean Sans pour le soin apporté à l'exécution de ces travaux.

Quant à la préparation des pièces de bois qui supportent la construction de l'auvent, elle a été confiée à notre ami Joseph Turon.

C'est maintenant à la S.G.R.E.C qu'il appartient de terminer la réalisation du plateau de jeux.

Puisse, la stèle que nous allons dévoiler dans quelques instants perpétuer le souvenir de toutes les victimes qui ont permis dans le monde de retrouver la Paix et la Liberté et que la journée commémorative du 8 Mai soit aussi celle de l'amitié.

Henri Caillabet, Maire (Ancien du CFP)

Henri Caillabet



6 octobre 1944, un groupe de la 3^e compagnie du C.F.P... en gare de Lourdes pour le départ vers les Vosges...

Quelques faits, décisions, ... qui se sont passés en ...

1973 :

28 octobre, élections Municipales

3 novembre, nomination du Maire, Henri Caillabet

4 novembre, installation du nouveau curé José De Uria, réception en l'église et vin d'Honneur

- Jugement du Tribunal administratif rendu en faveur de la Municipalité. Pour la « petite histoire », il faut souligner que : *Si mon père, Henri, a accepté de se présenter aux élections municipales en octobre suite au décès de son père, ce fut dans le but de poursuivre une tâche inachevée par mon grand-père, Jean-Marie. Effectivement, c'est simplement par « devoir de continuité et d'aboutissement »... afin que les « affaires en cours lors de son décès, ne soient pas abandonnées... »... il faut noter la plus importante « non encore jugée » : « l'affaire des travaux Eau et Assainissement » pour laquelle la commune avait été déférée devant le Tribunal administratif de Pau en 1967 par un administré et dont le jugement n'avait toujours pas été prononcé... il le fut le 1er décembre 1973 soit 3 mois après le décès du Maire !*

C'est un verdict positif pour la commune qui fut rendu ... cela aurait procuré une immense satisfaction à mon grand-père... qui avait foi en la Justice !

Le Conseil Municipal et le Maire, en place, en eurent une grande joie pour lui !...On peut affirmer que « la boucle était bouclée... ».

De 1974 à 1979 :

- mise en place de la couverture de la Fontaine du Coutet (il s'agit de la toiture de l'ancien lavoir du Bédât désaffecté qui fut déplacée sur la Fontaine)

- cession de terrain par convention passée entre la commune et M. Lesponne afin d'élargir la rue d'accès au lotissement du Centre (rue Vignemale) côté Maison des Œuvres.

- aménagement lotissement du Centre avec voirie, trottoirs par Ets Mallet et éclairage par Ets Duboscq.

- aménagement du virage « Pont de Méliande » (rue des tanneries)

- curage de l'Ousse sur toute la traversée de la commune et nettoyage des berges.

- peinture Groupe Scolaire, achat tracteur, photocopieur pour secrétariat.

- projet couverture aire jeux.

- installation du chauffage gaz à l'église.

- inauguration Place JM Caillabet.

- réfection de voiries et ponts.

- réunion avec le Directeur de la Jeunesse et des Sports en vue de la création d'une association sportive et culturelle.

- achat d'une benne pour tracteur communal.

- mise en place d'extincteurs à l'église et école.

- création de l'ASCL avec comme Président François Aduritz.

- réunion et projection film sur Basket par la Direction Jeunesse et Sports.

- aménagement de la Salle municipale.

- premier Tournoi tennis organisé par ASCL.

- XX° Foire au Chiens et son succès habituel.

- création boulodrome au lotissement du Centre.

- inauguration de la Salle municipale.

- cours solfège et musique dispensés à 60 enfants. Nécessité d'acheter un piano !

- novembre 1975, ouverture de la Bibliothèque « ASCL » qui devint municipale en 1981.

- première séance de Karaté au sein de l'ASCL.

- création d'un plan du cimetière par M. Pollet, géomètre.

- renforcement réseau électrique.

- janvier 1976, prise de fonction de Josiane Seyres, secrétaire de Mairie en remplacement de M. Domec

- dépôt du dossier pour la construction d'une Aire couverte « Tennis » qui deviendra la Salle polyvalente.

- branchement par la SAUR sur réseau « Aygue Nègre » (cours d'eau situé dans les Pyrénées Atlantiques).

- plantations arbres Lotissements Bédât et Centre par Ets C. Agius

- adjudication des travaux Salle polyvalente

- aménagement chemin du Galiot, goudronnage chemin du Luc côté route Lourdes, curage de fossés.

- mars 1977, Assemblée générale ASCL nouveau président Pierre Lacaze.

- juin, Inauguration Salle Polyvalente.

- réunion avec « Gaz de France » pour extension Bédât

- délibération pour organisation des sorties scolaires « piscine » à Lourdes.

De 1980 à 1989 :

- aménagement du cimetière.

- prise fonction de Céline Caillabet, secrétaire de Mairie (titulaire de l'examen de secrétaire de mairie de moins de 2000 hts) en remplacement de Josiane Seyrés.

- créations de la « Porte Sud » à l'église et parvis.

- aménagement du « Moulin » en ateliers.

- fermeture du préau scolaire.

- divers aménagements routiers.

- création « bureau Maire » dans impasse derrière la mairie.

- création d'un court de tennis extérieur.

- participation à la construction CEG Pontacq.

- amélioration salles classes avec parquet, chauffage gaz, toilettes, achats mobiliers scolaires, salle de restauration.

- création de l'Association « Foyer rural » le 29/9/84.

- opération « Numérue » par la dénomination des rues et numérotation des habitations.

- aménagement appartement « social PACT » à l'agence postale.

- participation à la création du 2° Centre de Secours à Pontacq en 1985.

- inauguration Place du 8 mai 1945.

- travaux extension réseau électrique public.

- aménagement devant l'école avec bacs à fleurs et bornes par Ets Bernad.

- entretien de divers bâtiments communaux .

- création salle informatique à l'école.

- réfection en ardoises du toit Mairie.

- travaux salle municipale (toiture et intérieur), achat de chaises, barrières métalliques.

- installation du paratonnerre à l'église et sonnerie électrique des cloches , peinture église.

- inscription de la devise au fronton de la Mairie :

Liberté Egalité Fraternité



**Le TAMBOUR communal, son « âge » est inconnu !
Il se dit qu'en 1951 et les années suivantes, le garde champêtre
faisait retentir son « roulement » dans les rues du village lors d'annonces
municipales.**

L'AN 2000 ...une partie de la population de Lamarque .

**En 2023 ... on peut constater qu'il y a beaucoup
« d'absents » !**



**Echarpe portée par les Maires, de 1944 à 1989,
lors de cérémonies officielles.**



2023

**Marianne et son drapeau ont retrouvé la Plaque portant les noms des
Maires depuis 152 ans et réalisée en 1964 à l'occasion de l'inauguration de
la Mairie devenue aujourd'hui « classe maternelle ».**